

**REPUBLIQUE DU CONGO
UNITE - TRAVAIL - PROGRES**

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

**_*_*_

SECRETARIAT GENERAL

**_



RAPPORT ANNUEL 2020

Table des matières

Mot du Président du CNEF	4
Résumé	6
Faits marquants de l'année 2020	7
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	10
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES FIGURES.....	11
I. PRESENTATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER	13
1.1. Organisation et composition du CNEF.....	13
1.2. Missions du CNEF	13
1.3. Activités du CNEF	14
1.3.1. Mise en œuvre de la réforme portant création des CNEF dans la CEMAC	14
1.3.2. Sessions du Comité	14
1.3.3. Séminaire sur la médiation financière au Congo.....	15
1.3.4. Contrôles réglementaires du CNEF	16
1.3.5. Relation avec les institutions internationales	18
II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER NATIONAL.....	19
2.1. Secteur réel.....	19
2.2. Secteur extérieur.....	20
2.3. Secteur public	20
2.4. Politique monétaire	20
2.5. Secteur monétaire.....	21
III. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL.....	22
3.1. Etablissements assujettis à la COBAC	22
3.2. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance (CIMA)	23
3.3. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES)	24
IV. ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU CONGO	24
4.1. Situation du secteur financier.....	24
4.1.1. Evolution des capitaux propres.....	24
4.1.2. Evolution du total Bilan	24
4.1.3. Evolution des dépôts.....	25
4.1.4. Evolution des crédits	25
4.2. Secteur bancaire congolais.....	26

4.2.1.	Situation des banques.....	26
4.2.2.	Evolution de l'activité des banques congolaises.....	34
4.3.	Marché des titres publics	52
4.3.1.	Activité des banques congolaises sur le marché primaire des titres publics	52
4.3.2.	Activités des banques congolaises sur le marché secondaire des titres publics	53
4.4.	Secteur de la microfinance.....	55
4.4.1.	Situation des Etablissement de Microfinance (EMF).....	55
4.4.2.	Evolution de l'activité des EMF congolaises	58
4.5.	Secteur des assurances	63
4.5.1.	Vue d'ensemble du secteur des assurances au Congo	63
4.5.2.	Situation de la branche Non-Vie	65
4.5.3.	Situation de la branche vie.....	70
V.	CAISSES DE RETRAITE	73
5.1.	Effectifs.....	73
5.2.	Evolution du total bilan	74
5.3.	Situation de la trésorerie.....	74
5.4.	Résultat et réserves.....	74
VI.	ACTIVITE DE MONNAIE MOBILE	74
6.1.	Situation des établissements émetteurs de monnaie électronique.....	74
6.2.	Evolution du nombre de comptes de mobile money	74
6.3.	Nombre de points de vente.....	75
6.4.	Nombre de commerçants/accepteurs	76
6.5.	Evolution des soldes des comptes de monnaie mobile	76
6.6.	Evolution des transactions de mobile money	77
VII.	INDICATEURS D'INCLUSION FINANCIERE	78
7.1.	Evolution des indicateurs d'accès aux services financiers	79
7.1.1.	Pénétration géographique des services financiers	79
7.1.2.	Taux de pénétration démographique des services financiers.....	81
7.2.	Evolution des indicateurs d'utilisation des services financiers.....	82
7.2.1.	Taux de Bancarisation Strict (TBS).....	82
7.2.2.	Taux de Bancarisation Elargi (TBE)	83
7.2.3.	Taux Global d'Utilisation des Services Financiers (TGUSF).....	83
ANNEXES		85

Mot du Président du CNEF

L'année 2020 a été celle de l'entrée en vigueur du Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Économiques et Financiers (CNEF) dans l'ensemble des six (06) pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), en remplacement des Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMFN) et des Conseils Nationaux de Crédit (CNC). Le lancement officiel de ce nouvel organe en matière de développement de la politique d'épargne et de crédit a été marqué en 2020 par l'intensification des activités en faveur du développement du secteur financier Congo. En effet, dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans la tarification des services bancaires, le Secrétariat général du CNEF a multiplié les contrôles de vraisemblance des conditions d'affichage et d'inscription des TEG dans les contrats de prêt. De même, en lien avec la Banque mondiale, il a participé à l'étude diagnostique sur les sources alternatives de financement de l'économie congolaise, qui a abouti à l'élaboration de deux projets de textes de loi relatifs à l'affacturage et au crédit-bail, transmis au ministère des finances pour adoption en conseil des ministres et au Parlement. La collaboration avec la Banque mondiale explore actuellement les pistes d'une réforme des suretés mobilières. En 2020, le CNEF du Congo a également organisé un séminaire sur la mise en place du nouveau dispositif de médiation financière au Congo, comme mode de résolution rapide et à moindre coût des différends entre les institutions financières et leur clientèle. Ce dynamisme devrait se poursuivre en 2021 avec notamment l'extension du calcul des TEG aux établissements de microfinance et l'élaboration puis la gestion d'une base de données fiable et exhaustive des EMF, actuellement en discussion avec le PNUD. Je n'oublie pas que les sessions du CNEF ont été des occasions d'intenses et riches échanges autour de l'introduction sur le marché financier de la CEMAC des entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations, de l'évaluation de l'impact de la crise économique et sanitaire sur l'économie congolaise et de la situation de la banque digitale au Congo. Les encouragements en vue de la conclusion du programme avec le FMI ont toujours occupé une place de choix dans les sessions du CNEF.

Mais, l'année 2020 a également été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses effets néfastes sur l'activité économique mondiale, conjuguée à la faiblesse des cours des principaux produits exportés par les pays de la CEMAC. En plus d'avoir plongé l'ensemble des pays de la CEMAC, dont le Congo, dans une récession en 2020, cette crise révèle encore une fois la persistance des vulnérabilités externes et internes des pays de la CEMAC et du Congo en particulier, à savoir la faible diversification de l'économie conjuguée à une forte dépendance à un nombre limité de produits d'exportation. Ces vulnérabilités ont ainsi été aggravées par la baisse des exportations de pétrole, en liaison avec la baisse de la demande mondiale et des importations suite aux perturbations des chaînes d'approvisionnement en lien avec les restrictions imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid 19 dans la plupart des Etats. Toutefois, l'assouplissement de certaines mesures, notamment la réouverture progressive des frontières augure d'une reprise des activités économiques en

2021. Cette situation a, par ailleurs pesé sur les performances des établissements de crédit, de microfinance et des sociétés d'assurance, qui malgré tout se sont montrés résilients. Les politiques publiques de soutien à l'économie, les mesures d'assouplissement monétaire de la BEAC ainsi que les réaménagements de certaines règles prudentielles par la COBAC ont certainement contribué à cette résilience.

Cette crise a également révélé des potentialités sur lesquelles nous devons nous appuyer pour bâtir une nouvelle économie. En effet, face à la dégradation de la situation des finances publiques qui a engendré des tensions de trésorerie et aux difficultés de mobilisation de financements extérieurs, le Congo a principalement recouru au marché régional des titres publics pour soulager ses tensions de trésorerie. La satisfaction des besoins financiers de l'Etat par cette source montre que nous devons changer nos réflexes afin que la collecte et la réallocation de l'épargne interne soient au centre de nos préoccupations et de nos politiques publiques. Pour ce faire, la mobilisation de nos administrations et institutions dans des cadres adéquats de réflexion et de partage doit être le maître mot pour permettre à nos experts de bâtir des stratégies et de trouver des solutions concrètes et porteuses pour le financement conséquent et adéquat de notre économie.

Résumé

L'activité du Comité National Economique et Financier (CNEF) a été marquée au plan institutionnel, par l'entrée en vigueur en mars 2020 du Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers dans la CEMAC. Ces CNEF ont repris les missions du Comité Monétaire et Financier National (CMFN) et du Conseil National de Crédit (CNC), tous dissouts.

Au plan macroéconomique, cette activité s'est réalisée dans un contexte de crise sanitaire et économique mondiale avec une croissance de -3,5% en 2020 après 2,8 % en 2019, de poursuite de la contraction des activités économiques avec un taux de croissance de -2,9%, contre 2,0% en 2019 et de récession de la croissance nationale estimée à -7,3% en 2020, plus marquée que celle de 2019 (-0,2%).

Au plan monétaire, la BEAC a adopté des mesures d'assouplissement des conditions monétaires visant à soutenir les économies des pays membres de la zone face aux effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 et du recul des prix du pétrole, en baissant ses principaux taux directeurs de 25 points de base à 3,25% pour le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) et de 100 points de base pour le taux de la facilité de prêt marginal (TFM) de 24 heures, à 5,00%.

Dans cet environnement, le système bancaire a connu en 2020 un accroissement de l'activité mesurée par le total bilan de 15,7 %, une extension du réseau bancaire à 127 agences, une amélioration du taux de bancarisation au sens strict de la population à 16,3% %, une hausse du taux de couverture des crédits par les dépôts, une amélioration de la qualité du portefeuille caractérisé par un taux de créances en souffrance en baisse de 11,8%, une décélération de la rentabilité bancaire et le respect par la majorité des banques des principaux ratios prudentiels.

Le secteur de la microfinance pour sa part, a continué d'accroître les crédits octroyés à sa clientèle (+16,6 %), ainsi que les dépôts collectés (+8,9 %). Le taux de créances en souffrance a augmenté en 2020 (17%) contre 16% au 31 décembre 2019. Grâce à son réseau constitué de 161 agences, ce secteur a permis d'atteindre un taux de financiarisation de 33,2% en 2020. Quant au secteur des assurances, il a enregistré une évolution contrastée de sa production globale, soit une baisse 27,4% pour la branche dommage et une hausse de 35,9% pour la branche vie. Le marché financier quant à lui a été marqué par l'aboutissement de la première phase de fusion des organes des marchés financiers sous régionaux et un regain de dynamisme en 2020 sur le marché obligataire consécutivement à cette la fusion.

Au titre de l'exécution de son programme d'activités 2020, le CNEF a, entre autres, publié le Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements de crédit ; réalisé plusieurs études thématiques sur le secteur financier ; assuré la conciliation des litiges entre les acteurs du système financier et leur clientèle à travers l'organisation d'un séminaire sur la médiation financière et initié des échanges avec diverses institutions internationales en

vue de bénéficier d'un accompagnement technique et financier dans divers domaines, notamment dans les domaines de la modernisation de la gestion des sûretés mobilières et immobilière, de l'élargissement de la gamme des produits financiers, notamment l'introduction de l'affacturage et du crédit-bail et de l'amélioration du dispositif statistique de suivi du secteur de la microfinance.

Au cours des années à venir, l'action du CNEF s'inscrira résolument dans la quête d'une plus grande efficacité, à l'aune des importantes missions qui lui ont été dévolues par le Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019.

Faits marquants de l'année 2020

L'année 2020 a été caractérisée par plusieurs faits marquants dont quatre méritent d'être soulignés, à savoir **i)** l'éclatement de la crise sanitaire de la covid-19, **ii)** l'entrée en application de la taxe sur les transactions électroniques aux banques, **iii)** la structuration et l'arrangement du refinancement de l'emprunt obligataire EOCG 6,5% net 2016-2021 sur le marché financier régional via une émission d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA) via le marché des valeurs du Trésor organisé par la BEAC et **iv)** le règlement d'une partie de la dette intérieure du Congo dans le cadre du Club de Brazzaville.

i) Crise sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact important sur le marché international du pétrole. En effet, cette crise a engendré une surcapacité du marché pétrolier provenant d'une abondance de l'offre en liaison avec la baisse de la demande mondiale, principalement de la Chine. Les négociations en vue d'un accord entre les membres de l'OPEP et la Russie pour un nouvel encadrement de la production ayant échoué, il s'en est suivi **i)** une contraction sans précédent au cours des vingt dernières années de 8,0% de la consommation de pétrole et **ii)** un recul des cours du Brent qui sont tombés à 41 USD en moyenne annuelle, soit leur plus bas niveau historique depuis 2004.

Cette pandémie de la Covid-19 n'a pas épargné le Congo à l'instar de tous les pays du monde. En effet, la crise sanitaire a entraîné une récession de l'économie congolaise en 2020 ainsi qu'une dégradation de la situation budgétaire et des comptes extérieurs.

De même, cette situation a détérioré la qualité du portefeuille des banques et leur rentabilité du fait de l'augmentation et du provisionnement des créances en souffrance.

Dans ce contexte, le recours au financement par le marché des capitaux de la CEMAC s'est imposé comme alternative pour le financement des besoins de l'Etat.

ii) Application de la taxe sur les transactions électroniques aux banques et aux établissements de microfinance

Conformément aux dispositions des lois de Finances des années 2019 et 2020, l'Etat congolais a institué une taxe sur les transactions électroniques qui sera prélevée sur :

- Le cash Out (Mobile Money), opérations de retraits de fonds en espèces d'une plateforme électronique ;
- Les opérations d'envoi de fonds au sein de la zone CEMAC ;
- Les transferts de fonds hors zone CEMAC ;
- les opérations de transfert ou de virement de fonds interbancaire d'un compte à un autre ;
- les transferts de fonds vers GAB/DAB, opération de mise à disposition de fonds pour un retrait au GAB/DAB sans utilisation d'une carte monétique ;
- les opérations de transfert de fonds classique excepté les rémunérations salariales, les bourses et les pensions.

Le taux de redevance est égal à 1% de la valeur nominale de la transaction jusqu'à 1 000 000 F CFA pour les virements interbancaires ; au-delà de ce plafond, la redevance est fixée à un montant de 10 000 F CFA par virement.

iii) Rachat de l'emprunt obligataire EOCG 6,5% net 2016-2021 sur le marché des valeurs du trésor

La République du Congo a mandaté EDC Investment Corporation pour structurer une émission d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA) afin de refinancer l'encours résiduel de son emprunt obligataire EOCG 6,5% net 2016 – 2021 et lever du « new money » pour alléger la trésorerie de l'Etat et renflouer l'activité économique.

Cette transaction réalisée en novembre 2020 a connu la participation de onze (11) banques. Elle a permis de lever un montant total de **92 143 220 000 F CFA** répartis comme suit:

- **73 443 220 000 FCFA** pour le refinancement du nominal ; et
- **18 700 000 000 FCFA** de nouvelles lignes.

Il convient de noter que les banques ont souscrit à hauteur de 14 688 644 titres sur un nombre total de 19 230 485 de titres en circulation. Conformément à la clause de rachat de l'emprunt obligataire EOCG 6,5% net 2016-2021, les 14 688 644 titres rachetés par l'Etat du Congo sur le marché financier de la BVMAC ont été annulés.

Ainsi, le reliquat restant en circulation s'élève à 4 541 841 titres évalués à **22 709 205 000 FCFA**. Pour ce reliquat, le tableau d'amortissement initial demeure valable.

Pour mémoire, ces émissions ont porté sur trois catégories d'OTA : OTA de 2 ans à 6,00%, OTA de 3 ans à 6,30% et OTA de 5 ans à 6,50%.

Cette transaction a également permis d'alléger la trésorerie de l'Etat congolais d'environ 41,5 milliards FCFA en 2020 et 33,3 milliards FCFA en 2021, soit une économie totale de 74,8 milliards FCFA, en raison de l'allongement des échéances.

iv) Apurement partiel de la dette intérieure

Le règlement d'une partie de la dette intérieure du Congo dans le cadre du Club de Brazzaville répond à l'objectif des autorités de relancer les activités du secteur privé non pétrolier et de restaurer la crédibilité financière de l'Etat. Dans ce cadre, le Gouvernement a signé avec le Club de Brazzaville¹ une convention de traitement de la dette intérieure. Ce Club a pour chef de file le groupe BGFI Bank et regroupe les établissements de crédit suivants : La Congolaise de Banque (LCB), Banque Sino Congolaise pour l'Afrique (BSCA) et ECOBANK.

L'opération d'apurement partiel de la dette intérieure a porté sur un montant de 300 milliards de FCFA sur environ 800 milliards audités par les cabinets d'audit E&Y et CACOGES sur la période 2014-2018.

Les conditions adossées à cette opération sont :

- un taux d'intérêt de 6,0% ;
- une durée de huit (08) ans incluant deux (02) années de différés de capital ;
- une décote totale de 25,0% des créances des entreprises, dont 10,0% d'abattement en faveur de l'Etat et 15,0% de décotes appliquées par les banques.

En contrepartie de cet effort, les entreprises bénéficiaires des paiements s'engagent à réinvestir une partie des montants remboursés pour favoriser la relance de l'activité économique.

En conséquence, il est attendu de cette opération les retombées sur :

- l'amélioration du climat social grâce au règlement d'une partie conséquente de la dette sociale ;
- la relance des activités économiques et de la demande intérieure ;
- la réduction substantielle de l'encours des créances en souffrance et la restauration des marges financières des banques ;
- l'amélioration des recettes fiscales de l'Etat grâce au recouvrement d'une partie des arriérés fiscaux.
- Etc.

¹ Le Club de Brazzaville est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) qui représente les créanciers du Congo.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APEMF	Association Professionnelle des Établissements de Microfinance
BCI	Banque Internationale Commerciale
BEAC	Banque des États de l’Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BPC	Banque Postale du Congo
BSCA	Banque Sino Congolaise pour l’Afrique
CAPPED	Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement
CDC	Crédit du Congo
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNEF	Comité National Economique et Financier
CERBER	Système de Collecte d’Exploitation et de Restitution et aux Banques des États réglementaires
CNC	Conseil National du Crédit
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés de l’Assurance
CIPRES	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
COBAC	Compagnie Financière Africaine
COFINA	Comité de Politique Monétaire
CPM	Court Terme
CT	Distributeur Automatique de Billets
DAB	Guichet Automatique de Billets
GAB	Etablissement de Microfinance
EMF	Indice des Prix des Services Financiers
IPSF	La Congolaise de Banque
LCB	Produit Net Bancaire
PNB	Société Générale Congo
SGC	Taux Effectif Global
TEG	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
TIAO	United Bank for Africa
UBA	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principales mesures de politique monétaire adoptées en 2020.....	21
Tableau 2 : Principaux textes réglementaires et institutionnels publiés en 2020	22
Tableau 3 : Principaux textes réglementaires et institutionnels publiés en 2020	23
Tableau 4 : Chiffres clés du secteur financier congolais.....	25
Tableau 5 : Récapitulatif de l'actionnariat et référence de l'agrément de chaque établissement de crédit.....	27
Tableau 6: Nombre d'agences bancaires.....	32
Tableau 7: Nombre de comptes de la clientèle.....	34
Tableau 8 : Répartition des personnes physiques et morales dans le total	34
Tableau 9 : Répartition des dépôts par type d'épargnant	35
Tableau 10 : Evolution de la structure des dépôts.....	36
Tableau 11 : Evolution des crédits par type de bénéficiaires	38
Tableau 12: Evolution des crédits accordés aux particuliers par nature	39
Tableau 13 : Evolution du volume crédits d'exploitation et des crédits d'investissements accordés aux entreprises	40
Tableau 14 : Evolution des crédits accordés à l'administration centrale par nature	41
Tableau 15: Vue d'ensemble des taux débiteurs moyens globaux des quatre derniers semestres.....	43
Tableau 16 : Evolution des créances en souffrance entre 2018 et 2020	47
Tableau 17 : Evolution des composantes du PNB (en millions de FCFA).....	50
Tableau 18 : Evolution en valeur nominale des DVF des banques Congolaises.....	54
Tableau 19 : Etablissement de Micro finance de la 1ère catégorie	55
Tableau 20 : Etablissement de Micro finance de la 2ème catégorie	55
Tableau 21: Evolution des effectifs des employés des EMF.....	56
Tableau 22: Evolution du total de bilan des EMF.....	58
Tableau 23 : Evolution des dépôts par type de clientèle	60
Tableau 24 : Evolution de dépôts par nature.....	60
Tableau 25 : Evolution des dépôts par nature et par type de clientèle.....	60
Tableau 26 : Liste des sociétés d'assurance du Congo	63
Tableau 27 : Evolution des primes collectées et émises.....	67
Tableau 28 : Evolution des primes collectées et émises.....	72
Tableau 30 : Liste des émetteurs de monnaie électronique du Congo.....	74
Tableau 31 : Transactions de mobile money en volume et en valeur	77

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de progression du nombre d'employés par banque.....	29
Figure 2 : Répartition du capital social des établissements du Crédit du Congo	30
Figure 3 : Répartition de l'actionnariat par catégorie	30
Figure 4 : Répartition de l'actionnariat par pays d'origine.....	31
Figure 5 : Evolution du nombre de DAB/GAB.....	33
Figure 6 : Evolution du total bilan des banques congolaises	35
Figure 7 : Répartition des dépôts par types de déposants	36
Figure 8 : Structure des dépôts collectés par le système bancaire en 2020	37
Figure 9 : Evolution de la part des crédits par type de bénéficiaires.....	38
Figure 10 : Part des crédits accordés aux particuliers par nature de crédit.....	39
Figure 11 : Part des crédits d'exploitation comparée aux crédits d'investissements aux entreprises	40
Figure 12 : Part des crédits aux entreprises par type de crédit.....	41

Figure 13 : Part des crédits à l'administration centrale par nature	42
Figure 14 : Evolution des TEG moyen pour tout type de crédit et toute maturité.....	43
Figure 15 : Courbe de taux des particuliers.....	43
Figure 16 : Courbe des taux des PME.....	44
Figure 17 : Courbe des taux des Grandes Entreprises.....	44
Figure 18 : Courbe des taux des Administrations Publiques	44
Figure 19 : Courbe des taux des autres personnes morales.....	45
Figure 20 : Pourcentage des Charges supportées par l'ensemble de la clientèle.....	46
Figure 21 : Part des prêts non performants par bénéficiaire	47
Figure 22 : Prêts non performants par type et par bénéficiaire	48
Figure 23 : Evolution des indicateurs de rentabilité	49
Figure 24 : Part des composantes du PNB	50
Figure 25 : Evolution de la liquidité des banques.....	52
Figure 26 : Evolution du nombre de compte de particuliers.....	56
Figure 27 : Evolution du sociétariat des EMF du Congo de 2015-2020	57
Figure 28 : Répartition des agences des EMF du Congo par localité.....	57
Figure 29 : Evolution du nombre d'agences des EMF	58
Figure 30: Part des dépôts par type de clientèle.....	59
Figure 31: Encours des dépôts	59
Figure 32 : Evolution des dépôts par nature.....	61
Figure 33 : Evolution des crédits par types d'épargnant.....	61
Figure 34 : Evolution du taux de créance en souffrance.....	62
Figure 35 : Evolution du résultat des EMF	63
Figure 36 : Répartition du capital social des compagnies d'assurance du Congo en 2020	64
Figure 37 : Activités des compagnies d'assurance du Congo	65
Figure 38 : Evolution du total bilan des sociétés d'assurance	65
Figure 39 : Part de chaque société d'assurance du Congo dans le total bilan	66
Figure 40 : Evolution du taux de couverture des charges par les cotisations	67
Figure 41 : Evolution du résultat net des sociétés d'assurance	68
Figure 42 : Répartition des primes collectées par catégorie de risque	68
Figure 43 : Répartition des primes émises par catégorie de risque	69
Figure 44 : Evolution des effectifs des sociétés d'assurance	69
Figure 45 : Evolution du total bilan de la branche vie	70
Figure 46 : Part de chaque société d'assurance vie dans le total bilan	71
Figure 47 : Evolution du taux de couverture des primes versées par les cotisations	72
Figure 48 : Part des primes dans le total.....	73
Figure 49 : Evolution du nombre de comptes de monnaie mobile enregistrés	75
Figure 50 : Evolution du nombre de points de service mobile money	75
Figure 51 : Evolution du nombre de commerçants accepteurs	76
Figure 52 : Soldes des comptes actifs de monnaie mobile.....	76
Figure 53 : Répartition des transactions de mobile money par type de service	77
Figure 54 : Nombre d'agences bancaires par département.....	80
Figure 55 : Répartition géographique des DAB/GAB.....	80
Figure 56 : Taux de pénétration géographique	81
Figure 57 : Taux de pénétration démographique.....	82
Figure 58 : Evolution du taux de bancarisation strict (TBS) et du taux de bancarisation élargi (TBE) (en %)	83
Figure 59 : Evolution des taux de bancarisation et du taux d'utilisation des services financiers (en %)	84

I. PRESENTATION DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

Les Comités Nationaux Économiques et Financiers (CNEF) ont été créés dans l'ensemble des six (06) pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) par le Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019. Ils ont succédé aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMNF) et aux Conseils Nationaux du Crédit (CNC) dont ils ont repris les attributions.

La réforme du CNEF a été inspirée par les mutations de ces dernières années qui ont conduit à l'adoption de la nouvelle architecture de la politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces mutations ont induit une redistribution des compétences et ont nécessité la mise en place de ce nouvel organe, en remplacement des CMFN et aux CNC. La réforme instituant les CNEF a ainsi fait l'objet d'un processus de concertation avec les Etats membres et principaux acteurs économiques et financiers de la CEMAC.

1.1. Organisation et composition du CNEF

Placés sous la responsabilité des ministres en charge des finances de chaque État, les Comités Économiques et Financiers Nationaux des États de la CEMAC sont des organes consultatifs chargés de faire des recommandations aux gouvernements sur l'amélioration des modalités de promotion de l'épargne nationale et des moyens de paiements modernes, ainsi que celle des instruments efficaces de financement des économies de la sous-région. Les CNEF offrent ainsi une plateforme d'échanges entre l'ensemble des acteurs du système économique et financier national.

Le CNEF Congo est composé de 27 membres issus des principales administrations économiques et financières, des établissements de crédit et de microfinance, des organisations patronales ainsi que des organisations sous régionales intéressées par la problématique du financement de l'économie (*Cf. annexe n°1*). Le Comité se réunit trois fois par an en session ordinaire.

1.2. Missions du CNEF

Les CNEF ont pour principales compétences ²:

- faciliter la coordination entre les politiques économiques nationales des États et la politique monétaire régionale de la BEAC ;

² Pour plus de détails, confère Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM portant création, organisation et fonctionnement des CNEF

- élaborer et proposer aux Ministères en charge des Finances, à la BEAC, à la COBAC et à la COSUMAF des plans d’actions pour l’amélioration de l’accès aux services financiers de qualité et le développement des marchés de capitaux ;
- veiller particulièrement à l’éducation financière des populations, en coordination avec les autorités nationales, tout en s’assurant que les informations destinées aux consommateurs de services financiers sont accessibles, lisibles et compréhensibles ;
- assurer, conformément à la réglementation en vigueur, la médiation dans les litiges entre les institutions financières (établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de microfinance, sociétés d’assurances, sociétés de bourse et sociétés de gestion de portefeuille) d’une part et, entre ces institutions et leur clientèle respective d’autre part.

1.3. Activités du CNEF

Au cours de l’année 2020, les activités du Secrétariat Général du CNEF ont porté principalement sur i) la mise en œuvre de la réforme portant création des CNEF, ii) la tenue des sessions ordinaires du Comité, iii) l’organisation d’un séminaire sur la médiation financière au Congo, iv) la réalisation de contrôles réglementaires et v) l’initiation des échanges avec diverses institutions internationales en vue de bénéficier d’un accompagnement technique et financier dans divers domaines.

1.3.1. Mise en œuvre de la réforme portant création des CNEF dans la CEMAC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme portant création des CNEF dans la CEMAC, le Secrétariat Général a réalisé des actions de vulgarisation et de sensibilisation. En effet, des réunions de sensibilisation ont été organisées avec les nouveaux membres notamment les caisses de retraite (Caisse Nationale de Sécurité Sociale et Caisse de Retraite des Fonctionnaires), l’association professionnelle des sociétés d’assurance du Congo et la Direction Nationale des Assurances.

Le Secrétariat Général du CNEF a également procédé au transfert des actifs et des ressources du CNC au CNEF. Ce transfert est notamment consacré par la signature, le 29 mars 2020, d’une convention de compte courant entre la BEAC et le Président du CNEF, dédié au fonctionnement du CNEF.

1.3.2. Sessions du Comité

Au cours de l’année 2020, le CNEF s’est réuni à trois reprises : le 15 mai 2020, le 21 juillet 2020 et le 30 novembre 2020.

➤ Session du 15 mai 2020

Le 15 mai 2020, le Secrétariat Général du CNEF a organisé la réunion inaugurale du CNEF dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19. Lors de cette réunion, le Comité a examiné et adopté le règlement intérieur du CNEF et a formulé les recommandations suivantes à l’endroit du Gouvernement :

- la réduction du coût des transactions électroniques par voie bancaire et par mobile money ainsi que la mise en œuvre effective de l'interopérabilité entre les plateformes de paiements électroniques ; et
- le renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux, afin de bénéficier de toutes leurs initiatives d'aide et de financement, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

➤ **Session du 21 juillet 2020**

Au cours de la réunion du 21 juillet 2020, le Comité a pris acte de la création du site internet du CNEF. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Comité Ministériel de l'UMAC relative à l'introduction sur le marché financier de la CEMAC des entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations, le Comité a recommandé la désignation d'au moins trois sociétés.

➤ **Session du 30 novembre 2020**

La session du 30 novembre 2020 a porté essentiellement sur l'évaluation à mi-parcours de l'impact de la crise économique et sanitaire sur le financement de l'économie congolaise. Au cours de cette réunion, le Comité a aussi examiné les résultats de l'étude sur la situation de la banque digitale au Congo. A cette occasion, le Comité a encouragé le Gouvernement à poursuivre les efforts en vue de la conclusion du programme avec le FMI et à mettre en œuvre les recommandations de l'étude relative au développement des transactions électroniques. Enfin, le Comité a adopté son programme d'activités et son budget pour l'exercice 2021.

1.3.3. Séminaire sur la médiation financière³ au Congo

Le 25 novembre 2020, le Secrétariat Général du CNEF a organisé un séminaire sur le thème « *mise en œuvre de la médiation financière au Congo : état des lieux et perspectives* » conformément à ses missions telles que définies à l'article 9 du règlement portant création des CNEF dans la CEMAC.

Le but du séminaire était de dessiner le cadre du futur dispositif de la médiation financière à mettre en place au Congo. Les travaux ont réuni l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique (institutions financières, tribunal de commerce, chambre de commerce, BEAC et Université Marien NGOUABI, etc.). Ils ont également bénéficié de la participation du Centre de Médiation et d'Arbitrage du Congo (CEMACO), de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) du Sénégal et du Centre d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de Consommation (CECMC) de la République française. Ces derniers ont édifié les participants sur les expériences de la médiation au Sénégal et en France.

³ La médiation est une mode de résolution des conflits consistant pour la personne choisie par les antagonistes, à entendre les parties, à confronter leur point de vue, et à leur soumettre un projet de solution.

Le séminaire a relevé l'intérêt de la médiation financière pour l'amélioration du climat des affaires notamment la résolution diligente et à moindre frais des litiges éventuels nés des relations d'affaire entre les institutions financières et leurs clients. De même, les participants ont été informés de l'entrée en vigueur en 2023 du dispositif de la médiation bancaire au niveau sous régional. Toutefois, ils ont recommandé l'extension de la médiation aux autres institutions financières et l'accélération de la mise en place de la médiation financière au Congo sur la base des dispositions de l'Acte Uniforme OHADA.

1.3.4. Contrôles réglementaires du CNEF

Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Général du CNEF procède à des contrôles des conditions de banque. Ceux-ci concernent le respect de l'affichage des conditions de banques au niveau des agences et l'inscription obligatoire des Taux Effectifs Globaux (TEG) dans les contrats de prêt.

Encadré 1: Calcul du Taux Effectif Global et du Taux d'usure

Le TEG d'un prêt représente le coût global réel que supporte le bénéficiaire du prêt. Il est constitué du taux d'intérêt nominal et de l'ensemble des frais et commissions supportés par le client.

Le calcul du TEG est réalisé en deux étapes suivantes :

Etape 1 : calcul du taux de la période correspondant à la périodicité des remboursements du prêt ;

Etape 2 : déduction du TEG annuel, de manière proportionnelle, en multipliant le taux de la période par le nombre de périodes dans l'année.

L'application de ces deux étapes diffère selon que le crédit est ou non amortissable.

- **Pour les crédits amortissables :** le taux de la période est calculé actuariellement, à partir d'une période unitaire correspondant à la périodicité des versements effectués par l'emprunteur.

Ainsi, pour un prêt amortissable en n échéances, le taux de la période t est obtenu à partir de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^m \frac{D_k}{(1+i)^{t_k}} = \sum_{p=1}^n \frac{R_p}{(1+i)^{t_p}}$$

Où, m représente le nombre de déblocage; D_k est le montant du déblocage à la date t_k ; n est le nombre d'échéances de remboursement y compris les frais et commissions divers payés par l'emprunteur ; R_p est l'annuité de remboursement à la date t_p .

Le TEG annuel est alors déduit du taux de la période en appliquant la formule ci-après :

$$TEG = m \times i$$

Où $m=12$, si la fréquence de remboursement est mensuelle ; 4 si trimestrielle ; 2 si semestrielle et 1 si annuelle.

- **Pour les crédits non amortissables, tels que les découverts et les escomptes d'effets commerciaux ou les cautions, le Règlement prévoit des formules spécifiques pour le calcul de leur TEG.**

Pour les découverts, le TEG est obtenu en rapportant la somme des intérêts annuels et tous les frais de dossier ainsi que la somme des commissions facturées au client au montant autorisé du découvert. Soit :

$$TEG_{\text{découvert}} = \frac{i \times M + f + C}{M}$$

Où, i est le taux d'intérêt nominal ; M , le montant de l'autorisation ; f et C les montants des frais et commissions divers y compris le coût de l'assurance.

L'escompte d'effets de commerce est une opération par laquelle un établissement de crédit rachète à un bénéficiaire les effets de commerce dont il est porteur, en fournissant à ce bénéficiaire une avance de trésorerie, moyennant le paiement d'intérêts et de commissions sur la durée de l'opération. La formule de calcul du taux effectif global de ce type d'opération est la suivante :

$$TEG_{escompte} = \frac{I + f + C}{(ME)} \times \frac{360}{N}$$

Avec, I le montant des intérêts calculés en fonction de la durée de l'escompte (en jours) N ; f et C correspondent au montant de l'ensemble des frais et commission exigés à la mise en place du crédit et ME le montant de l'effet escompté.

Pour le cas des cautions, qui traduisent un engagement donné par un établissement de crédit pour le compte d'un client dans le cas où celui-ci s'avérerait défaillant, moyennant le paiement d'intérêts et de commissions sur la durée de la caution, le TEG est évaluée comme suit :

$$TEG_{caution} = \frac{I + f + C}{(Mc)} \times \frac{360}{N}$$

NB : le seuil d'usure pour chaque catégorie de prêt et type de clientèle est égal au TEG moyen de la catégorie de prêt ou du type de clientèle multiplié par 4/3.

A l'issue des contrôles effectués en 2020, les constats suivants ont été relevés :

1) Concernant l'affichage des conditions de banque et du communiqué de presse

L'ensemble des établissements de crédit affiche les conditions de banques et les TEG et seuils d'usure en vigueur. Certaines banques utilisent le format d'affichage électronique avec des informations en bande passante. Toutefois, la police des caractères utilisés est souvent illisible en raison de la taille des supports d'affichage.

2) Concernant l'obligation d'inscription des TEG dans les contrats de prêt

S'agissant des particuliers, l'obligation d'inscription est respectée uniquement pour les conventions de prêts amortissables. Celle-ci n'est pas respectée pour les autres types de prêts. Concernant les entreprises, les TEG ne sont pas inscrits dans les conventions de prêt (amortissable, découvert, cautions, effets).

Le non-respect de l'obligation d'inscription des TEG dans les contrats de prêt prive les bénéficiaires d'arguments de négociation et ne participe pas à la transparence dans la tarification des services et produits bancaires.

3) Concernant la détermination du TEG

Il ressort des contrôles que la plupart des TEG inscrits sur les conventions de prêt n'intègrent pas les frais d'assurance.

En conséquence, les taux d'usure déterminés sur la base des déclarations des banques sont minorés. Cette situation expose les banques aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

1.3.5. Relation avec les institutions internationales

Au cours de l'année 2020, le CNEF du Congo a initié des partenariats avec la Banque Mondiale et le PNUD. L'objectif principal de ces initiatives a été d'obtenir l'accompagnement technique et financier de ces organismes dans la mise en œuvre des réformes sur le développement du système financier congolais.

1.3.5.1. Banque Mondiale

Les sollicitations du CNEF envers la Banque Mondiale ont porté sur l'introduction de l'affacturage, du crédit-bail au Congo et la modernisation du registre des sûretés mobilières et immobilières.

Concernant l'introduction de l'affacturage et du crédit-bail au Congo, qui s'inscrivent dans le cadre de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale, dont l'une des conditionnalités est l'adoption par le Gouvernement de la République du Congo d'une loi relative à l'affacturage au plus tard le 31 mars 2021. En concertation avec la Banque Mondiale, les travaux relatifs à la mise en œuvre de cette exigence ont été réalisés dans une démarche participative, avec l'implication des organisations et associations représentatives des établissements de crédit, de microfinance, du patronat, des PME, de la magistrature, des cabinets comptables, etc. A l'issue de ceux-ci, des avant projets de texte ont été élaborés et transmis au Gouvernement.

S'agissant de la réforme des sûretés mobilières et immobilières, la Banque Mondiale a partagé son expérience sur les réformes similaires réalisées par le CNEF du Cameroun et du Gabon. Aussi, s'est-elle montrée disposée à appuyer techniquement et financièrement le Congo dans la mise en œuvre de cette réforme en vue de favoriser le financement de l'économie, singulièrement des PME/PMI. Toutefois, cette institution a tenu à indiquer que ses interventions seront conditionnées par :

- Le financement sur les ressources du CNEF des équipements et applicatifs informatiques ;
- l'organisation d'une réunion de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes à la réforme (ministères en charge des finances, de la justice, des transports et de la construction ainsi que les établissements financiers, chambres de commerce, etc.) ;
- la création d'un Comité de pilotage de la réforme au niveau du CNEF ;
- l'organisation des missions d'imprégnation dans au moins deux pays ayant déjà mis en place cette réforme.

Cet appui a ainsi été formellement sollicité par le Ministre en charge des finances, Président du CNEF, par correspondance adressée à la Représentante Résidente de cette institution au Congo, en date du 04 novembre 2020.

1.3.5.2. PNUD

Les sollicitations du CNEF envers le PNUD ont porté sur l'amélioration du suivi statistique et de la gouvernance des établissements de microfinance au Congo.

A travers le Fonds d'Equipeement des Nations Unies (FNUE), cette institution est disposée à appuyer le développement du secteur de la microfinance au Congo. Dans le cadre de cette réforme, les termes de référence proposés par la partie congolaise concernent :

- le recensement des établissements de microfinance en vue de l'élaboration d'une base de données de ces structures ;
- le renforcement des capacités des promoteurs et des dirigeants, notamment sur les aspects réglementaire et managérial ;
- la restructuration de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF) et le renforcement de ses capacités ;
- la digitalisation du secteur afin de lui permettre de bénéficier des effets positifs des nouvelles technologies.

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, MONETAIRE ET FINANCIER NATIONAL

La situation macroéconomique du Congo en fin d'année 2020 a été impactée par la dégradation de l'environnement international, la baisse de la production nationale et des revenus pétroliers, et les mesures de riposte contre la pandémie, notamment la fermeture des frontières, l'arrêt des activités économiques non essentielles et le confinement des populations. La prise en compte de cette situation a conduit le gouvernement à réviser à deux reprises son budget de l'exercice 2020. Ainsi, à fin 2020, la situation de l'économie congolaise s'est présentée comme suit :

2.1. Secteur réel

A fin 2020, en glissement annuel, l'économie congolaise a enregistré une récession du PIB en termes réels (-7,3%) plus marquée que celle de 2019 (-0,2%), en lien avec les contreperformances des secteurs pétrolier (-8,8%, après +1,4% en 2019) et non pétrolier (-6,1%, contre -1,4% en 2019).

La quasi-totalité des composantes du PIB, du *côté de la demande*, a pesé négativement sur la demande globale, à l'exception des exportations nettes.

De même, la majeure partie des activités des secteurs a obéré la croissance du PIB réel du *côté de l'offre*, hormis le secteur agricole qui a bénéficié des effets de substitution des produits alimentaires, dans un contexte de restriction des importations. Toutefois, le secteur sylvicole⁴ a été dynamique, particulièrement au dernier trimestre 2020 en relation avec des dispositions prises par les acteurs de ce secteur, dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau code forestier⁵.

⁴ Cette hausse des expéditions du bois en 2020 s'explique également par les anticipations des opérateurs du secteur dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau code forestier qui exige la transformation locale des grumes et leurs transformations à 100%.

⁵ Ce dernier instaure le contrat de partage de production et l'obligation de transformer à 100% les produits forestiers sur le territoire national.

Pour ce qui est des prix, on note une désinflation avec un taux revenu à 0,0% en moyenne annuelle, contre 2,3% un an auparavant, en lien avec l'affaiblissement de la demande intérieure.

2.2. Secteur extérieur

La *balance commerciale* a dégagé un solde excédentaire de 1 699,1 milliards en 2020, en net repli de 48,7% par rapport à 2019. Ce recul s'explique par la contraction plus prononcée des exportations (-38,2%, à 3 289,3 milliards) que celle des importations (-20,8%, à 1 590,2 milliards). La baisse des exportations résulte du repli de la production pétrolière et de la forte chute des prix internationaux du pétrole brut, tandis que celle des importations est consécutive à la chute de la demande intérieure et la fermeture des frontières provoquées par la crise sanitaire.

En conséquence, le *compte courant, dons officiels inclus*, est ressorti déficitaire de 138,2 milliards (2,1% du PIB) en 2020, après un déficit de 62,4 milliards (0,7% du PIB) en 2019.

Le *solde du compte de capital et d'opérations financières* a enregistré un déficit de 88,7 milliards en 2020 (1,4% du PIB), après un excédent de 36,8 milliards en 2019 (0,4% du PIB). Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des investissements dans le secteur pétrolier.

En définitive, le *solde global de la balance des paiements* est ressorti excédentaire en 2020 de 328,8 milliards (5,2% du PIB), après un excédent de 106,8 milliards (1,3% du PIB) en 2019.

2.3. Secteur public

En raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique national et international, la loi de finances initiale de l'exercice 2020 a fait l'objet de deux rectifications successives, en mai et octobre 2020.

Ainsi, au terme de l'année 2020, les estimations préliminaires arrêtent les recettes budgétaires totales à 1 319,2 milliards, en chute de 33,6% par rapport à l'année 2019. Les dépenses budgétaires, quant à elles, ressortent à 1 345,5 milliards, en baisse de 16,1% comparativement à l'année 2019.

En conséquence, le solde budgétaire, base engagements, hors dons, est déficitaire de 0,4 % du PIB, contre un excédent de 4,7% en 2019.

2.4. Politique monétaire

En 2020, la politique monétaire de la BEAC a été caractérisée par les décisions ci-dessous :

Tableau 1: Principales mesures de politique monétaire adoptées en 2020

Objet	Date
Révision de la convention d'adhésion au marché monétaire et de son annexe portant le dispositif de gestion des réserves obligatoires dans la CEMAC, en alignant le calendrier de sur la pension-livree verticale, ainsi que sur constitution desdites réserves sur celui des principales opérations hebdomadaires de la BEAC	30 septembre 2020
Mise en œuvre d'un programme de rachats ponctuels et ciblés, sur le marché secondaire, des titres publics émis par les Etats de la CEMAC pour une enveloppe globale de 600 milliards	22 juillet 2020
Reprise des opérations d'injection de liquidité à long terme afin d'offrir aux établissements de crédit des ressources stables dont ils ont besoins pour couvrir leurs emplois à moyen et long termes	22 juillet 2020
Révision à la baisse des principaux taux de la BEAC notamment le Taux d'Intérêt sur Appel d'Offres (TIAO) de 25 points, à 3,25% et le taux de la facilité de prêt marginal de 100 points à 5,00%	27 mars 2020
Augmentation du volume des injections de liquidité sur l'opération principale de 240 milliards à 500 milliards	27 mars 2020
Elargissement de la gamme des effets privés admis comme collatéral aux opérations de politique monétaire	27 mars 2020
Révision à la baisse du niveau des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral aux opérations de refinancement à la BEAC	27 mars 2020

Source : BEAC

2.5. Secteur monétaire

En glissement annuel, en 2020, la situation monétaire du Congo s'est caractérisée par :

- une progression des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 5,2% à 559,0 milliards, en lien principalement avec celle des banques primaires, portée par des appels de fonds réalisés par les établissements de crédit membres du Club de Brazzaville, pour couvrir l'opération de rachat de la dette intérieure ;
- une augmentation du crédit intérieur de 22,0% pour ressortir à 1 993,2 milliards, sous l'effet concomitant de la hausse des crédits à l'économie (+3,9% à fin décembre 2020, à 1 123,9 milliards) et celle des créances nettes sur l'Etat (+57,7%, à 869,4 milliards) ;
- un redressement des autres postes nets du système bancaire de 17,2% à 393,6 milliards, en lien avec le renforcement des fonds propres de certaines banques.

En conséquence, la masse monétaire (M2) a progressé de 18,0%, pour s'établir à 2 158,6 milliards à fin décembre 2020.

III. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

3.1. Etablissements assujettis à la COBAC

Sur le plan réglementaire, l'année 2020 a été marquée par l'entrée en vigueur des textes ci-après consultables sur le site internet de la COBAC et du CNEF Congo :

Tableau 2 : Principaux textes réglementaires et institutionnels publiés en 2020

Nouveaux textes	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Classification thématique
1. Règlements CEMAC			
Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au taux effectif global et à la répression de l'usure et de la publication des conditions de banque dans la CEMAC	10 août 2020	01 janvier 2021	Relations avec la clientèle
Règlement n°01/20/CEMAC/ UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC	03 juillet 2020	01 janvier 2023	Relations avec la clientèle
2. Règlements COBAC			
Règlement COBAC R-2020/06 relatif au traitement des réclamations des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC	30 juillet 2020	01 janvier 2021	Relations avec la clientèle
Règlement COBAC R-2020/05 relatif aux obligations spécifiques des établissements assujettis pour la protection des consommateurs dans le cadre de la fourniture des services de paiement	30 juillet 2020	01 janvier 2021	Relations avec la clientèle
Règlement COBAC R-2020/04 relatif au service bancaire minimum garanti	30 juillet 2020	01 janvier 2021	Relations avec la clientèle
Règlement COBAC R-2020/03 relatif à l'organisation des procédures des sessions de la COBAC	29 mai 2020	29 mai 2020	Organisation et fonctionnement de la COBAC
Règlement COBAC R-2020/02 relatif à la procédure de nomination et de rémunération des administrateurs provisoires et des liquidateurs par la COBAC	15 avril 2020	15 avril 2020	Traitement des établissements de crédit en difficulté
Règlement COBAC R-2020/01 modifiant certaines dispositions du règlement COBAC R-2010/02 relatif à la division des risques des établissements de crédit	15 avril 2020	01 juin 2020	Ratios assis sur les fonds propres
3. Instructions COBAC et BEAC			
Instruction COBAC I-2020/01 relative aux modalités de fonctionnement du compte « COBAC-FONDS DE RESOLUTION » ouvert dans les livres de la BEAC	12 mars 2020		Traitement des établissements de crédit en difficulté
4. Décisions COBAC			
Décision COBAC D-2020/171 portant sur l'aménagement et prorogation de la décision	21 septembre	21 septembre	Ratios assis sur les

COBAC D-2017/260 du 24 octobre 2017, portant modalités de dérogation aux taux de pondération déterminés selon les critères de convergence de surveillance multilatérale applicables aux engagements portés sur les Etats membres de la CEMAC	2020	2020	fonds propres
Décision COBAC D-2020/104 portant mesures d'adaptation de la réglementation prudentielle applicable aux établissements assujettis à la COBAC	30 juillet 2020	30 juillet 2020	Ratios assis sur les fonds propres
Décision COBAC D-2020/027 portant dérogations temporaires à certaines exigences de la réglementation appliquée aux établissements assujettis à la COBAC	15 avril 2020	01 juin 2020	Contrôle interne et gestion des risques
5. Lettres circulaires COBAC			
Lettre circulaire LC/COB/12/DREGRI/DRNM/TPO relative à la formalisation des mandats des dirigeants des établissements assujettis	11 février 2021	11 février 2021	Organisation et gouvernance
Lettre circulaire LC/COB/10 continuité d'activité de la COBAC	10 avril 2020	10 avril 2020	Contrôle interne et gestion des risques
Lettre circulaire LC/COB/09 relative au plan d'urgence pour la gestion des risques induits par la pandémie de Covid-19	25 mars 2020	25 mars 2020	Contrôle interne et gestion des risques
Lettre circulaire LC/COB/03 relative à la transmission des documents réglementaires annuels	27 janvier 2020	27 janvier 2020	Reporting des états réglementaires

Source : COBAC

3.2. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance (CIMA)

L'environnement réglementaire des compagnies d'assurances du Congo en 2020 a été marqué par la prise des décisions⁶ ci-après :

Tableau 3 : Principaux textes réglementaires et institutionnels publiés en 2020

Objet	Date de signature
Décision N°0001-20 Portant nomination du Président du Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA)	07 août 2020
Décision N°0002 Portant approbation du budget général de la CIMA exercice 2021	31 décembre 2020
Décision N°0003 Portant approbation du compte administratif de la CIMA au titre 2019 donnant quitus au SG de la CIMA	31 décembre 2020

⁶ Ces décisions sont téléchargeables sur le site internet de la CIMA.

Décision N°0004 Portant nomination du Secrétaire Général de la CIMA	31 décembre 2020
Décision N°0005 Portant nomination du Secrétaire Général Adjoint de la CIMA	31 décembre 2020
Décision N°0005 Portant nomination du Secrétaire Général Adjoint de la CIMA	31 décembre 2020

Source : CIMA

3.3. Etablissements assujettis à la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES)

Aucune information n'est disponible concernant les dispositions réglementaires prise en 2020, au titre de l'activité des Caisse de retraite et de prévoyance sociale.

IV. ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DU CONGO⁷

4.1. Situation du secteur financier

Le système financier congolais est composé de dix (10) banques commerciales, de vingt-quatre (24) établissements de microfinance (EMF), huit (08) compagnies d'assurance et deux (02) caisses de retraite. Il comprend également la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC).

L'analyse du tableau relatif à la situation des établissements financiers du Congo appelle plusieurs enseignements⁸ :

4.1.1. Evolution des capitaux propres

Le montant total des capitaux propres du secteur financier s'est établi à 290 milliards FCFA en 2020, en progression de 7,7% par rapport à son niveau d'il y a un an. Il représente 4,6% du PIB en 2020, après 3,3% en 2019 et 2,8% en 2018.

En termes de capitaux propres, le secteur bancaire est prépondérant avec une part de 69,7% du total. Il est suivi du secteur de la microfinance qui représente 20,3% et du secteur des assurances avec 10,0%.

4.1.2. Evolution du total Bilan

Le total agrégé du bilan de l'ensemble des établissements du système financier s'est élevé à 2 616 milliards à fin décembre 2020, contre 2 270 milliards à fin décembre 2019, soit une progression de 15,2%. Il représente ainsi 41,6% du PIB, contre 27,6% une année plus tôt. L'analyse des informations collectées montre une forte domination des banques dont le total agrégé du bilan représente 87,7% de l'ensemble du secteur.

⁷ Dans le cadre du présent rapport, les analyses ont été réalisées sur la base des données des banques, d'un échantillon de sept (07) établissements de microfinance et de six (06) compagnies d'assurance du Congo. Les caisses de retraite n'ont pas été prises en compte en raison de non réception de leurs données.

⁸ Les données agrégées du système financier ne comportent pas les données de la BDEAC et celles des caisses de retraites.

4.1.3. Evolution des dépôts

Le total des dépôts de l'ensemble des établissements du système financier s'est élevé à 1 763 milliards à fin décembre 2020, contre 1 458 milliards à fin décembre 2019, soit une progression de 20,9%. Il représente 28,0% du PIB, contre 17,7% une année plus tôt, soit une hausse de 10,3 points. L'analyse des informations collectées montre une forte domination des banques dont la part dans les dépôts représente 86,7% de l'ensemble du secteur en 2020. Bien que les dépôts collectés par le secteur microfinance évoluent favorablement (+27 milliards de F CFA en deux ans), on observe que la part des EMF ne se situe qu'à 10,3%.

Pour le secteur des assurances, dont l'analyse est faite sur les cotisations des assurés, leur part dans le total des dépôts du secteur est très faible et se situant à 3,0% du total.

4.1.4. Evolution des crédits

Le total des crédits octroyés par l'ensemble des établissements du système financier congolais s'est élevé à 1 550 milliards à fin décembre 2020, contre 1 280 milliards à fin décembre 2019, soit une progression de 21,1%. Il représente 24,7% du PIB, contre 15,6% une année plus tôt. A l'instar des dépôts, les crédits octroyés par les banques représentent 91,9% de l'ensemble des crédits du système financier en 2020. Les crédits octroyés par le secteur de la microfinance représentent 6,9%.

S'agissant des sociétés des assurances dont l'analyse est faite sur la base des primes cédées ou émises, leur encours représente 1,2% du total des crédits de l'ensemble du système financier.

Tableau 4 : Chiffres clés du secteur financier congolais

	CAPITAUX PROPRES			TOTAL BILAN			DÉPÔTS			CRÉDITS		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
BANQUE	176	183	202	1 927	1 970	2 294	1 200	1 244	1 528	1 234	1 162	1 424
EMF	53	57	59	184	208	233	155	165	182	82	92	107
ASSURANCE	-	29	29	81	92	89	49	49	53	22	26	19
TOTAL	229	269	290	2 192	2 270	2 616	1 404	1 458	1 763	1 338	1 280	1 550
BANQUE/TOTAL	76,9%	68,0%	69,7%	87,9%	86,8%	87,7%	85,5%	85,3%	86,7%	92,2%	90,8%	91,9%
EMF/TOTAL	23,1%	21,2%	20,3%	8,4%	9,2%	8,9%	11,0%	11,3%	10,3%	6,1%	7,2%	6,9%
ASSURANCE/TOTAL	0,0%	10,8%	10,0%	3,7%	4,1%	3,4%	3,5%	3,4%	3,0%	1,6%	2,0%	1,2%
PIB NOMINAL	8 060	8 226	6 288	8 060	8 226	6 288	8 060	8 226	6 288	8 060	8 226	6 288
TOTAL/PIB	2,8%	3,3%	4,6%	27,2%	27,6%	41,6%	17,4%	17,7%	28,0%	16,6%	15,6%	24,7%

Source : CNEF

En somme, le système financier congolais reste fortement dominé par le secteur bancaire. Aussi, est-il peu diversifié en termes d'institutions et de produits. Ainsi, on constate que l'activité des EMF et des assurances est marginale et sa contribution à la croissance du secteur financier est faible.

4.2. Secteur bancaire congolais

4.2.1. Situation des banques

Au 31 décembre 2020, la situation du secteur bancaire congolais se présente comme suit :

Tableau 5 : Récapitulatif de l'actionnariat et référence de l'agrément de chaque établissement de crédit

Banques	SIGLE	Référence de l'agrément	Capital social	Actionnaires
Banque Congolaise de l'Habitat	BCH	982/MEFBCAB du 09/05/2008	17 276 000 000	Etat Congolais Banque de l'Habitat de Tunisie (BHT) Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) Port Autonome de Pointe Noire Société MAUREL Et PROM Société BATIR SARL Etat Tunisien
Banque Commerciale Internationale	BCI	7993/MEFBCAB du 29/09/2006	12 870 000 000	BANQUE CENTRALE POPULAIRE (Maroc)
BGFIBANK CONGO	BGFIBANK CONGO	D2000/03 du 21/03/2000	30 000 000 000	BGFI HOLDING CORPORATION SA SCIPA S.A DELTA SYNERGIE YAO Corporation
Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique	BSCA	13785/MEFPPI-CAB du 28/05/2015	53 343 000 000	AGRICULTURAL BANK OF CHINA (ABC) SOCIETE DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES PRIVES CONGOLAISES SOCIETE NATIONALE DES PETROLE DU CONGO(SNPC) ETAT CONGOLAIS SOCIETE ZHENGWEI TECHNIQUE CONGO
Crédit du Congo	CDC	727 du 11/03/2002	10 477 000 000	ATTIJARIWafa ETAT CONGOLAIS
ECOBANK CONGO	ECOBANK CONGO	5433/MEFB du 28/08/2007	10 000 000 000	ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED ETI AGC PARTICULIERS
La Congolaise de Banque	LCB BANK	2936/MEFB-CAB du 01/04/2004	10 000 000 000	BELTRANDO BERNARD BMCE-BANK ETAT CONGOLAIS

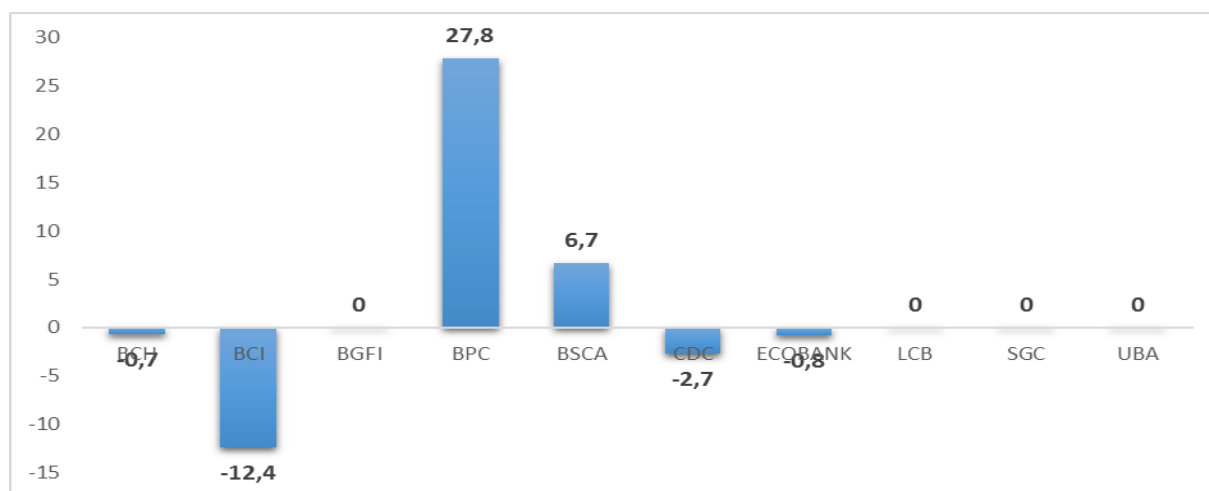
Banques	SIGLE	Référence de l'agrément	Capital social	Actionnaires
				IBATA RAYMOND PENDINO HUBERT SOUTHERN CROSS FIANCE SA
Société Générale Congo	SGC	15953/ MFBPP CAB du 14/12/2011	11 860 000 000	SOCIETE GENERALE ETAT CONGOLAIS
United Bank Africa- Congo	UBA	8854/MFBPP-CAB du 14/06/2011	12 500 000 000	UBA CAMEROUN SA UBA PLC
Banque Postale du Congo	BPC	14090/MEFPPPI-CAB du 23/10/2012	25 000 000 000	ETAT CONGOLAIS
	TOTAL		193 324 272	

Source : CNEF

4.2.1.1. Evolution du nombre d'employés

Selon les déclarations CERBER⁹, le nombre d'employés dans les banques congolaises a cru de 2,5% à 1 952 contre 1 904 un an auparavant. Cette évolution est principalement imputable à la progression des effectifs de la Banque Postale du Congo et de la BSCA, respectivement de 27,8% et de 6,7%, en dépit de la baisse de 12,4% des effectifs de la BCI. Les données reçues montrent que cinq (05) banques concentrent environ 65% de l'effectif total, à savoir la Banque Postale du Congo, la LCB, le Crédit du Congo, la BCI et la BGFI.

Figure 1 : Taux de progression du nombre d'employés par banque



Source : CNEF

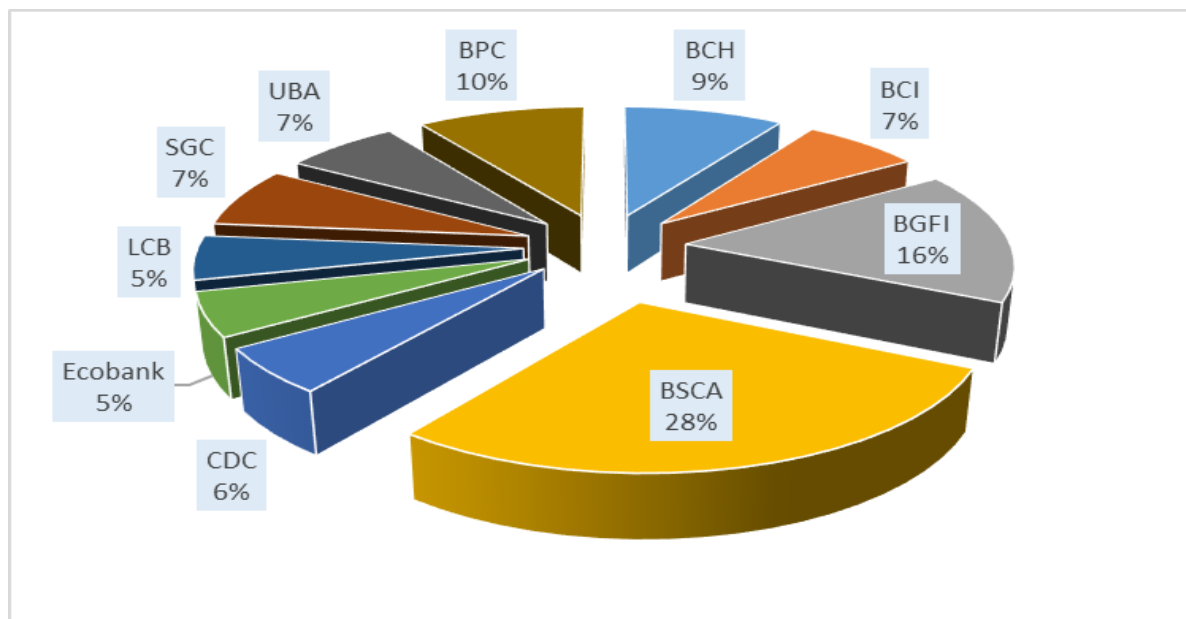
4.2.1.2. Capital des banques

Le total cumulé du montant du capital de l'ensemble des banques congolaises s'est établi à 193,33 milliards à fin décembre 2020, en progression de 11,5% par rapport à fin décembre 2019. Cette hausse est stimulée par l'opération d'augmentation du capital social réalisée par la BGFIBank Congo, dont le capital social est passé de 10,0 milliards à 30,0 milliards, par incorporation d'une partie des réserves.

A fin décembre 2020, environ 64,9% du total cumulé du capital est concentré sur quatre banques, à savoir la BSCA Bank, avec un capital de 53,3 milliards, suivie de la BGFI, à 30,0 milliards, de la BPC à 25,0 milliards et de la BCH à 17,3 milliards. Il convient de noter que trois établissements à savoir, le CDC, ECOBANK et la LCB, disposent toujours d'un niveau du capital minimum de 10,0 milliards.

⁹ Le CERBER est le système de collecte et d'exploitation des données bancaires par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

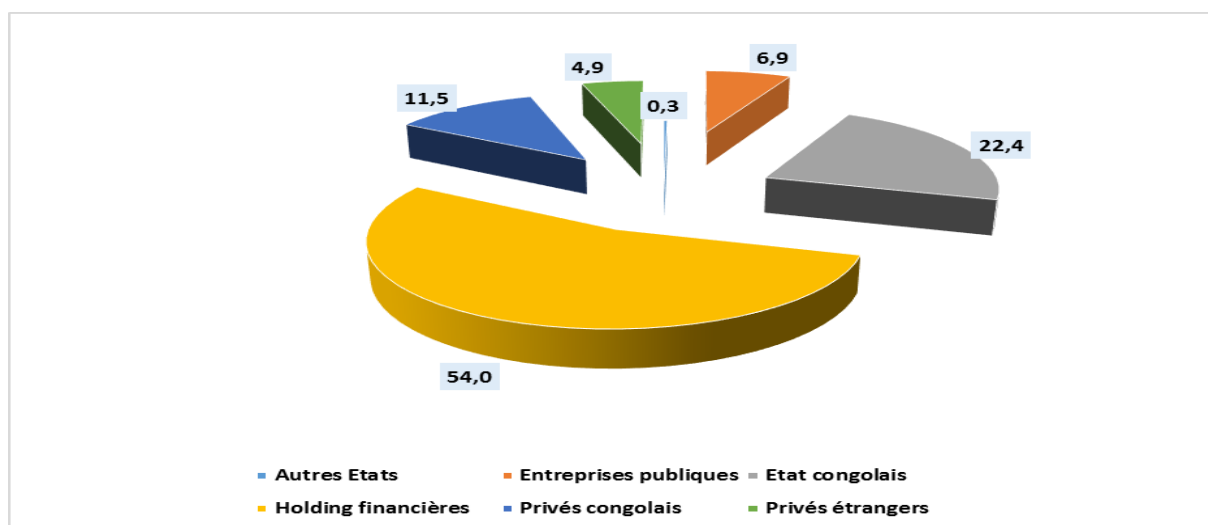
Figure 2 : Répartition du capital social des établissements du Crédit du Congo



Source : CNEF

L'actionnariat des banques congolaises est toujours dominé par les holdings financiers ou les établissements de crédit qui sont actionnaires dans 9 banques sur les 10 que compte le système bancaire congolais. Au 31 décembre 2020, 54,0% de l'actionnariat sont détenus par un holding ou un établissement de crédit. On note que l'Etat congolais détient 22,4% du capital social cumulé de ces établissements de crédit, dont un à 100% (BPC). L'Etat congolais détient également des parts dans 5 autres établissements de crédit sur les 10 du système bancaire. La fraction restante du capital social est détenue par les privés congolais (11,5%), les entreprises publiques (6,9%), les privés étrangers (4,9%) et l'Etat tunisien pour une part marginale de 0,3%.

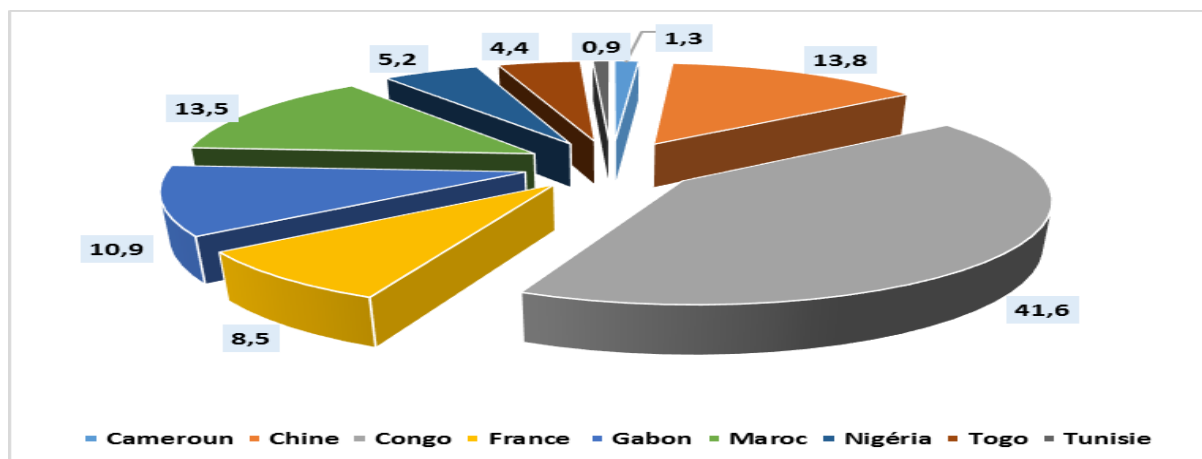
Figure 3 : Répartition de l'actionnariat par catégorie



Source : CNEF

Concernant la répartition des banques suivant la région ou le pays d'origine, on observe que les banques dont l'actionnariat est dominé par les congolais représentent toujours 41,6% du total des banques en activité. Le Congo est suivi de la Chine (13,8%), du Maroc (13,5%), du Gabon (10,9%) et de la France (8,5%). La fraction restante est répartie entre le Cameroun, le Nigéria, le Togo et la Tunisie.

Figure 4 : Répartition de l'actionnariat par pays d'origine



Source : CNEF

4.2.1.3. Evolution du réseau bancaire (agences, bureaux et points de vente)

Le nombre d'agences bancaires au Congo a augmenté de 3,0%, au cours de la période en revue, passant de 123 en 2019 à 127 en 2020. Cette hausse s'explique principalement par la stratégie d'inclusion financière portée particulièrement par la Banque Postale du Congo. En effet, au cours de la période sous revue, la Banque Postale du Congo (BPC) et La Congolaise de Banque (LCB) ont respectivement implanté quatre (04) et deux (02) agences à Brazzaville, dans la Sangha et dans le Pool, tandis que le Crédit du Congo a procédé à la fermeture de deux agences à Pointe-Noire.

Au 31 décembre 2020, la Banque Postale du Congo est l'établissement de crédit qui dispose du plus grand réseau avec 30 agences (23,6% du total) réparties dans tous les départements, à l'exception de celui du Kouilou. Elle est suivie de la LCB avec 21 agences (16,5% du total) implantées dans cinq départements (Brazzaville, Pointe-Noire, Cuvette centrale, Bouenza et Sangha) et de Crédit du Congo avec 15 agences (11,8% du total) implantées dans quatre départements (Brazzaville, Pointe-Noire, Cuvette Centrale et Sangha). Il convient de noter que la BSCA, première banque congolaise en termes de capital, ne dispose que de 03 agences qui sont implantées dans les deux plus grandes villes, à savoir Brazzaville et Pointe-Noire.

Tableau 6: Nombre d'agences bancaires

	2019	2020	Variation en valeurs	Variation (%)	Part (%)
BCH	9	9	0	0,0	7,1
BPC	26	30	4	15,4	23,6
BCI	14	14	0	0,0	11
BGFI	14	14	0	0,0	11
BSCA	3	3	0	0,0	2,4
CDC	17	15	-2	-11,8	11,8
ECOBANK	9	9	0	0,0	7,1
LCB	19	21	2	10,5	16,5
SGC	5	5	0	0,0	3,9
UBA	7	7	0	0,0	5,5
Total	123	127	4	3,3	

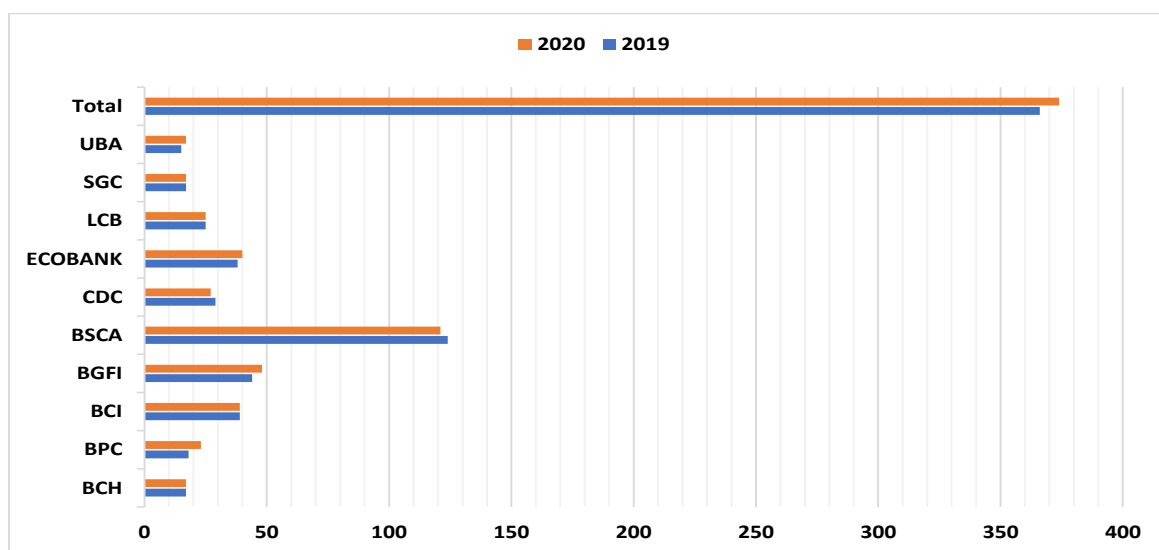
Source : CNEF

4.2.1.3.1. Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Banques (DAB) et de cartes émises

En 2020, le nombre de DAB des établissements bancaires a augmenté de 13,3% pour s'établir à 374, contre 330 en 2019. Cette évolution est liée principalement à la stratégie d'extension de la BSCA Bank et de la BPC qui ont implanté plus d'une trentaine de guichets au cours de la période en revue.

La BSCA est la banque qui détient le plus grand réseau des DAB avec 32,4% du total. Il est à noter que les DAB de cette banque permettent d'effectuer des opérations de dépôts et de remise de chèque dévolues aux Guichets Automatiques de Banques (GAB). Elle est suivie de la BGFI et ECOBANK qui comptent respectivement, 48 DAB (12,8% du total) et 40 DAB (10,7% du total). Les autres banques (BCH, SGC et UBA) comptent chacune 17 DAB (4,5% du total).

Figure 5 : Evolution du nombre de DAB/GAB



Source : CNEF

Globalement, cette augmentation du nombre des GAB/DAB contribue à améliorer et à moderniser l'offre des services financiers. Cette tendance haussière s'observe également dans les autres pays de la CEMAC, notamment le Cameroun et le Gabon qui comptent respectivement 718 et 313 DAB/GAB.

S'agissant du nombre de cartes émises¹⁰ par l'ensemble des établissements de crédit, il a enregistré une évolution haussière (4,2%) en glissement annuel, s'établissant à 174 071 en 2020 contre 167 123 une année auparavant.

4.2.1.3.2. Nombre de comptes de la clientèle

A fin décembre 2020, le nombre de personnes physiques et morales titulaires d'un compte s'est élevé à 528 202, contre 497 800 en 2019, soit une hausse de 6,1%. Cette évolution est en lien avec la hausse de 7% des comptes des personnes physiques malgré la baisse de 4,8% du nombre de compte des personnes morales. Ces comptes sont constitués de 166 614 comptes débiteurs, représentant 31,5% du total. Ainsi, les comptes créditeurs, avec un poids total de 68,5% représentent la majorité des comptes détenus par les congolais.

La hausse des comptes des personnes physiques a principalement été impulsée par l'augmentation simultanée des comptes de dépôts à vue et à terme respectivement de 7,0% et 6,5%, en glissement annuel.

¹⁰ Ces cartes sont constituées des cartes prépayées, de retrait ou de paiement.

Tableau 7: Nombre de comptes de la clientèle

	2019	2020	Variation en %
Nombre de comptes débiteurs personnes morales	16 029	14 965	- 6,6
Nombre de comptes créditeurs personnes morales	21 320	20 586	- 3,4
Total comptes personnes morales	37 349	35 551	- 4,8
Nombre de comptes débiteurs personnes physiques	133 355	151 650	13,7
Nombre de comptes créditeurs personnes physiques	327 096	341 001	4,3
Total comptes personnes physiques	460 451	492 651	7,0
Nombre total de comptes débiteurs	149 384	166 614	11,5
Nombre total de comptes créditeurs	348 416	361 588	3,8
Nombre total de comptes	497 800	528 202	6,1

Source : CNEF

Tableau 8 : Répartition des personnes physiques et morales dans le total

	2019	2020
Part des comptes personnes morales dans le total	7,1	6,2
Part des comptes personnes physiques dans le total	92,9	93,8
Part des comptes débiteurs dans le total	30,0	31,5
Part des comptes créditeurs dans le total	70,0	68,5

Source : CNEF

4.2.2. Evolution de l'activité des banques congolaises

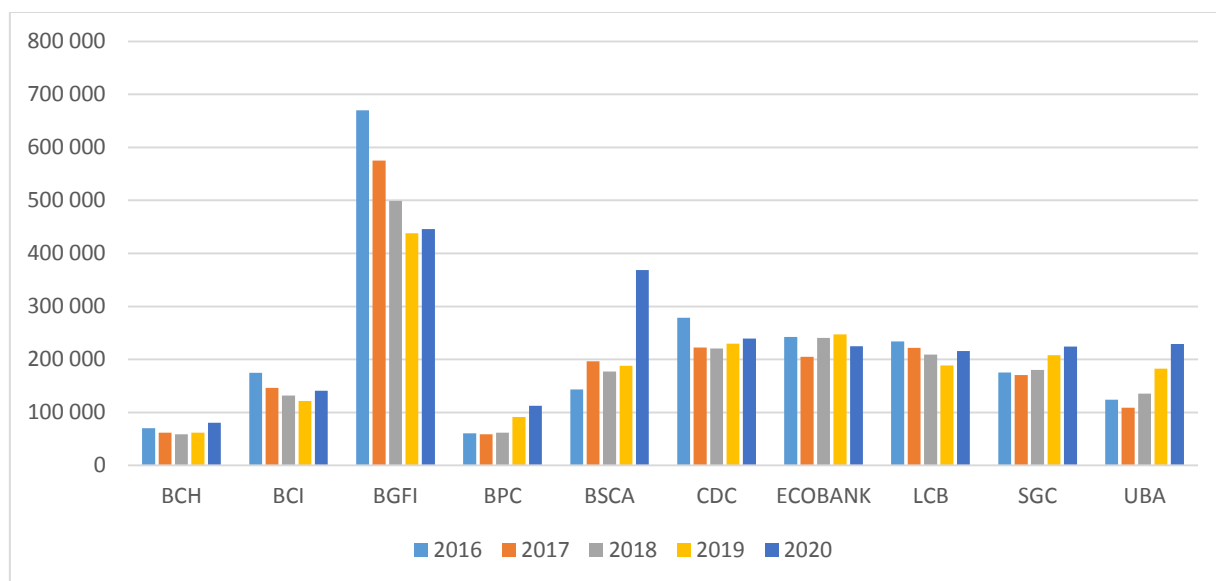
4.2.2.1. Total agrégé du bilan des banques

Au 31 décembre 2020, le total bilan agrégé des banques congolaises est ressorti à 2 280,7 milliards contre 1 956,2 milliards une année plus tôt, soit une hausse de 16,6% en variation annuelle. Cette évolution s'explique, d'une part, par la hausse des dépôts collectés auprès de la clientèle et, d'autre part, par l'augmentation des autres postes nets en lien avec l'opération d'augmentation du capital réalisée par BGFIBank.

Le ratio total bilan des banques sur PIB est passé de 39,0% en 2019 à 49,0% en 2020, principalement en raison de la régression du PIB nominal qui est de revenu de 8 226 milliards de FCFA à 6 288 milliards de FCFA, entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, 56,2% des actifs sont détenus par quatre banques, à savoir : BGFIBank (19,6%), BSCA (16,1%), Crédit du Congo (10,5%) et UBA 10,0%).

Figure 6 : Evolution du total bilan des banques congolaises



Source : CNEF

4.2.2.2. Mobilisation de l'épargne

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 27,4% entre 2018 et 2020 et 22,9% entre 2019 et 2020 pour s'établir à 1 528 milliards à fin décembre 2020. Cette hausse des dépôts entre 2019 et 2020 est la résultante de l'accroissement simultané des dépôts des collectivités locales (391,3%), des grandes entreprises (39,4%), des particulier (21,8%) et des PME (13,5%), en dépit du recul des dépôt des non-résidents (-38,4%), de l'administration centrale (-29,5%) et des entreprises publiques (-8,8%).

Tableau 9 : Répartition des dépôts par type d'épargnant

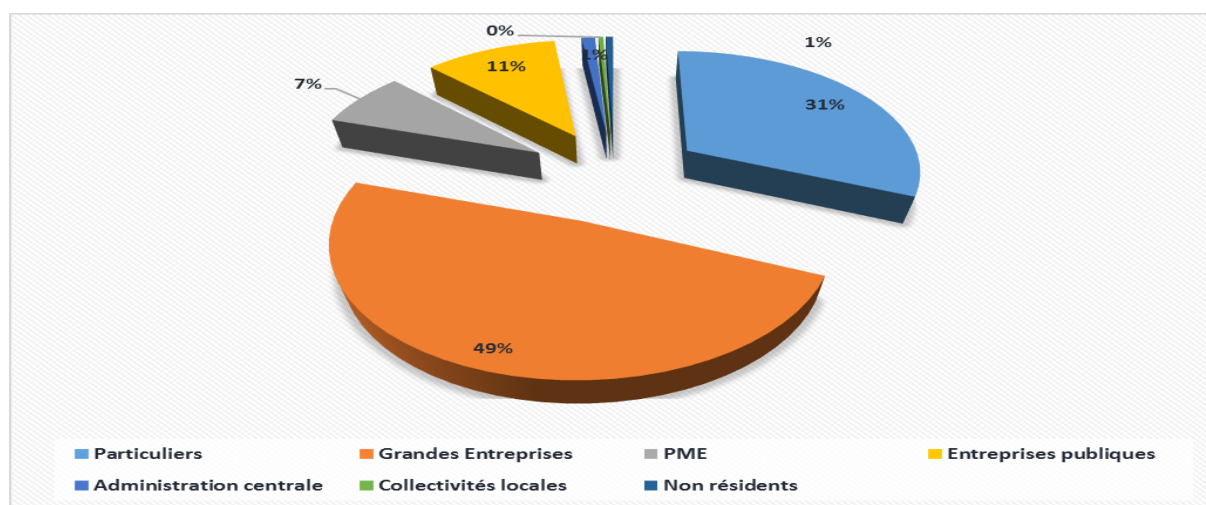
	2018	Variation 2018-2019 (%)	2019	Variation 2019-2020 (%)	2020
Particuliers	370 679	5,8	392 350	21,8	477 753
Grandes Entreprises	552 476	-3,6	532 784	39,4	742 446
PME	97 057	1,1	98 115	13,5	111 386
Entreprises publiques	137 807	31,3	180 917	-8,8	164 946
Administration centrale (Gouvernement)	4057	-42,5	23 135	-29,5	16 313
Collectivités locales	122	868,0	1 181	391,3	5 802
Non-résidents	1 181	1178,8	15 103	-38,4	9 301
Total	1 199 579		1 243 586		1 527 947

Source : CNEF

L'analyse des dépôts suivant la contribution de chaque groupe de déposants montre que les Grandes entreprises et les particuliers représentent 80,0% des dépôts collectés par le système bancaire congolais, avec respectivement 48,6% et 31,4% du

total. Ces deux catégories d'agents économiques sont suivies par les entreprises publiques (11%), les PME (7%), l'administration centrale (1,1%), les Collectivités locales (0,4%) et les contreparties étrangères (0,6%).

Figure 7 : Répartition des dépôts par types de déposants



Source : CNEF

L'analyse de la structure des dépôts montre que les banques congolaises offrent trois grandes catégories de dépôts, à savoir : i) les dépôts à vue, ii) les dépôts à terme et iii) les autres dépôts constitués essentiellement des dépôts de garantie¹¹, des comptes épargne et les produits d'épargne longue en faveur des particuliers constitués du Plan Epargne Logement (PEL) et du Plan Epargne Retraite (PER).

Les dépôts à vue constituent la catégorie la plus importante en termes de poids, avec 66,0% du total en 2020, après 70,7% en 2019 et 75,1% en 2018. Ils sont suivis des dépôts à terme qui ont représenté 32,3% en 2020, après 25,2% en 2019 et 23,3% en 2018. Les autres placements, constitués des dépôts de garantie et des comptes épargne, ne représentent que 1,5% de l'ensemble des dépôts collectés en 2020, contre 3,9% une année plus tôt (Cf. tableau 10).

Tableau 10 : Evolution de la structure des dépôts

	2018		2019		2020	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Dépôt à vue (DAV)	900 408	75,1	879 110	70,7	1 008 556	66,0
Dépôt à terme (DAT)	279 911	23,3	313 756	25,2	493 043	32,3

¹¹ Le dépôt de garantie est une expression couramment utilisé dans les baux locatifs pour désigner une somme d'argent que le locataire doit verser au bailleur dès la signature du bail (contrat de location). Cette somme sera encaissée immédiatement et conservée par le propriétaire pendant toute la durée de la location pour couvrir d'éventuels manquements du locataire envers son propriétaire (loyers ou charges impayés en fin de location, montant des réparations locatives et coût des dégradations engendrées, défaut d'entretien du logement). Dans le cas du Congo, le dépôt de garantie est versé au prêteur (la banque) pour couvrir les éventuels manquements de l'emprunteur dans le remboursement du prêt.

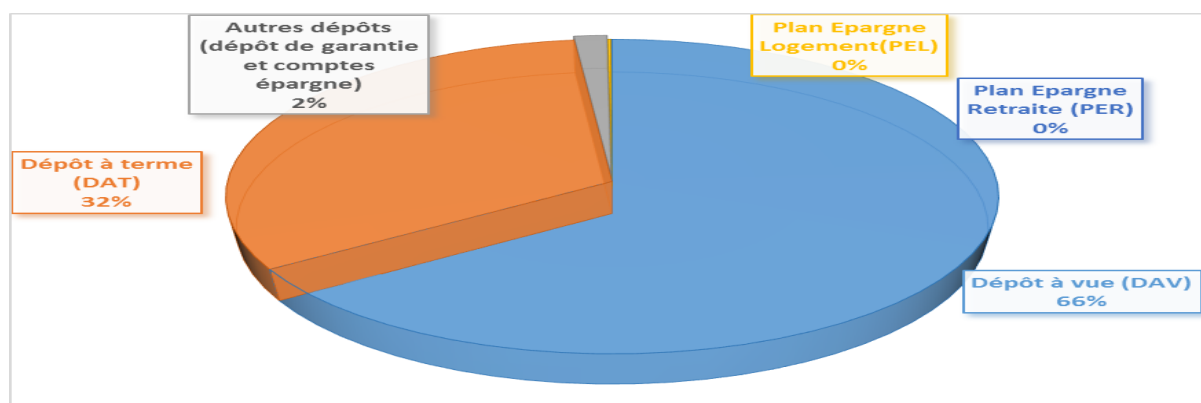
	2018		2019		2020	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Autres dépôts (dépôt de garantie et comptes épargne)	17 764	1,5	48 298	3,9	23 272	1,5
Plan Epargne Logement (PEL)	1 366	0,1	1648	0,1	2 038	0,1
Plan Epargne Retraite (PER)	130	0,0	774	0,1	1 037	0,1
Total	1 199 579	100,0	1 243 586	100,0	1 527 947	100,0

Source : CNEF

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2020, les dépôts de garanties n'ont été réalisés que par quatre (04) banques. Ce type de dépôts concerne principalement la couverture des prêts aux grandes entreprises et aux entreprises publiques, pour un total de 27,9 milliards.

L'encours des PEL est passé de 1,4 milliard en 2018 à 2,0 milliards en 2020, et celui des PER de 327 millions en 2018 à 459 millions en 2020, soit des hausses respectives de 23,7 % et 34,0 %. Toutefois, leurs parts relatives dans le volume total des dépôts collectés demeurent faibles à 0,1 % pour chacun de ces produits. Ces placements ont été collectés uniquement par deux banques de la place, à savoir la BCH pour le PEL et la BGFIBank Congo pour le PER.

Figure 8 : Structure des dépôts collectés par le système bancaire en 2020



Source : CNEF

4.2.2.3. Financements

4.2.2.3.1. Crédits à l'économie

Les crédits distribués par les banques du Congo ont connu une progression de 15,4%, passant de 1 234,5 milliards à 1 424,3 milliards entre 2018 et 2020. L'accroissement du portefeuille de crédits a été impulsé principalement par la progression des financements **i)** à l'administration centrale (+113,0%), **ii)** aux entreprises publiques (+95,2%), **iii)** aux particuliers (+3,4%) et **iv)** aux PME (+2,8%).

Par contre, on enregistre une baisse des crédits de 12,3% aux grandes entreprises et aux collectivités de 84,5% à 182 millions entre 2019 et 2020.

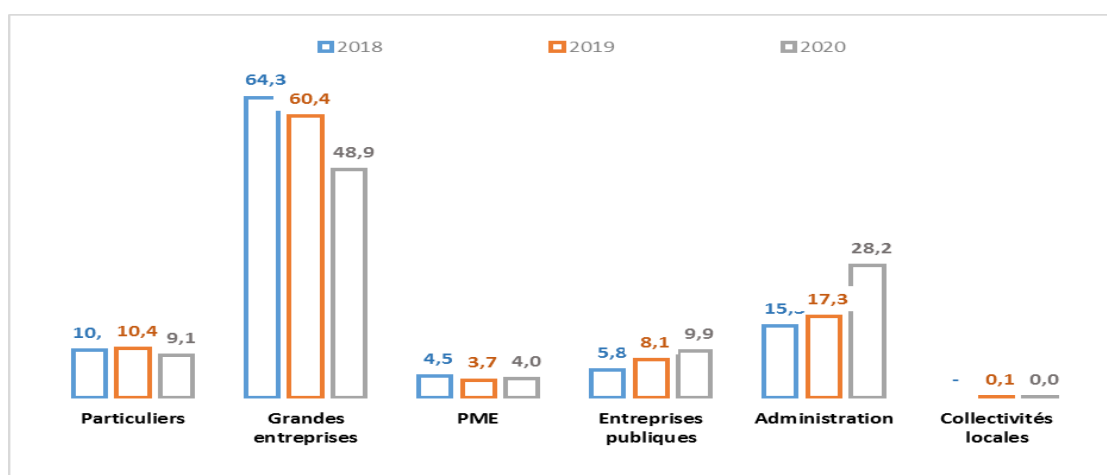
Tableau 11 : Evolution des crédits par type de bénéficiaires

	2018		2019		2020	
	Montant	Variation 2018-2019 (%)	Montant	Variation 2018-2019 (%)	Montant	Variation 2019-2020 en %
Particuliers	124 642	- 2,6	121 380	3,4	128 930	6,2
Grandes entreprises	793 801	- 11,5	702 285	- 12,3	6969	- 0,9
PME	55 518	- 22,1	43 234	2,8	57 078	32,0
Entreprises publiques	71 913	30,5	93 820	95,2	140 351	49,6
Administration	188 632	6,5	200 916	113,0	401 693	99,9
Collectivités locales	-		1 175		182	-84,5
	1 234 505		1 162 809		1 424 272	

Source : CNEF

En 2020, la répartition des crédits par type de bénéficiaire montre une forte concentration (77,1%) des crédits distribués en faveur des grandes entreprises et de l'administration centrale. Par contre, la proportion des crédits distribués aux PME aux entreprises publiques et aux particuliers ne représente que 22,9% du total des crédits en 2020. Cette répartition des crédits traduit la politique prudente de gestion des risques des établissements de crédit, mais ne correspond pas à la structure du tissu économique national constitué essentiellement de PME/PMI. De plus, elle ne favorise pas le financement de la consommation des ménages.

Figure 9 : Evolution de la part des crédits par type de bénéficiaires



Source : CNEF

4.2.2.3.1.1. Nature des crédits distribués aux particuliers

Le volume total des crédits accordés à la clientèle des particuliers s'est établi à 128,9 milliards en 2020, en hausse de 6,2% par rapport à l'année 2019.

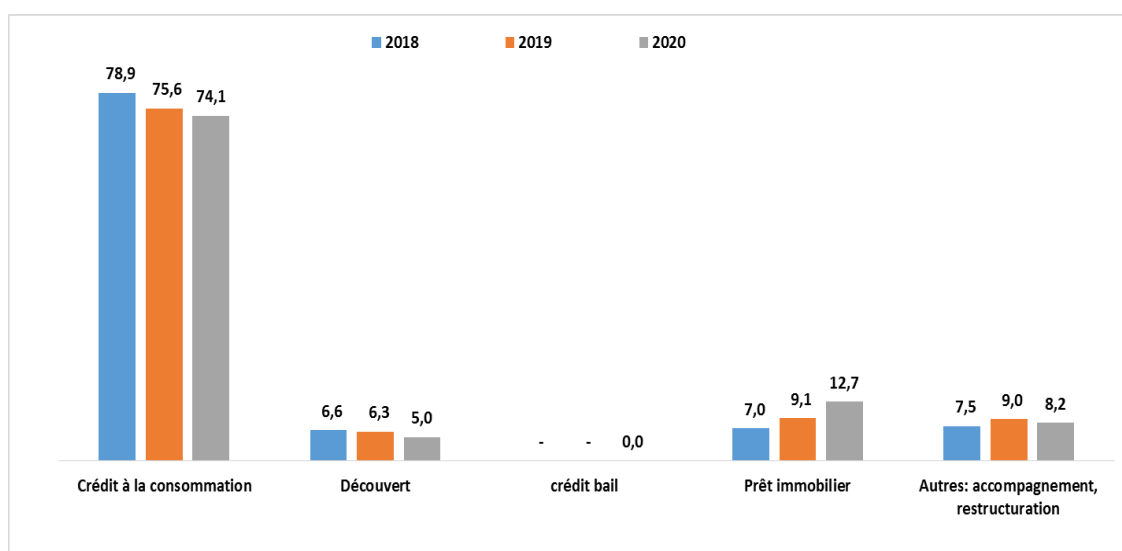
Tableau 12: Evolution des crédits accordés aux particuliers par nature

	2018		2019		2020	
	Montant	Part dans le total en %	Montant	Part dans le total en %	Montant	Part dans le total en %
Crédit à la consommation	98 369	78,9	91 818	75,6	95 542	74,1
Découvert	8 219	6,6	7 596	6,3	6 480	5,0
Crédit-bail	-	-	-	-	-	-
Prêt immobilier	8 684	7,0	11 099	9,1	16 374	12,7
Autres : Accompagnement et Restructuration	9 370	7,5	10 866	9,0	10 535	8,2
Total	124 642	100	121 380	100	128 930	100

Source : CNEF

Au cours des trois dernières années sous revue, l'analyse de la nature des prêts accordés aux particuliers montre que les crédits à la consommation représentent environ trois quart du total des crédits en faveur des particuliers. Ils sont suivis des prêts immobiliers qui ont gagné 5,7 points de pourcentage entre 2018 et 2020. En effet, les prêts immobiliers représentent 12,7% du total à fin décembre 2020. La part des crédits restructurés en faveur des particuliers est revenue à 8,2% en 2020, contre 9,0% en 2019.

Figure 10 : Part des crédits accordés aux particuliers par nature de crédit



Source : CNEF

4.2.2.3.1.2. Nature des crédits distribués aux entreprises

Au 31 décembre 2020, le volume total des crédits accordés aux entreprises s'est établi à 893,4 milliards, en hausse de 6,4% comparé à son niveau de 2019. Ces financements se décomposent crédits d'exploitation¹² et les crédits d'investissement et d'équipement¹³.

Tableau 13 : Evolution du volume crédits d'exploitation et des crédits d'investissements accordés aux entreprises

	2018	2019	2020
Crédits d'exploitation	598 369	535 889,2	633 501
Crédits d'investissement et équipement	322 863	303 449,8	259 966
Total	921 232	839 339	893 467

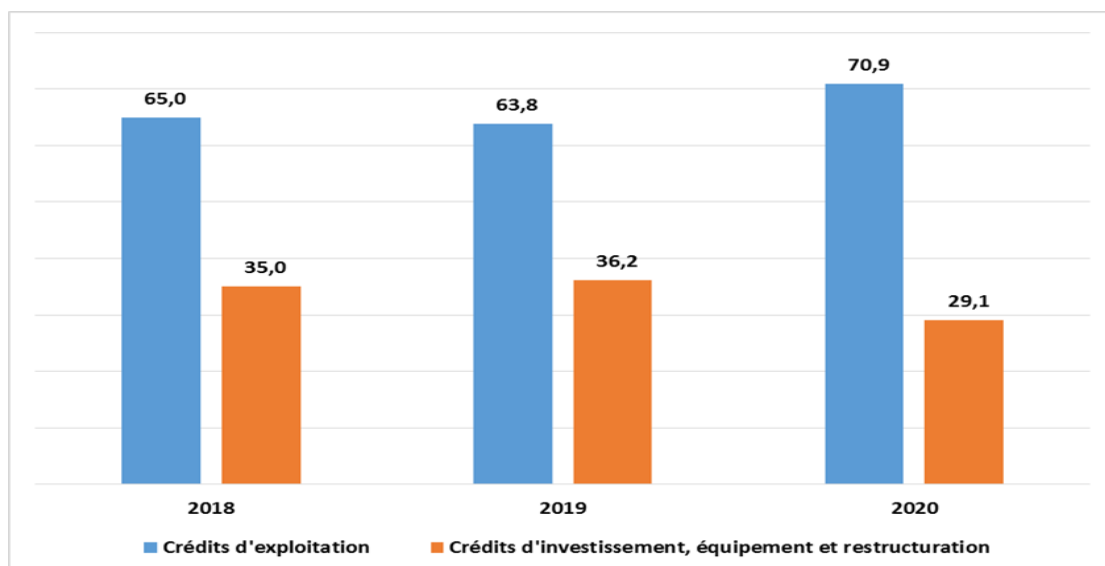
Source : CNEF

Au 31 décembre 2020, la proportion des crédits d'exploitation représente 70,9% du total des crédits accordés aux entreprises du secteur privé et public. On note ainsi la prépondérance des crédits d'exploitation sur les crédits d'investissement.

Figure 11 : Part des crédits d'exploitation comparée aux crédits d'investissements aux entreprises

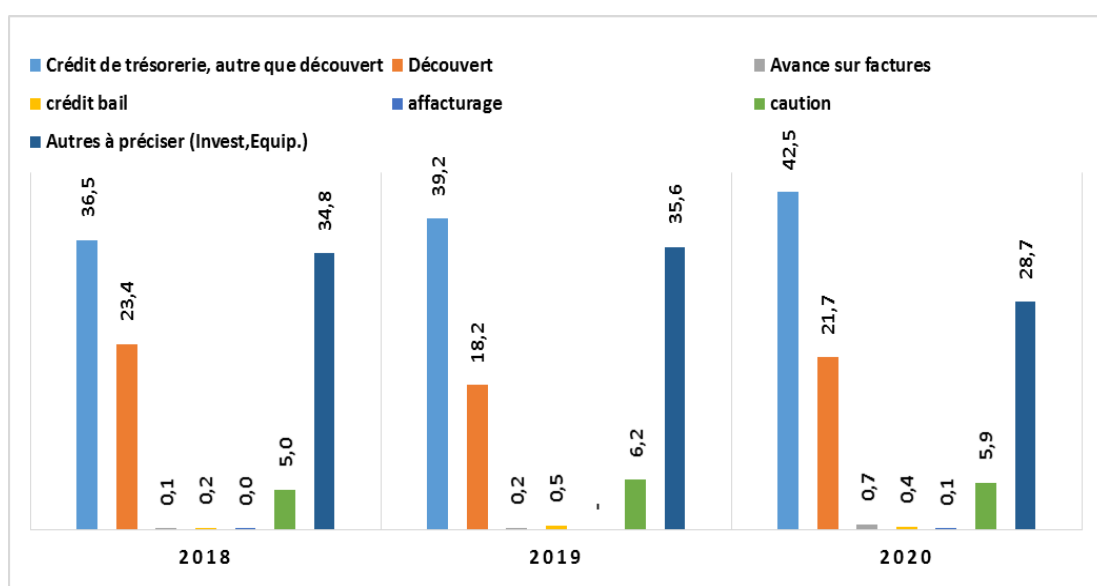
¹² Crédits d'exploitation = somme des crédits (crédits de trésorerie, autre que découvert + découvert + avance sur factures + caution + affacturage) accordés aux grandes entreprises, aux PME et aux entreprises publiques.

¹³ Crédit d'investissement et d'équipement = somme des crédits (crédit-bail + crédit à moyen et long terme) accordés aux grandes entreprises, aux PME et aux entreprises publiques.



Source : CNEF

Figure 12 : Part des crédits aux entreprises par type de crédit



Source : CNEF

4.2.2.3.1.3. Nature des crédits distribués à l'administration centrale

Au 31 décembre 2020, le volume total des crédits accordés à l'administration centrale s'est élevé à 401,7 milliards, en progression de 99,9% par rapport à la même période de l'année 2019. Cette forte hausse est particulièrement imputable au boom des crédits de trésorerie (+662,6% à 164,3 milliards), couplé à l'augmentation simultanée des encours des Bons du Trésor (+69,6% à 99,4 milliards) et des Obligations du Trésor (+21,3% à 116,8 milliards), en dépit de la baisse de 18% à 19,1 milliards des « autres crédits ».

Tableau 14 : Evolution des crédits accordés à l'administration centrale par nature

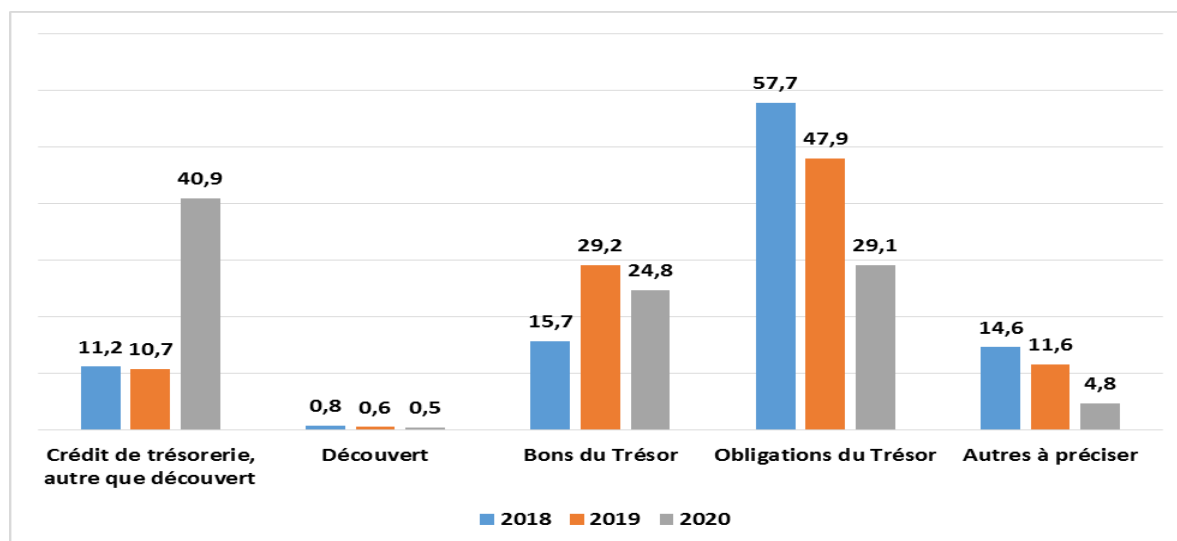
	2018	2019	2020	Variation 2018-2019	Variation 2019-2020
Crédits de trésorerie, autre que découverts	21 141	21 548	164 323	1,9	662,6
Découverts	1 433	1 118	1 998	-22,0	78,7
Bons du Trésor	29 562	58 632	99 447	98,3	69,6
Obligations du Trésor	108 934	96 303	116 804	-11,6	21,3
Autres	27 562	23 315	19 121	-15,4	- 18,0
Total	188 632	200 916	401 693	6,5	99,9

Source : CNEF

En 2020, le volume des financements des banques congolaises en faveur de l'administration centrale par souscription des valeurs du trésor s'est établi à 216,3 milliards, contre 154,9 milliards en 2019, en augmentation de 39,6%. On note que la proportion des instruments de longue maturité, à savoir les obligations du Trésor a représenté 78,7 % en 2020, contre 62,2% en 2019.

De plus, à fin décembre 2020, la part des financements par le marché des titres publics dans le total des concours accordés à l'administration centrale est revenue à 53,9%, contre 77,1% une année plus tôt. Cette baisse de 23,2 points de pourcentage est principalement imputable à la forte augmentation des crédits de trésorerie (662,6% en une année à 164,3 milliards), en lien principalement avec une avance de trésorerie de 123,7 milliards accordée par une banque de la place.

Figure 13 : Part des crédits à l'administration centrale par nature



Source : CNEF

4.2.2.3.1.4. Tarification des prêts consentis à la clientèle

Le tableau ci-après présente la synthèse des taux débiteurs appliqués par les banques congolaises au cours des quatre derniers semestres.

Tableau 15: Vue d'ensemble des taux débiteurs moyens globaux des quatre derniers semestres

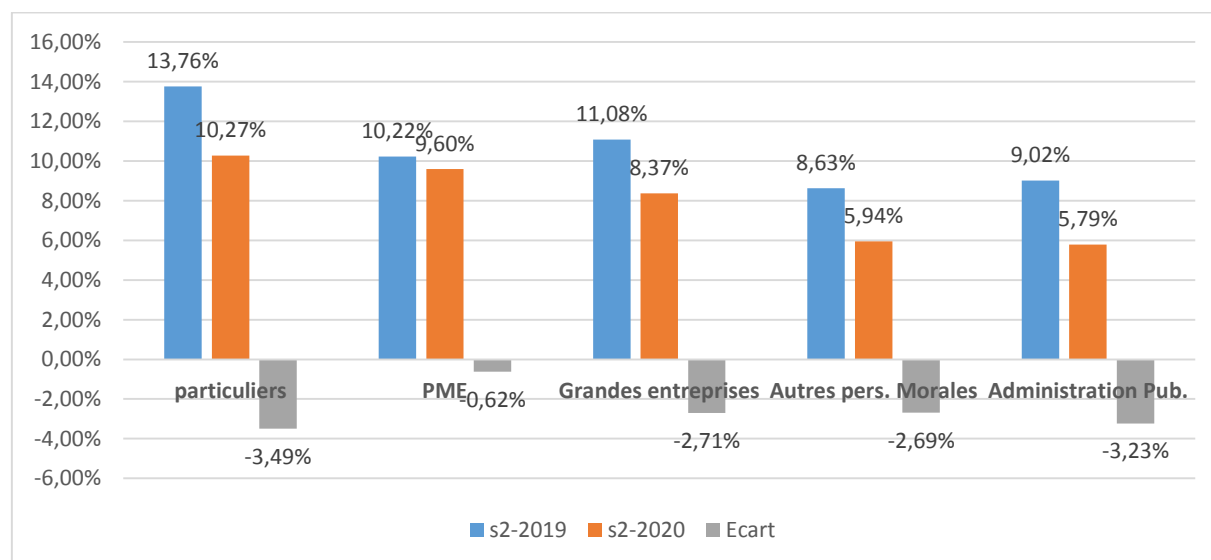
	1 ^{er} semestre 2019		2 ^{ème} semestre 2019		1 ^{er} semestre 2020		2 ^{ème} semestre 2020	
Type de bénéficiaires	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Taux nominaux moyens	TEG moyens
particuliers	8,88%	16,26%	8,90%	13,76%	10,49%	13,37%	7,73%	10,27%
PME	7,25%	9,67%	7,63%	10,22%	8,37%	9,61%	8,73%	9,60%
Grandes entreprises	5,53%	9,18%	9,65%	11,08%	7,28%	8,14%	7,94%	8,37%
Autres pers. Morales	6,30%	6,78%	7,09%	8,63%	6,85%	7,01%	5,94%	5,94%
Administration Pub.	8,28%	9,83%	7,80%	9,02%	4,86%	17,56%	5,68%	5,79%

Source : CNEF

A fin décembre 2020, l'ensemble des TEG moyens a enregistré une baisse par rapport à fin décembre 2019. Les administrations publiques ont bénéficié des TEG moyens les plus faibles à 5,8%, alors que les particuliers et les PME constituent les deux catégories de la clientèle qui ont supporté les TEG les plus élevés, avec respectivement 10,3% et 9,6%.

Cette baisse s'explique notamment par l'effet coercitif engendré par i) la régularité des contrôles de vraisemblance des conditions de banque (inscription des TEG dans les conventions de prêt et affichage du communiqué de presse) menés depuis ces dernières années par le Secrétariat Général du CNEF et ii) la faiblesse de la demande de crédit dans un contexte de contraction de l'activité économique.

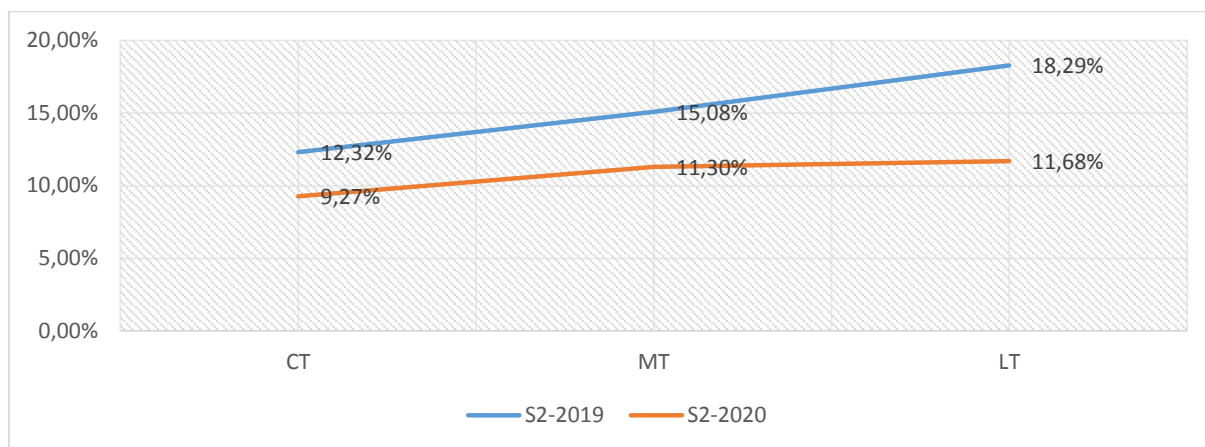
Figure 14 : Evolution des TEG moyen pour tout type de crédit et toute maturité



Source : CNEF

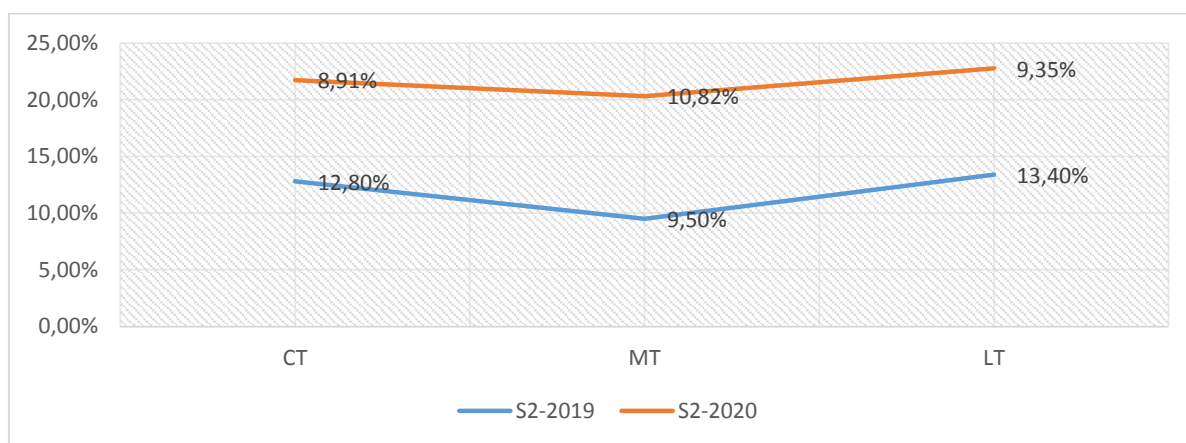
4.2.2.3.1.4.1. Évolution des TEG par maturité et par type de clientèle

Figure 15 : Courbe de taux des particuliers



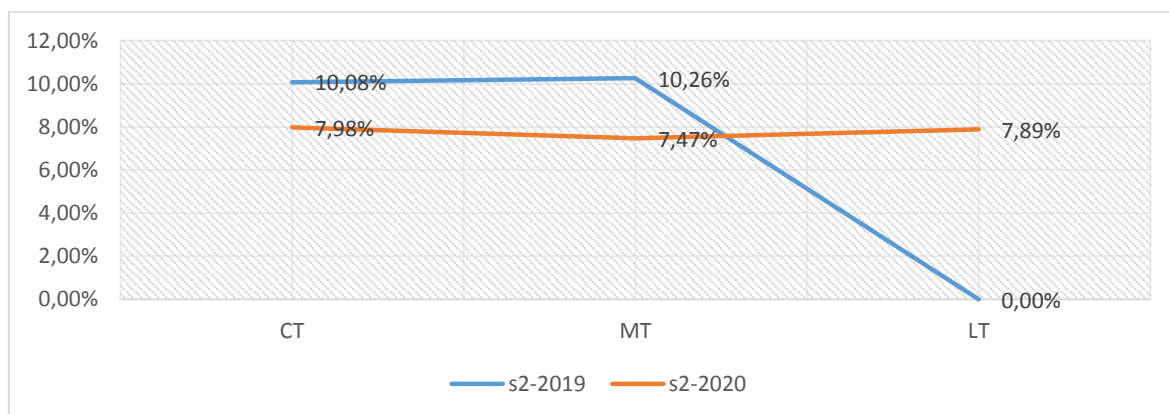
Source : CNEF

Figure 16 : Courbe des taux des PME



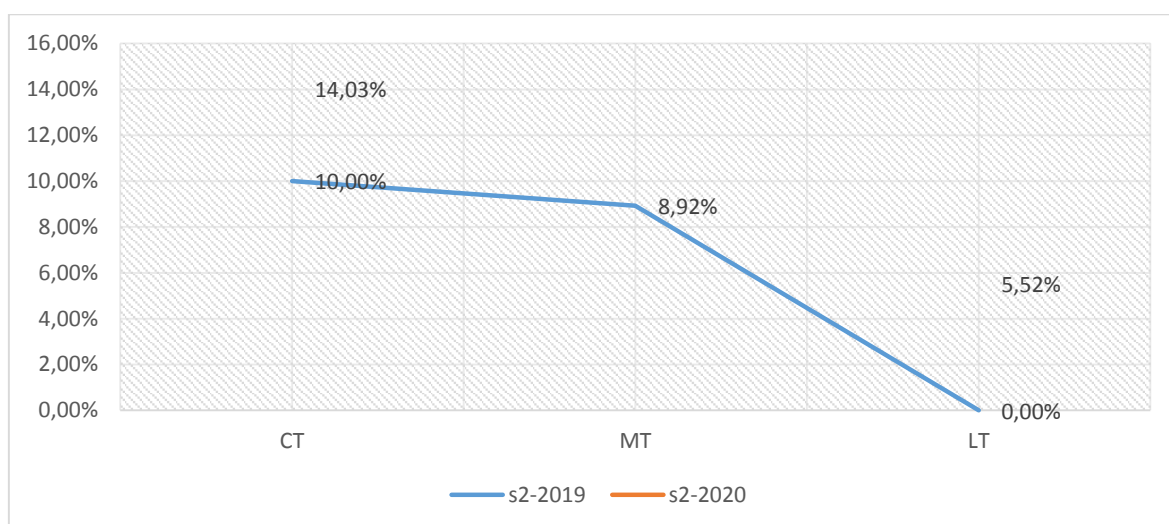
Source : CNEF

Figure 17 : Courbe des taux des Grandes Entreprises



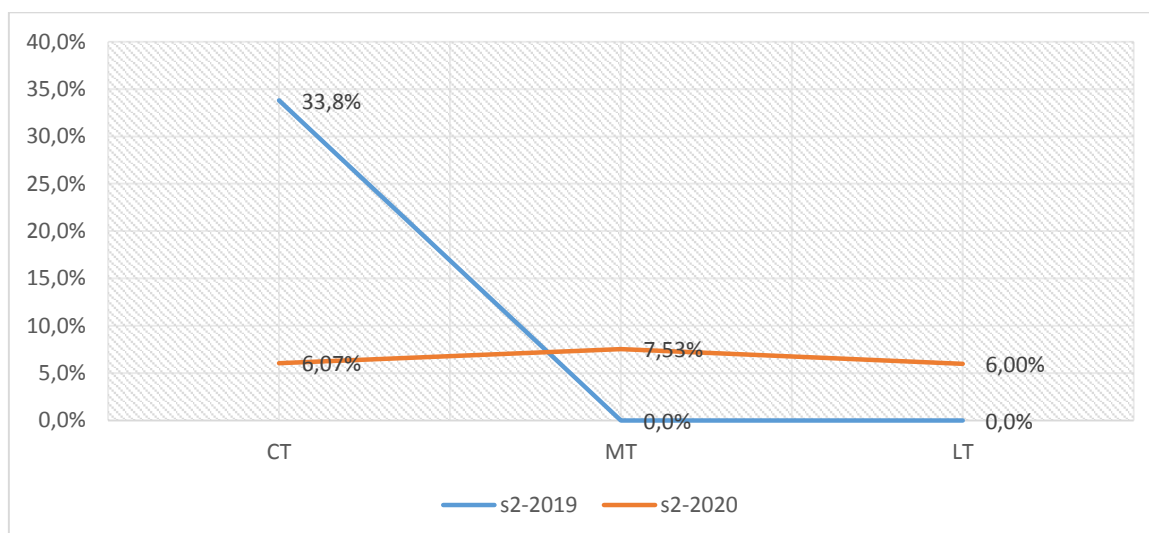
Source : CNEF

Figure 18 : Courbe des taux des Administrations Publiques



Source : CNEF

Figure 19 : Courbe des taux des autres personnes morales



Source : CNEF

Les TEG moyens à **court terme** ont globalement replié, excepté ceux des administrations publiques qui ont progressé en 2020 (+4,03 points à 14,03%). Les TEG moyens des autres personnes morales ont enregistré la baisse la plus importante (-27,7 points à 6,07%), suivie de celles des TEG moyens des PME (-3,9 points à 8,91%), des particuliers (-3,04 points à 9,27%) et des grandes entreprises (- 2, 10 points à 7,98%).

Les TEG moyens des crédits à **moyen terme** ont connu une évolution contrastée, marquée par le recul des TEG des particuliers (-3,77 points à 11,30%) et des grandes entreprises (-2,79 points à 7,47%) et la hausse des TEG des PME (+1,32 point à 10,82%). La hausse observée sur les autres personnes morales s'explique par l'absence des TEG moyens sur ce segment de clientèle un an auparavant.

Sur les crédits à **long terme**, les TEG moyens des particuliers ont baissé (-6,61 points à 11,68%) et sur les PME (+4,05 points à 9,35%), tandis que les hausses observées sur les TEG des grandes entreprises, les administrations publiques et les autres personnes morales relèvent de l'absence des TEG sur les mêmes segments de clientèle un an auparavant.

4.2.2.3.1.4.2. *Part de chaque composante dans le TEG*

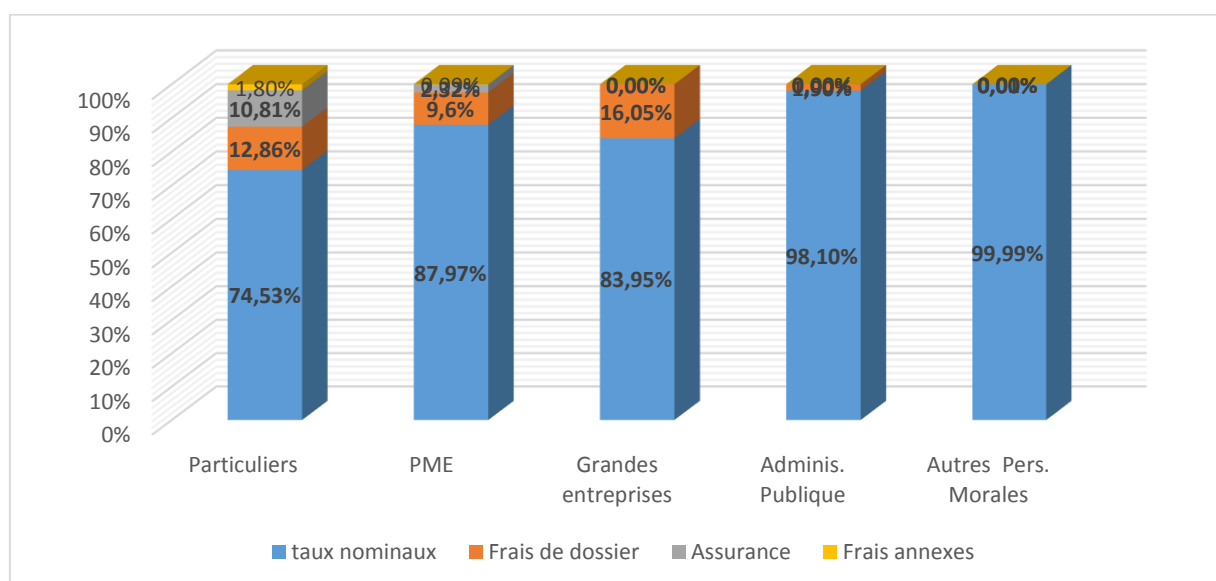
L'analyse de la structure du TEG par composante montre que le taux nominal demeure la principale composante du coût du crédit avec un poids total de 88,9%, en moyenne, pour toutes catégories confondues de clientèle. Les frais de dossier constituent la deuxième composante la plus importante avec une moyenne 8,1%. Cette composante est suivie des frais d'assurance et des frais annexes représentant respectivement 2,6% et 0,4% en moyenne.

Par type de bénéficiaires, **les particuliers** représentent la catégorie de clientèle qui supporte les frais de dossier et d'assurance les plus élevés avec respectivement une moyenne de 12,9% et 10,8% ; ce qui revient à dire que les frais de dossier et d'assurance représentent près de 24% du coût du crédit aux particuliers. En revanche, pour les PME les frais de dossier restent élevés (9,6% en moyenne), mais les frais d'assurance sont modérés (2,3%).

Concernant les grandes entreprises, on observe des TEG composés essentiellement de deux éléments, à savoir le taux nominal qui représente en moyenne 84,0% et les frais de dossier représentant 16,1%.

Enfin, le TEG des administrations publiques et des autres personnes morales est exclusivement constitué du taux nominal. (cf. figure 24)

Figure 20 : Pourcentage des Charges supportées par l'ensemble de la clientèle



Source : CNEF

4.2.2.3.1.5. Situation des prêts non performants¹⁴

L'encours des prêts non performants demeure élevé, en dépit d'une sensible amélioration. Il est revenu de 28,3% en 2019 à 18,3% de l'ensemble des prêts une année plus tard. Il reste toutefois au-dessus de la norme communément admise de 10%. Les autorités de régulation et de supervision de l'activité bancaire y accordent une attention particulière, du fait qu'il peut i) affecter les résultats des banques, ii) diminuer leurs fonds propres et iii) fragiliser la solidité et la stabilité financière.

A fin 2020, l'encours total des prêts non performants a atteint 261,2 milliards, en baisse de 20,6% par rapport à son niveau de 2019. Cette baisse s'explique principalement par le règlement partiel de la dette intérieure dans le cadre du « Club de Brazzaville ».

Tableau 16 : Evolution des créances en souffrance entre 2018 et 2020

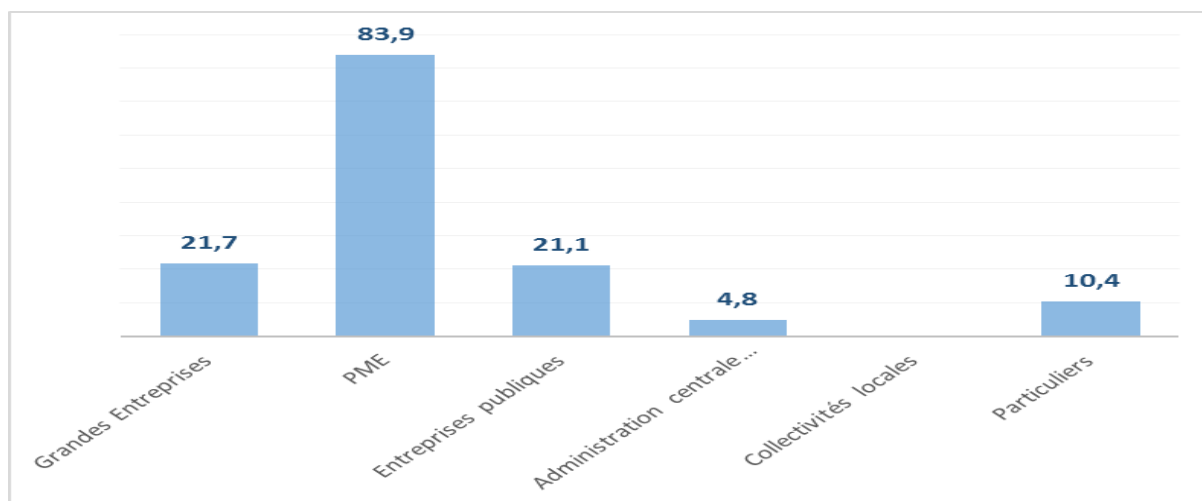
	2018	2019	2020	Variation 2018-2019 en %	Variation 2019-2020 en %
Grandes Entreprises	180 242	226 441	150 769	25,6	- 33,4
PME	40 840	41 978	47 877	2,8	14,1
Entreprises publiques	11 699	12 833	29 643	9,7	131,0
Administration centrale (Gouvernement)	32 833	34 920	19 476	6,4	- 44,2
Collectivités locales	-	-	-		
Particuliers	12 420	12 725	13 417	2,5	5,4
Total	278 034	328 896	261 181	18,3	- 20,6

Source : CNEF

En 2020, par catégorie de bénéficiaires la proportion des prêts non performants est de 83,9% pour les PME, 21,7% pour les grandes entreprises, 21,1% pour les entreprises publiques, 10,4% pour les ménages et 4,8% pour l'administration centrale.

Figure 21 : Part des prêts non performants par bénéficiaire

¹⁴ Dans la CEMAC, les prêts non performants sont désignés par « créances en souffrance » aux termes de l'article 6 du Règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit. Les créances en souffrance sont constituées des impayés¹⁴, des crédits douteux¹⁴ et des crédits immobilisés

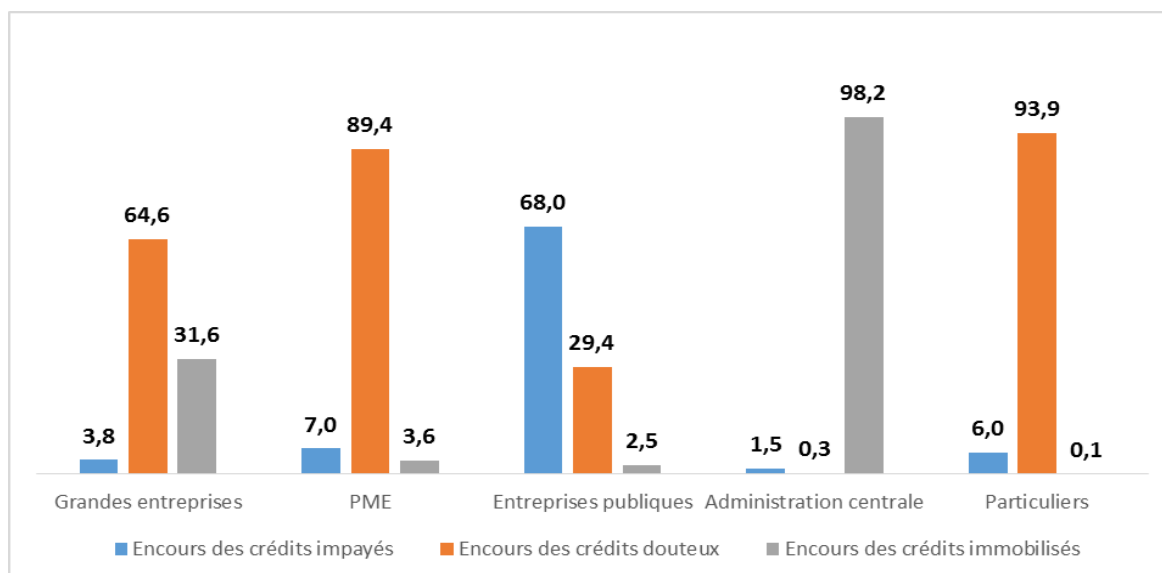


Source : CNEF

L'analyse des prêts non performants par type et par bénéficiaire appelle les commentaires suivants :

- Pour **les grandes entreprises**, l'essentiel des prêts non performants est concentré sur les crédits douteux (64,6%) suivi des crédits immobilisés (31,6%) et les crédits impayés (3,8%) ;
- Pour **les PME**, les prêts non performants sont majoritairement concentrés sur les crédits douteux (89,4%) et dans une moindre mesure sur les impayés (7,0%) et les crédits immobilisés (3,6%) ;
- Les **entreprises publiques** enregistrent davantage d'impayés que les autres catégories de clientèle. En effet, la proportion des impayés dans l'ensemble des crédits non performants de cette clientèle atteint 68,0%, contre 29,4% des crédits douteux et seulement 2,5% de crédits immobilisés ;
- Les prêts non performants de **l'administration centrale** sont constitués à 99,0% des crédits immobilisés ;
- Les crédits non performants des **particuliers** sont essentiellement concentrés sur les crédits restructurés dans le cadre des négociations des moratoires entre les banques et leurs clients particuliers.

Figure 22 : Prêts non performants par type et par bénéficiaire

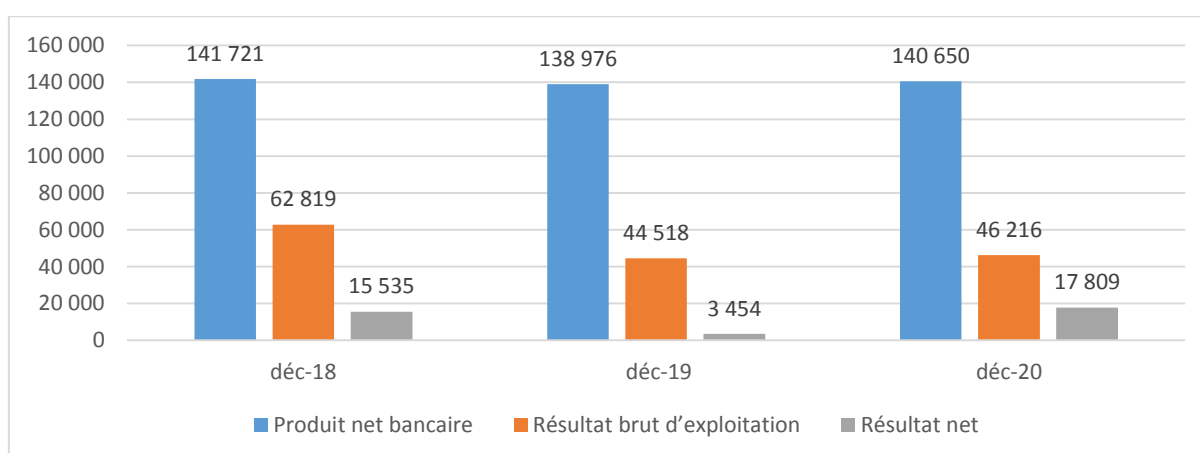


Source : CNEF

4.2.2.4. Indicateurs de rentabilité

A fin décembre 2020, les indicateurs de rentabilité des banques congolaises se présentent comme suit :

Figure 23 : Evolution des indicateurs de rentabilité



Source : CNEF

Le produit net bancaire a connu une progression de 1,2%, pour s'établir à 140,6 milliards en 2020. Cette évolution est justifiée par les hausses de la marge sur opérations de trésorerie (+331,8%), de la marge sur opérations financières (+61,1%) et de la marge sur opération avec la clientèle (+2,8%), en dépit de la baisse de la marge sur opérations diverses (-12,3%) et des opérations de crédit-bail (-59,7%).

Tableau 17 : Evolution des composantes du PNB (en millions de FCFA)

	2019	2020	Variation en %
Marges sur opérations de trésorerie	-1 187	2 752	331,8
Marges sur opérations financières	11 049	17 795	61,1
Marges sur opérations avec la clientèle	75 715	77 825	2,8
Marges sur opérations diverses	47 701	41 854	-12,3
Marges sur opérations de crédit-bail	1 086	438	-59,7
Produit net bancaire	138 976	140 650	1,2

Source : CNEF

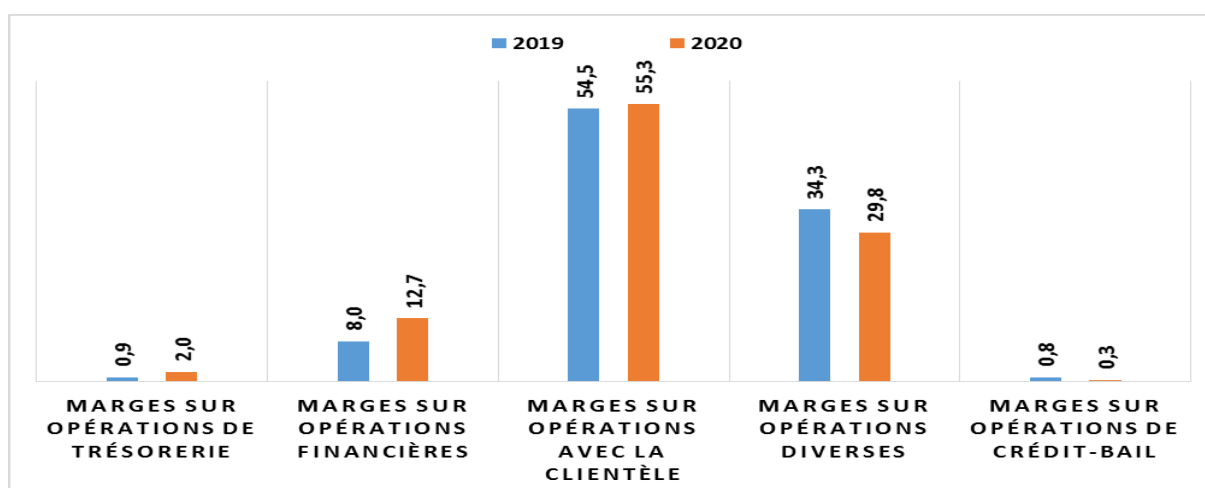
Le PNB est principalement dominé par la marge sur les opérations avec la clientèle¹⁵ et par la marge sur les opérations diverses¹⁶, qui représentent respectivement 55,3% et 29,8% du PNB en 2020.

De même, la part des opérations financières dans le PNB a gagné 4,7 points de pourcentage à 12,7% en 2020, en lien avec l'augmentation des émissions des titres publics du Congo et des autres Etats de la zone CEMAC.

Figure 24 : Part des composantes du PNB

¹⁵ La marge sur les opérations avec la clientèle est le produit des placements des banques minoré des intérêts qu'elles ont versés.

¹⁶ La marges sur les opérations diverses représente l'ensemble des commissions perçues par les banques pour leurs prestations de services, les opérations de changes et de transferts.



Source : CNEF

Le résultat brut d'exploitation a cru de 3,8% par rapport à la même période de l'année précédente, pour s'établir à 46,2 milliards. Cette progression est imputable aux effets bénéfiques de l'opération du Club de Brazzaville au cours du dernier trimestre de l'année 2020.

Le résultat net est ressorti excédentaire à 17,8 milliards à fin décembre 2020, après 3,4 milliards à fin décembre 2019. On note que plus de la moitié (54,5%) de ce résultat est réalisée par une seule banque.

4.2.2.5. Indicateurs de performance

En glissement annuel, à fin décembre 2020, les principaux indicateurs de performance des banques, à savoir le coefficient de rentabilité, le coefficient de rendement et le coefficient d'exploitation, ont évolué comme suit :

Le coefficient de rendement des actifs a légèrement progressé de 0,6 point à 0,8%, par rapport à fin décembre 2019, en lien avec l'amélioration de la situation du système bancaire;

Le coefficient de rentabilité des capitaux investis est passé de 2,1% à fin décembre 2019, à 9,2% douze mois plus tard, soit une progression de 7,1 points en lien avec l'amélioration de la rentabilité du système bancaire ;

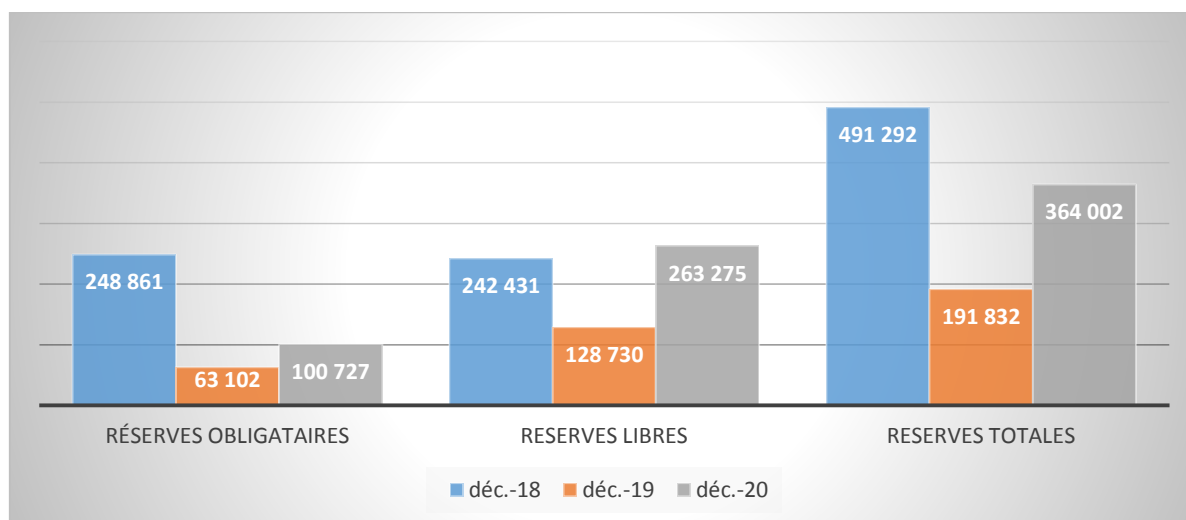
Le coefficient d'exploitation s'est dégradé de 1,1 point, pour s'établir à 67,9% à fin décembre 2020, contre 66,8% un an plus tôt. Ce niveau élevé comparativement à la norme internationale de 60%, met en avant le poids important des frais généraux par rapport au PNB.

4.2.2.6. Evolution de la liquidité des banques

La liquidité du secteur bancaire congolais se renforce. En effet, les réserves totales, décomposées en réserves obligatoires et en réserves libres, a connu une forte augmentation de 89,8%, pour ressortir à 365,0 milliards, contre 191,8 milliards à fin décembre 2019.

Cette hausse s'explique principalement par la progression, des dépôts de la clientèle au niveau du système bancaire.

Figure 25 : Evolution de la liquidité des banques



Source : CNEF

4.3. Marché des titres publics

Dans la CEMAC, le marché des titres publics est régi par un dispositif réglementaire et conventionnel qui s'articule autour des six (06) textes ci-après :

- Règlement n°03/CEMAC/UMAC/CM du 20 décembre 2019 relatif aux valeurs du Trésor émises par les Etats membres de la CEMAC ;
- Convention relative à l'organisation des émissions des valeurs du Trésor ;
- Convention relative à la participation des SVT aux émissions des valeurs du Trésor ;
- Règlement Général de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- Convention d'adhésion à la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- Cahier des charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

4.3.1. Activité des banques congolaises sur le marché primaire des titres publics

4.3.1.1. Evolution des émissions

A fin 2020, le Trésor congolais a lancé trente-cinq (35) émissions qui ont permis de lever 583,7 milliards, en hausse de 40,0% en nombre et de 57,0% en valeur par rapport à l'année 2019. Toutefois, les ressources mobilisées au cours de cette période ont dépassé les prévisions indiquées dans le calendrier des émissions du Trésor public transmis à la BEAC (445,0 milliards).

S'agissant de la répartition des émissions par type d'instruments, on note une migration vers les maturités plus longues. En effet, entre 2019 et 2020, la part des OTA est passée de 41,3% à 72,3%. Les montants mobilisés se sont élevés à 421,7 milliards pour les OTA et 161,7 milliards pour les BTA, en 2020.

Sur le marché de la CEMAC, les Trésors publics du Gabon et du Cameroun demeurent les plus actifs en 2020, avec des émissions représentant respectivement 31,9 % et 23,6 % du total des ressources levées, suivis du Tchad (18,0%) et du Congo (17,8%).

4.3.1.2. Couverture des émissions¹⁷

En 2020, la couverture des émissions des titres publics a globalement baissé en glissement annuel. En effet, le taux de couverture moyen des BTA a reculé de 5,5 points de base, à 131,7%. Cette diminution a été plus marquée pour le compartiment des OTA qui affiche une baisse de 12,9 points de base, à 87,4%. Cette situation traduit la préférence des SVT du Congo pour les BTA comparativement aux OTA. La baisse du taux de couverture des émissions des titres publics est consécutive à l'exacerbation de la compétition des Trésors des Etats de la sous-région sur ce marché.

4.3.1.3. Participation des SVT aux adjudications

Au 31 décembre 2020, le réseau des SVT du Congo compte vingt-trois (23)¹⁸ établissements de crédit, contre dix-neuf (19) il y a un an, soit une augmentation de 21,0 %.

Cependant, la participation des SVT aux séances d'adjudication est demeurée faible, avec une moyenne de 4,3 SVT par séance, dont 2,2 locaux.

4.3.1.4. Coûts des montants levés par le Trésor public

En 2020, les coûts moyens des montants levés par le Congo se sont améliorés. En effet, le coût moyen des BTA s'est replié de 0,6 point de base, à 5,9% et le prix moyen des OTA s'est bonifié de 1,5 point de base, à 92,1%.

4.3.2. Activités des banques congolaises sur le marché secondaire des titres publics

4.3.2.1. Achats/ventes de titres publics (DVP)

Dans la CEMAC, plusieurs opérations d'achats/ventes de titres ont été enregistrées au cours de l'année 2020. Les titres échangés ont porté sur une valeur faciale globale de 559,5 milliards, échangés à 559,4 milliards. Ces opérations, essentiellement intergroupes, ont concerné principalement les établissements de crédit du Cameroun et du Gabon.

¹⁷ Le taux de couverture des émissions désigne le rapport entre le montant des souscriptions exprimées par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et le montant annoncé par le Trésor.

¹⁸ Avec sept (07) SVT locaux

En ce qui concerne le Congo, le nombre d'opérations des établissements du crédit a doublé, à vingt-deux (22) pour une valeur faciale de 57,0 milliards (+84,5%) et une contrepartie espèces de 54,1 milliards (+74,5%). Ces opérations s'élevaient à 30,9 milliards en valeur faciale et 31,0 milliards en espèces, en 2019.

4.3.2.2. Virement de titres financiers entre deux participants sans contrepartie espèces¹⁹

En 2020, diverses transactions sans contrepartie espèces ont été enregistrées dans la sous-région CEMAC, pour une valeur nominale globale de 1 649,1 milliards, en hausse de 4,0% par rapport à 2019. Ces transactions permettent à certains établissements de crédit et autres acteurs de disposer de collatéral pour garantir diverses opérations.

Les banques congolaises ont fait leur entrée sur ce marché en 2018 en étant strictement acheteurs pour une valeur nominale globale de 6,0 milliards. Entre l'année 2019 et l'année 2020, leur positionnement sur ce marché s'est fortement amélioré tant pour les achats que pour les ventes de titres publics sans contrepartie espèces, respectivement de 440,2%, à 186,9 milliards et de 345,3%, à 485,8 milliards.

Tableau 18 : Evolution en valeur nominale des DVF des banques Congolaises

Sens de l'opération	Valeur nominale globale 2018	Valeur nominale globale 2019	Valeur nominale globale 2020	Variation 2019-2018	Variation 2020-2019
Acheteurs	6,0	34,6	186,9	476,7%	440,2%
Vendeurs	0	109,1	485,8	-	345,3%

Source : BEAC

4.3.2.3. Opérations de pensions livrées interbancaires

Sur le marché de la CEMAC en 2020, cent quatre (104) opérations de pensions livrées ont été enregistrées sur le marché secondaire des titres publics pour un montant cumulé de 473,4 milliards, avec des durées allant de 2 jours à 1 an et des taux d'intérêt oscillant entre 4,0% et 8,0%. Ces opérations ont été réalisées essentiellement entre les établissements n'appartenant pas au même groupe bancaire.

Au cours de la période sous revue, les OTA émises par les Trésors publics du Congo et du Cameroun constituent les supports les plus mobilisés. Les banques congolaises ont réalisé trente-neuf (39) opérations pour une valeur de 244,3 milliards, contre huit (08) prêts et emprunts de 13,0 milliards réalisés en 2019. Ainsi, les établissements de crédit installés au Congo occupent le deuxième rang avec 37,5% en termes de nombre d'opérations réalisées et 51,6% en valeur globale des opérations réalisées.

¹⁹ Le terme consacré sur le marché est *Transfert Franco Delivery versus free (DVF)*.

4.4. Secteur de la microfinance

4.4.1. Situation des Etablissement de Microfinance (EMF)

Le secteur de la microfinance a vu son cadre réglementaire se renforcer depuis le 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur du règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance.

D'après les données reçues de l'Association professionnelle des Etablissements de Microfinance (APMEF), vingt-quatre (24) établissements affiliés à cette association exercent leurs activités sur l'ensemble du Pays. Ceux-ci sont proportionnellement regroupés en première et deuxième catégorie. Cependant l'APMEF n'a enregistré aucun EMF de la troisième catégorie au cours de la période en revue.

Les tableaux ci-dessous classent les EMF du Congo par catégorie et par lieu d'implantation du siège social.

Tableau 19 : Etablissement de Micro finance de la 1ère catégorie

N°	Dénomination	Sigle	Siège
1	Caisse Congolaise d'Epargne et de Crédit	CCEC	Brazzaville
2	Caisse Féminine d'Epargne et de Crédit Mutuel	CFCM	Brazzaville
3	Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur D.	CAPPED	Brazzaville
4	Caisse d'Appui aux Initiatives Economiques des Claires	CAIEC	Brazzaville
5	Crédit Solidaire pour la Promotion de Développement	CSPD	Sibiti
6	Caisse Communautaire des Femmes d'Oyo	CCFO	Oyo
7	Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes du Kouilou	CECFK	Pointe Noire
8	Caisse Féminine Planète Rurale	CFPR	Brazzaville
9	Fonds d'Actions Mutuelles	FAM	Brazzaville
10	Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit	MUCODEC	Brazzaville
11	Fonds de Développement Agropastoral et des Micro entreprises	FODAM	Pointe Noire
12	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Chrétiens Unis	MERCRECU	Brazzaville

Source : APEMF

Tableau 20 : Etablissement de Micro finance de la 2ème catégorie

N°	Dénomination	Sigle	Siège
1	Caisse pour le Commerce et de le Développement	CCD	Brazzaville
2	Congolaise de Microfinance	COMIFI	Pointe Noire
3	Crédit MUPROCOM	CMPC	Pointe Noire
4	Express Union Congo	EUC	Brazzaville
5	Société d'Epargne et de Crédit du Congo S.A.	SODECCO	Pointe Noire
6	HOPE Congo S.A.	HOPE	Brazzaville
7	Groupe Charden Farell	GCF	Pointe Noire
8	Omega Finance Investment S.A.	OFI SA	Pointe Noire
9	MOCP	MOCP	Dolisie
10	Crédit LOSCKA	LOSCKA	Brazzaville
11	Compagnie Financière Africaine CONGO	COFINA	Brazzaville
12	YVALANDA SA	YVALANDA	Pointe-Noire

Source : APEMF

4.4.1.1. Effectif du personnel du secteur de la microfinance

Au 31 décembre 2020, le nombre d'employés évoluant dans les sept EMF ayant répondu au questionnaire adressé par le Secrétariat Général du CNEF, s'est élevé à 444 employés, contre 449 en 2019. Cette légère baisse a été compensée par le recours aux intérimaires dont le nombre est passé de 15 à 73 au cours de la période sous revue.

Tableau 21: Evolution des effectifs des employés des EMF

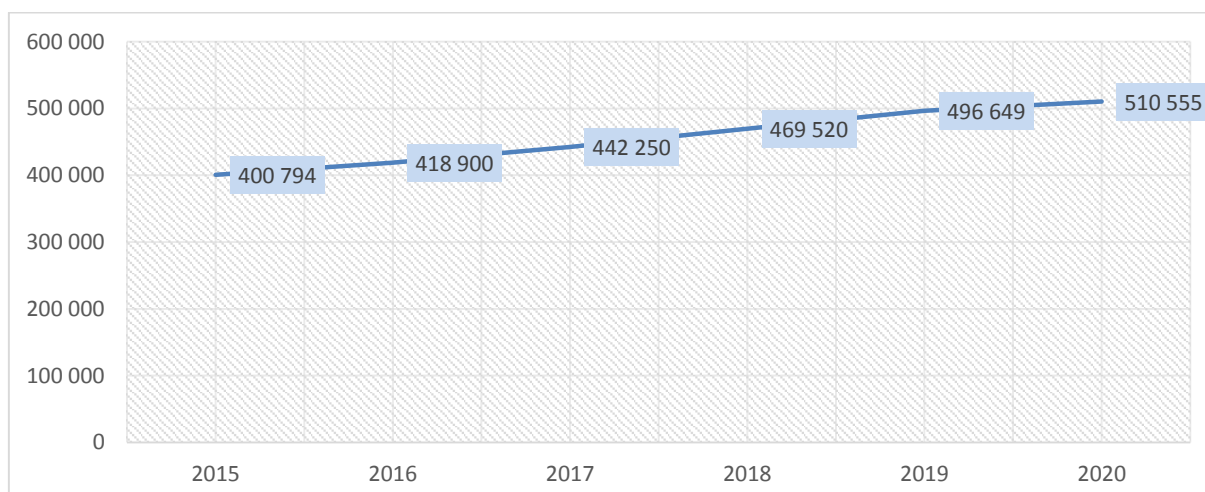
	2019	2020	Variation en %
Effectif du personnel	449	444	-1,11
Dont intérimaires	15	73	386,7

Source : CNEF

4.4.1.2. Nombre de comptes de la clientèle

Le nombre des comptes de particuliers dans les institutions de microfinance a également enregistré la même tendance. En effet, il est passé de 496 649 en 2019 à 510 555 en 2020, en légère hausse de 2,8%. Cette timide évolution s'explique notamment par le coup d'arrêt du démarchage de nouveaux clients dans un contexte de marqué par les restrictions imposées par la crise sanitaire mondiale. Aussi, les comptes ouverts sont composés à 99% par les comptes à vue et hébergés à la MUCODEC.

Figure 26 : Evolution du nombre de compte de particuliers

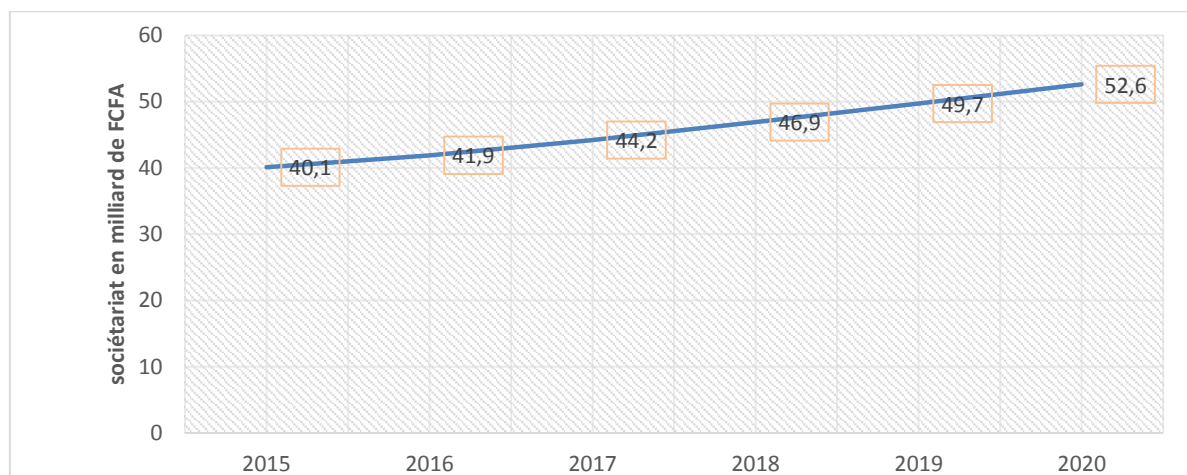


Source : CNEF

4.4.1.3. Capital des EMF

A fin décembre 2020, le sociétariat cumulé des EMF s'est établi à 52,6 milliards en 2020, contre 49,7 milliards en 2019, soit une progression de 5,8%. Cette tendance, observée depuis 2015 est consécutive à la bonne tenue des ouvertures des comptes dans le secteur. En effet, le sociétariat des EMF est constitué de l'ensemble des soldes des comptes épargne des clients qui ont la qualité de sociétaire.

Figure 27 : Evolution du sociétariat des EMF du Congo de 2015-2020



Source : EMF/CNEF

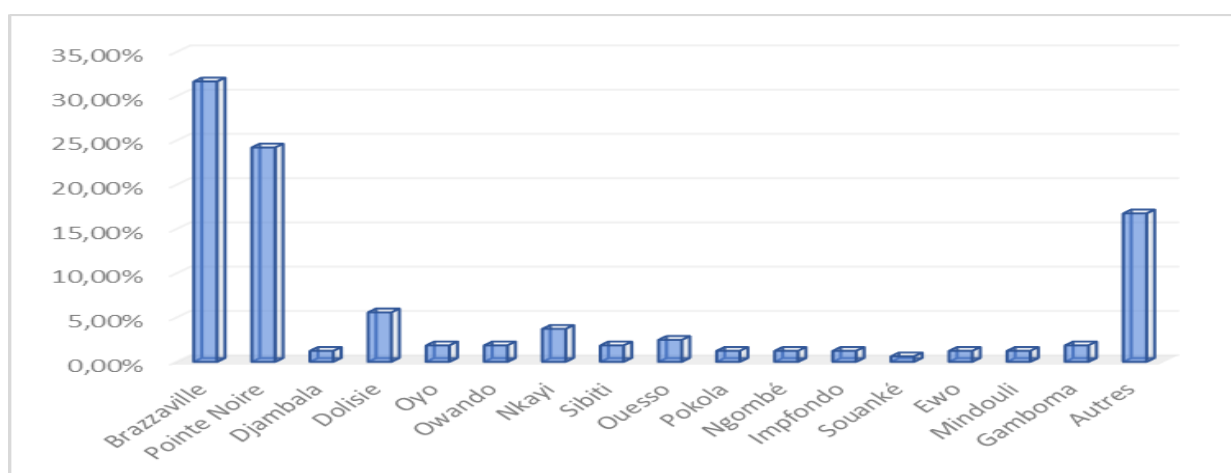
4.4.1.4. Cartographie

4.4.1.4.5. Guichets (agences, bureaux et points de vente)

En 2020, le nombre d'agences des EMF s'est contracté de 7,5% à 161 agences sur l'ensemble du territoire national, en raison principalement du ralentissement des activités provoqué notamment par la pandémie de la Covid-19. Par ailleurs, on note que la répartition des agences par localité reste inégale, avec une concentration de 31,7% à Brazzaville et 24,2% à Pointe Noire.

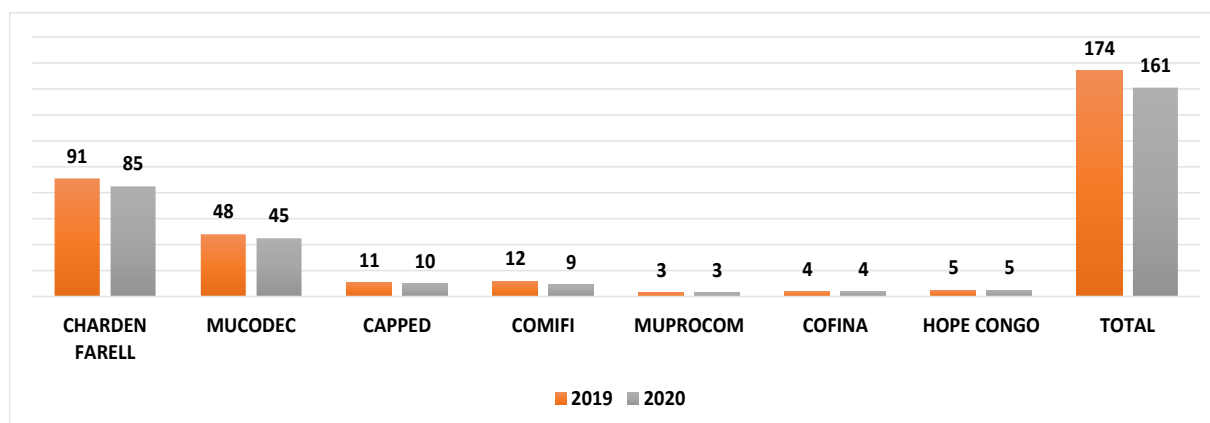
Toutefois, comparés aux banques, les EMF congolais ont un réseau d'agences plus dense et une représentation plus importante dans l'arrière-pays.

Figure 28 : Répartition des agences des EMF du Congo par localité



Source : EMF/CNEF

Figure 29 : Evolution du nombre d'agences des EMF



Source : CNEF

4.4.1.4.6. Guichets Automatiques de banque

Au Congo, le parc des guichets automatiques de billets des EMF est exclusivement détenu par les MUCODEC. Entre 2019 et 2020, celui-ci a augmenté de 5,6% passant de 71 GAB à 75. L'implantation des GAB demeure concentrée à Brazzaville (72,0%) et à Pointe Noire (18,7%).

4.4.2. Evolution de l'activité des EMF congolaises

4.4.2.1. Total agrégé du bilan des EMF

Le total bilan des EMF a enregistré une hausse de 11,7%, passant de 208,5 milliards en 2019 à 232,9 milliards un an plus tard. Cette évolution s'explique par l'augmentation simultanée des dépôts (+10,3%) et des crédits (+16,3%) au cours de la période en revue.

Tableau 22: Evolution du total de bilan des EMF

(En milliards)

	2019	2020	Variation
--	------	------	-----------

Total de bilan	208,5	232,9	+11,7%
-----------------------	-------	-------	--------

Source : CNEF

4.4.2.2. Mobilisation de l'épargne

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 10,3 pour s'établir à 182,0 milliards à fin décembre 2020 contre 165,0 milliards une année plus tôt. Ces dépôts sont essentiellement collectés auprès des particuliers dont la part relative dans le total est de 92,7% et auprès des PME, avec une part relative de 7,3%.

Figure 31: Encours des dépôts

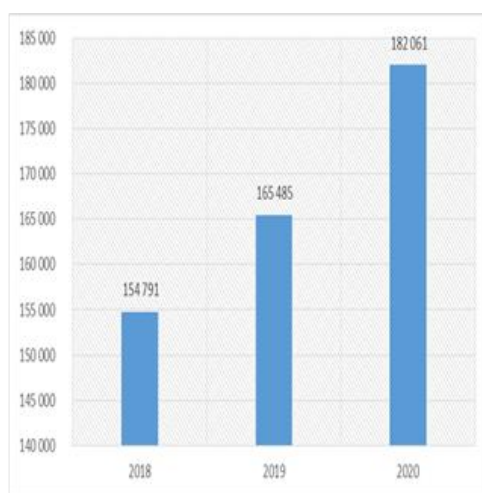
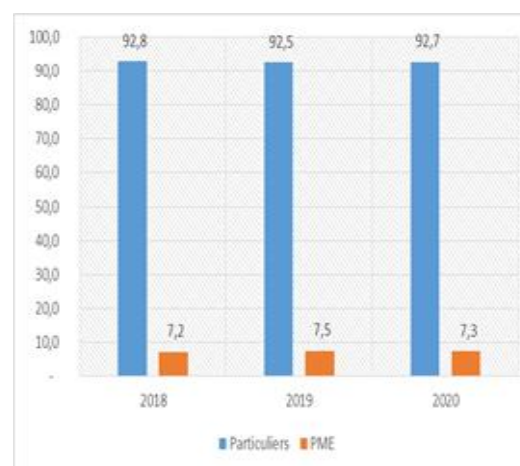


Figure 30: Part des dépôts par type de clientèle



Source : CNEF

Cette hausse observée sur l'ensemble des années sous revue s'explique par l'accroissement simultané des dépôts des particuliers (+10,3%) et des PME (+6,2%).

Par ailleurs, on observe que le réseau des MUCODEC joue un rôle prépondérant dans la mobilisation de l'épargne collectée par les EMF du Congo. En effet, la part des dépôts collectée par le réseau des MUCODEC s'est établie à 89,8% en 2020, en hausse de 0,1 point entre 2019 et 2020. Les dépôts collectés par le réseau des MUCODEC ont la particularité d'être exclusivement constitués des dépôts à vue collectés auprès de la clientèle des particuliers.

Enfin, on note que quatre établissements parmi les sept de l'échantillon collectent des dépôts auprès de la clientèle des PME.

4.4.2.2.1. Analyse des dépôts par types de clientèle²⁰

En excluant le réseau des MUCODEC qui représente un poids prépondérant des EMF du pays, l'analyse des dépôts par type de clientèle des particuliers et des PME

²⁰ Données n'intégrant pas celles des MUCODEC

entre 2018 et 2020, laisse apparaître que les dépôts collectés se sont élevés à 18,6 milliards contre 17,0 milliards un an auparavant, soit une hausse de 8,97%.

Tableau 23 : Evolution des dépôts par type de clientèle

(En millions de FCFA)

	2018	2019	2020
Particuliers	3 860	4 553	5 307
PME	11 147	12 474	13 246
Total	15 007	17 027	18 554

Source : CNEF/EMF

Il ressort de ce tableau que ces dépôts sont essentiellement constitués de ceux collectés auprès des PME dont la part relative dans le total est de 71,4%, contre 28,6% des dépôts collectés auprès des particuliers en 2020.

4.4.2.2. Analyse des dépôts par nature (hors données MUCODEC)

L'analyse de la structure des dépôts collectés hors réseau des MUCODEC révèle une hégémonie des dépôts à vue comparée aux dépôts à terme qui sont censés financer les investissements. En effet, la part des dépôts à vue est ressortie à 58,82% en 2020, contre 69,3% un an plus tôt, en baisse de 10,5 points, en lien avec le ralentissement de l'activité économique du fait des mesures décrétées par les autorités en riposte contre la pandémie de la Covid-19.

En revanche, en liaison avec le lancement des nouveaux produits de placement (le Plan Epargne Logement et Plan Epargne Retraite) par certains EMF, les dépôts à terme affichent une hausse constante. Ils ont augmenté de 33,1% entre 2018 et 2019 et de 41,1% entre 2019 et 2020.

Tableau 24 : Evolution de dépôts par nature

	2018	2019	2020
DAV	10 040	11 806	10 913
DAT	4 967	5 221	7 640
Total	15 007	17 027	18 554

Source : CNEF/EMF

L'analyse combinée des dépôts par nature et par type de clientèle montre que la part relative de ceux des PME, toutes natures confondues est plus importante (70,7%) que celle des particuliers (29,3%) en 2020.

Les dépôts des PME sont dominés par les dépôts à vue avec 61,0% de part relative en 2020, contre 39,0% de part relative pour les dépôts à terme (Cf. tableau 18).

Le tableau et la figure ci-dessous donnent les parts relatives de la nature des dépôts selon les types de clients.

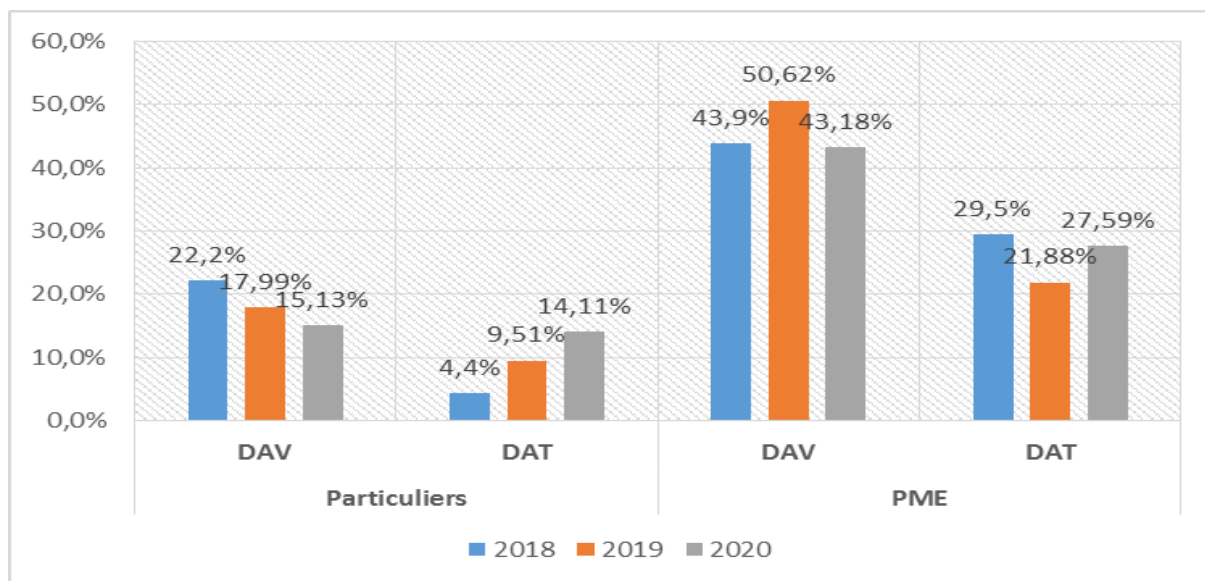
Tableau 25 : Evolution des dépôts par nature et par type de clientèle

(En millions de FCFA)

		2018	2019	2020
Particuliers	DAV	3 369	3 095	2 831
	DAT	673	1 637	2 640
PME	DAV	6 671	8 710	8 082
	DAT	4 476	3 764	5 164
Total		15 190	17 207	18 718

Source : CNEF/EMF

Figure 32 : Evolution des dépôts par nature



Source : CNEF/EMF

4.4.2.3. Crédits

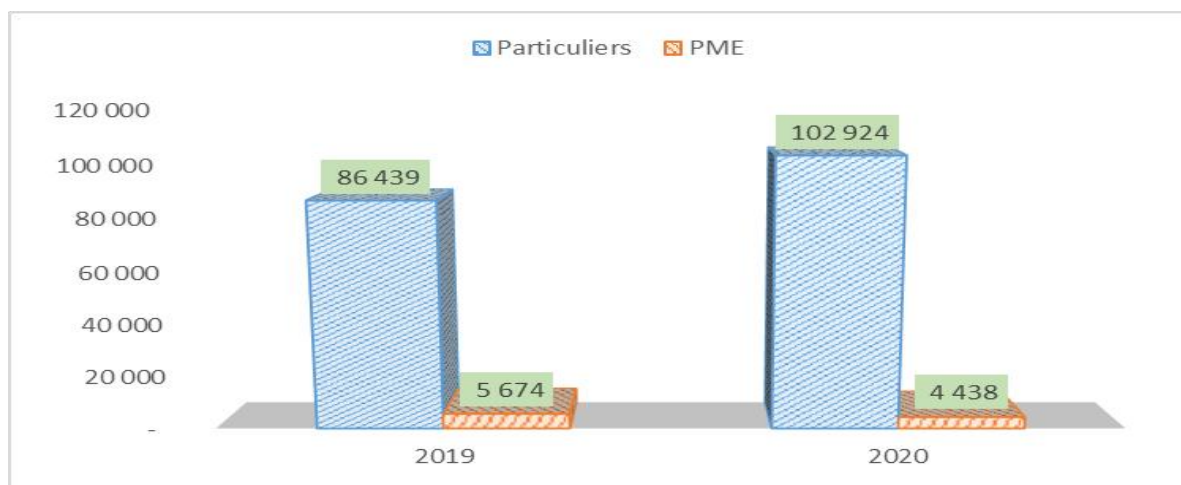
4.4.2.3.1. Encours des crédits par type d'épargnant (Hors MUCODEC)

Le volume de crédit accordé à la clientèle est ressorti à 107 361 millions de FCFA en 2020, en augmentation de 16,55% par rapport à l'année précédente. Cette hausse des crédits a particulièrement bénéficié aux particuliers.

Ainsi, les crédits aux particuliers, essentiellement accordés par les MUCODEC qui représentent 95,8% de l'encours global ont crû de 19,07% pour s'établir à 102 924 millions de CFA contre 86 439 millions de FCFA en 2019.

Par ailleurs, on note un recul de 21,79% des concours aux PME, qui ont régressé à 4 438 millions de FCFA en 2020 contre 5 674 millions de FCFA.

Figure 33 : Evolution des crédits par types d'épargnant



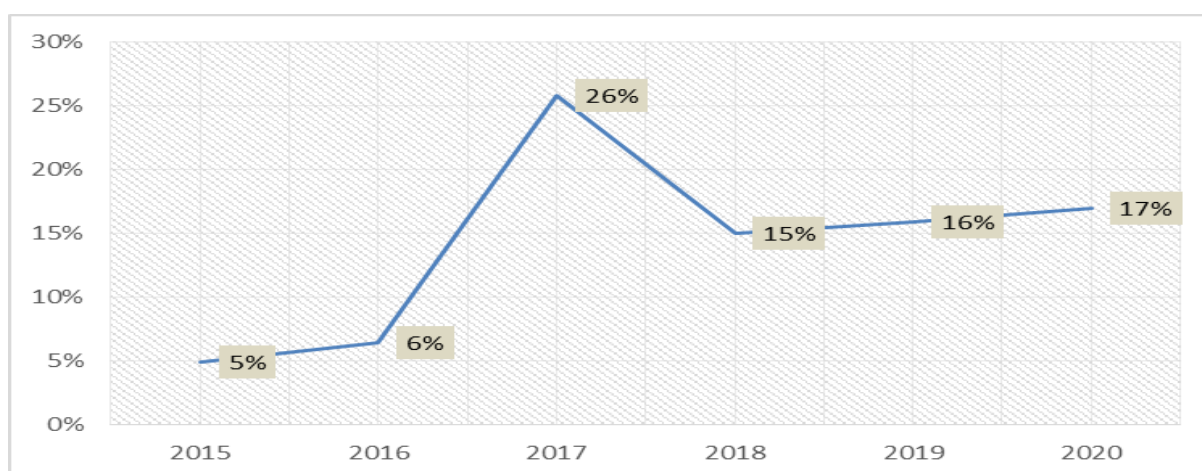
Source : EMF/CNEF

4.4.2.3.2. Créances en souffrance

Le taux de créance en souffrance s'établit à 17% en 2020 contre 16% un an auparavant, en hausse d'un point de pourcentage.

La détérioration de la qualité du portefeuille de crédit s'explique par : i) la baisse des activités liée à la pandémie de la covid-19, notamment dans le secteur informel, ii) la baisse d'efficacité des services de recouvrement en lien avec la réduction des effectifs dans le cadre du respect des mesures barrières et iii) les difficultés de réalisation de garanties.

Figure 34 : Evolution du taux de créance en souffrance

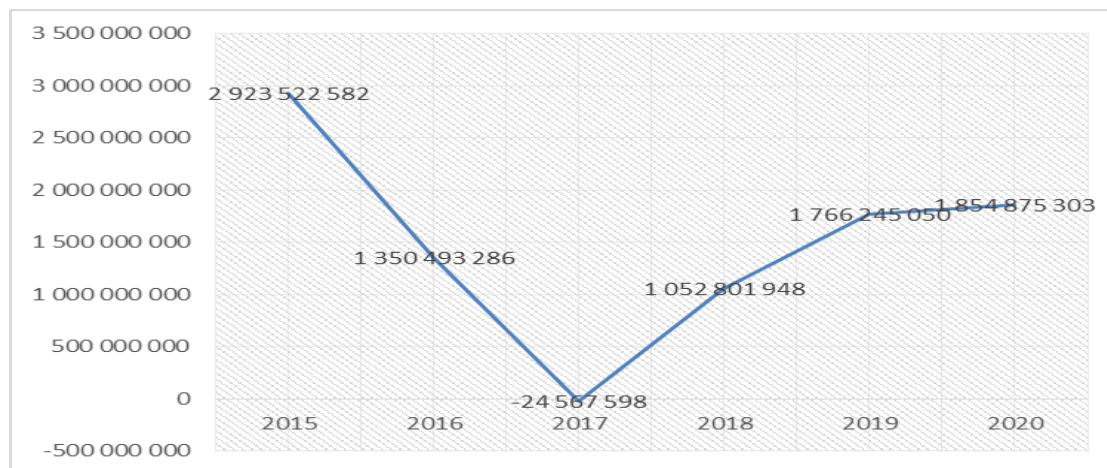


Source : EMF/CNEF

4.4.2.4. Indicateurs de rentabilité

En 2020, les EMF ont clôturé leurs activités avec un bénéfice de 1 854 875 303 FCFA, contre 1 766 245 050 une année plus tôt, soit une progression de 5,0%. Ce niveau de bénéfice est principalement réalisé par les MUCODEC.

Figure 35 : Evolution du résultat des EMF



Source : EMF/CNEF

4.5. Secteur des assurances

Le secteur congolais des assurances est régi par le Traité de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et ses annexes, ainsi que le décret n°2010-561 du 03 août 2010, portant attributions et organisation de la Direction Générale des Institutions Financières Nationales.

4.5.1. Vue d'ensemble du secteur des assurances au Congo

Les activités des compagnies d'assurance sont constituées de la branche vie et de la branche non-vie. A fin décembre 2020, le marché des assurances au Congo est composé de six (06) compagnies d'assurance non-vie dont deux sont à la fois dans la branche vie et non-vie.

Tableau 26 : Liste des sociétés d'assurance du Congo en 2020

Sociétés d'Assurances	Branche	Sigle	Référence de l'agrément	Capital social (en millions de FCFA)	Actionnaires
Africaine des Assurances Congo	Non vie	AAC	2886/MFB-CAB	3 000	Africaine des Assurances Benin
Nouvelle Société Interafricaine des Assurances	Non vie	NSIA-Congo	Arrêté N°8924/MEFB-CAB du 15/09/2004	5 500	Groupe NSIA-Côte d'Ivoire
Assurances Générales du Congo	Non vie	AGC		3 000	Raymond IBATA, Privés congolais

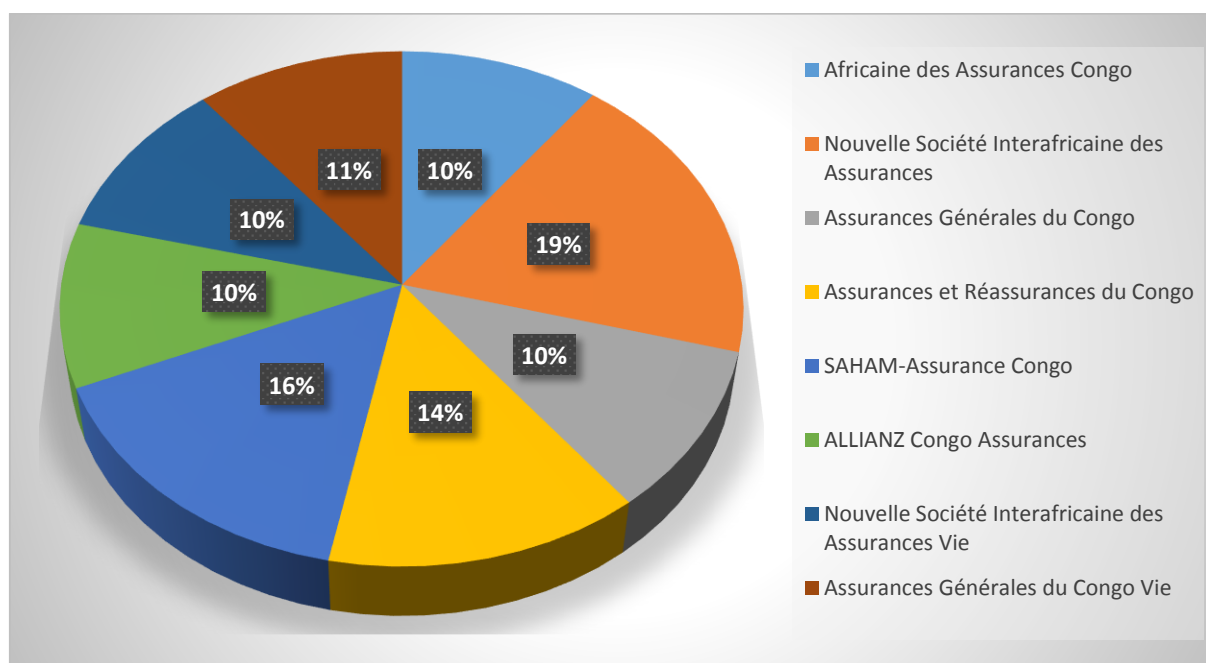
Assurances et Réassurances du Congo	Non vie	ARC	Ordonnance N°32 du 31/10/73	4 000	Etat Congolais, CCA, LCDE, CNSS
SAHAM-Assurance Congo	Non vie	SAHAM	16533/MEFPPI	4 510	nd
ALLIANZ Congo Assurances	Non vie	ALLIANZ	16267/MFBPP-CAB	3 000	Groupe ALLIANZ-France
Nouvelle Société Interafricaine des Assurances	Vie	NSIA-Congo	Arrêté N°8924/MEFB-CAB du 15/09/2004	3 000	Groupe NSIA-Cote d'Ivoire
Assurances Générales du Congo	Vie	AGC	1358/MEFB-CAB	3 155	Raymond IBATA, Privés congolais

Source : Direction Nationale des Assurances

4.5.1.1. Capital social des compagnies d'assurance du Congo

A fin décembre 2020, le capital social des compagnies d'assurance congolaises s'établit à 29,2 milliards de F CFA, dont 6,2 pour la branche vie (21,2% du total) et 23,0 milliards pour la branche non-vie (78,8% du total). Globalement, la répartition du capital social est relativement équilibrée entre les différentes sociétés. Toutefois, l'analyse de la structure de l'actionnariat de ces compagnies suggère une forte participation des capitaux étrangers. Le Groupe NSIA, avec une part cumulée de 29% est leader en termes de capital social. Il est suivi du groupe AGC (21%), SAHAM (16%), ARC (14%), ALLIANZ et AAC (10% respectivement).

Figure 36 : Répartition du capital social des compagnies d'assurance du Congo en 2020

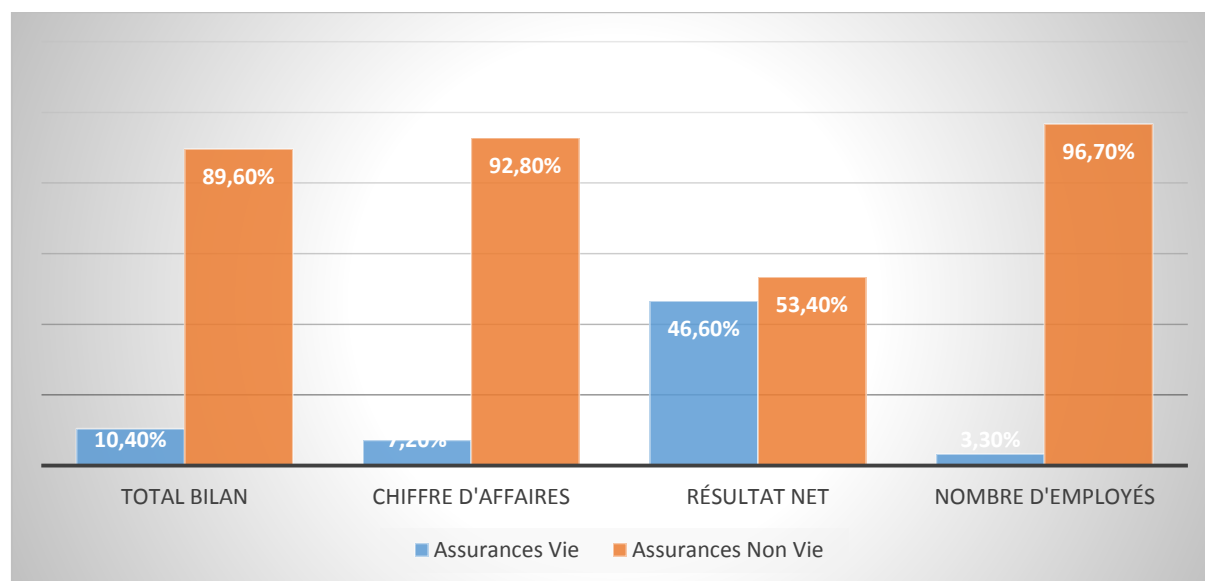


Source : CNEF

4.5.1.2. Répartition des activités par branche

Au cours de l'année 2020, les activités des sociétés d'assurance sont dominées par la branche non-vie qui représente 89,8% du total de bilan, 90,5% du chiffre d'affaires et 50,3% du résultat net. De même, cette branche emploie 97,6% des effectifs du secteur des assurances. La prédominance de la branche non-vie sur la branche vie s'explique principalement par i) le caractère obligatoire de la plupart des produits d'assurance non-vie, notamment l'assurance automobile, l'assurance-crédit, assurance des risques humains et matériels dans le secteur du pétrole (*fronting pétrolier*) et ii) le manque de culture d'épargne longue des populations.

Figure 37 : Activités des compagnies d'assurance du Congo



Source : CNEF

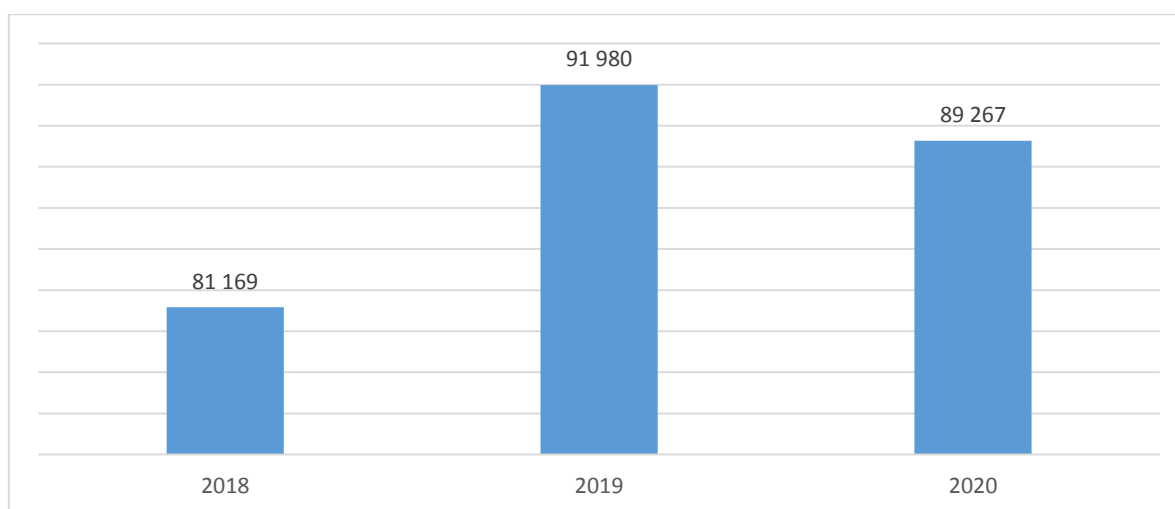
4.5.2. Situation de la branche Non-Vie

L'analyse des activités de la branche non-vie se focalise sur l'évolution du : i) total bilan, ii) des primes collectées et émises, iii) résultat net et iv) le nombre d'employés.

4.5.2.1. Evolution du Total bilan

A fin décembre 2020, le total bilan de la branche non-vie est revenu à 89,3 milliards contre 92,0 milliards un an auparavant, soit une baisse de 2,9%. Cette situation s'explique par le ralentissement de l'activité économique en lien avec la pandémie de la Covid-19.

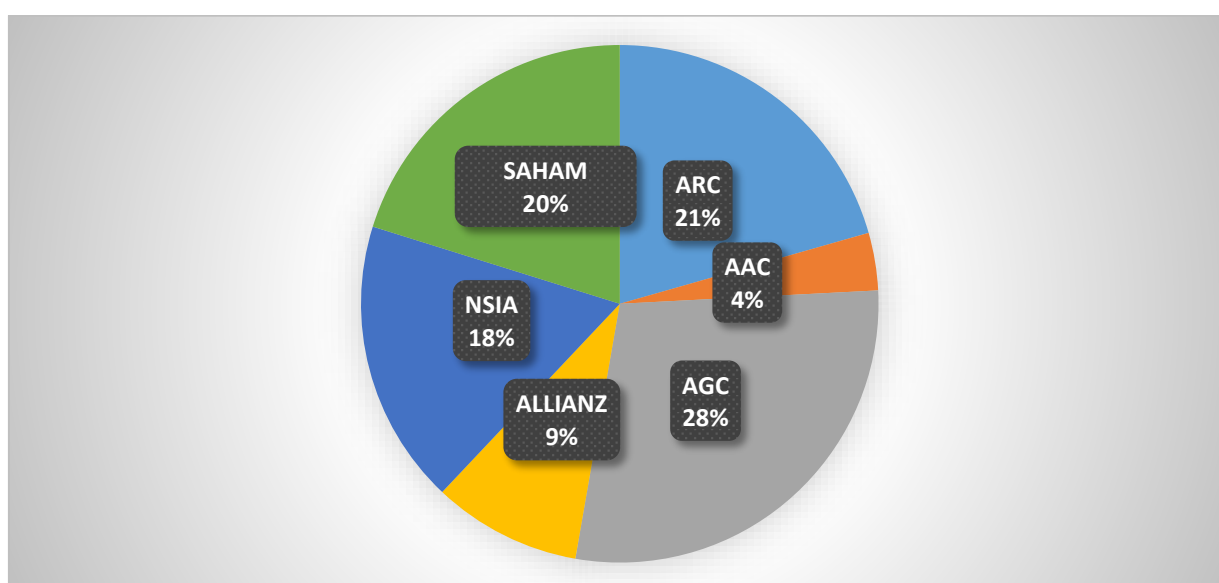
Figure 38 : Evolution du total bilan des sociétés d'assurance



Source : CNEF.

L'analyse des données collectées montre que 4 compagnies d'assurance concentrent 87,5% du total bilan en 2020, à savoir AGC, l'ARC, NSIA et SAHAM.

Figure 39 : Part de chaque société d'assurance du Congo dans le total bilan



Source : CNEF

4.5.2.2. Primes collectées et émises en 2020

A fin décembre 2020, le total des cotisations ou primes collectées s'est établi à 19,8 milliards, en baisse de 5,5%, comparativement à fin décembre 2019. Cette tendance générale a principalement été impulsée par la chute des primes collectées au titre de la couverture des risques liés au transport aérien (-95,1%), transport maritime (-57,9%) et aux autres transports (-36,9%) dans le contexte des restrictions imposées par la plupart des Etats dans le cadre des mesures de riposte à la propagation de la Covid-19.

Concernant les charges ou primes émises, elles sont revenues de 12,5 milliards en 2019 à 9,2 milliards en 2020, soit une baisse de 26,1%. Cette baisse a été observée

sur l'ensemble des risques relatifs à l'assurance non-vie excepté les « accidents corporels et maladies » et « Incendie et autres dommages aux biens ». En effet, la récession économique engendrée par les effets de la pandémie de la Covid-19 a contraint les compagnies d'assurance à procéder à l'adoption des budgets rectificatifs. La révision de ces budgets a eu pour principales mesures, le report de certaines dépenses prévues dans les budgets initiaux, particulièrement les investissements et le paiement de certains sinistres.

Tableau 27 : Evolution des primes collectées et émises

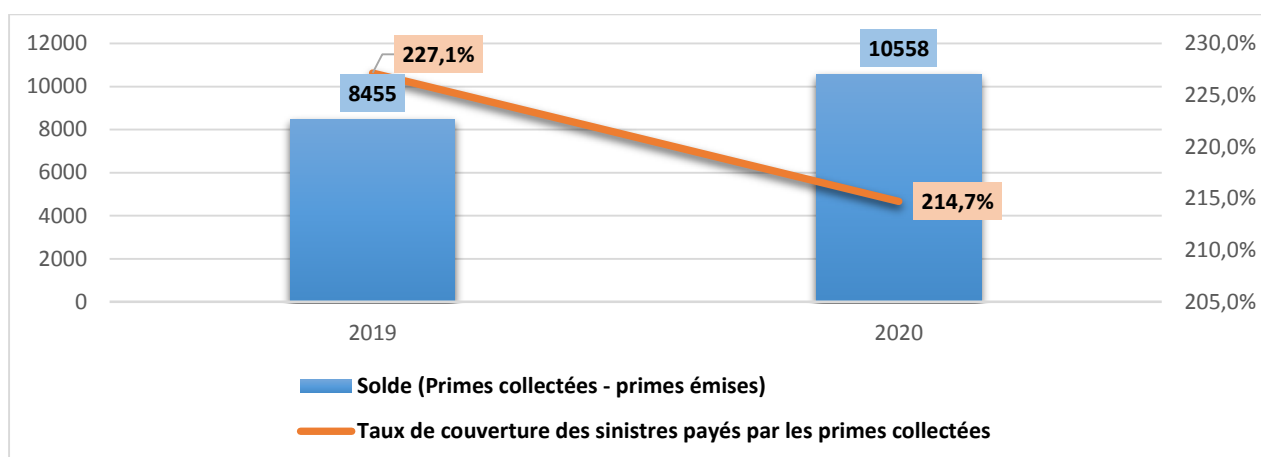
	Cotisations ou primes collectées			Charges ou primes émises		
	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation
<i>Accidents corporels et maladies</i>	8 053	7 816	-2,9%	3 401	3 480	2,3%
<i>Automobile</i>	7 834	7 525	-3,9%	6 902	3 124	-54,7%
<i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	2 090	1 891	-9,5%	588	1 881	219,9%
<i>RC générale</i>	1 251	1 685	34,7%	965	518	-46,3%
<i>Transports aériens</i>	131	6,42	-95,1%	6	0	-100,0%
<i>Transports maritimes</i>	478	201	-57,9%	43	1,2	-97,2%
<i>Autres transports</i>	168	106	-36,9%	111	34	-69,4%
<i>Autres risques directs dommages</i>	355	432	21,7%	344	165	-52,0%
<i>Acceptation dommages</i>	545	99	-81,8%	90	0	-100,0%
Total	20 905	19 761	-5,5%	12 450	9 203	-26,1%
Solde (Primes collectées - primes émises)	8 455	10 558	24,9%			
Taux de couverture des sinistres payés par les primes collectées	227,1%	214,7%	-5,5%			

Source : CNEF

On note que le solde entre le niveau des cotisations et celui des charges est à la fois positif et en augmentation de 24,9% au cours de la période sous revue. Cette situation reflète la baisse plus importante des charges sur les cotisations.

Par ailleurs, on relève que les sinistres ou primes émises sont couvertes à plus de 200% par les primes collectées.

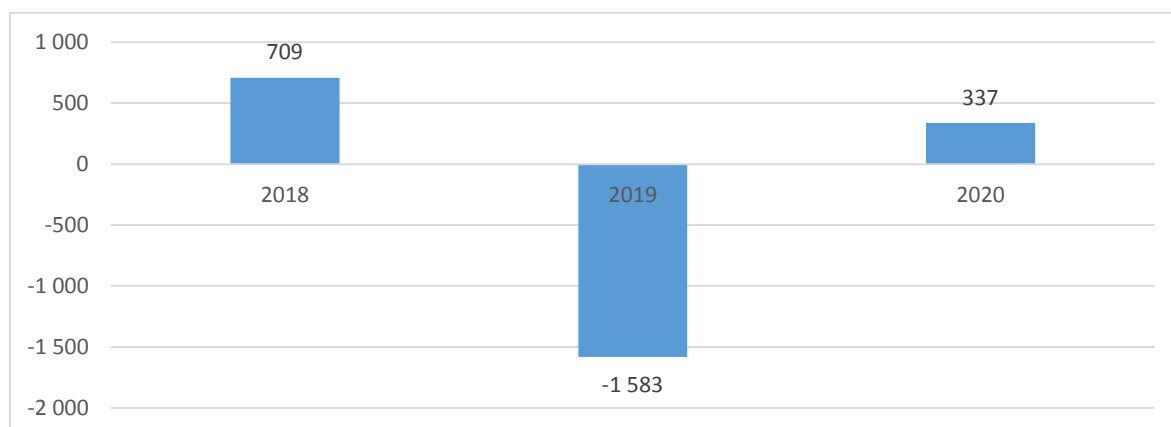
Figure 40 : Evolution du taux de couverture des charges par les cotisations



Source : CNEF

En lien avec la couverture des primes émises par les primes collectées à plus de 200% conjuguée à la révision des budgets caractérisée par le report de certaines dépenses de l'année 2020 à l'année 2021, le résultat net de la branche non-vie est ressorti bénéficiaire à 337,0 millions, contre un déficit de 1 583,0 millions en 2019.

Figure 41 : Evolution du résultat net des sociétés d'assurance

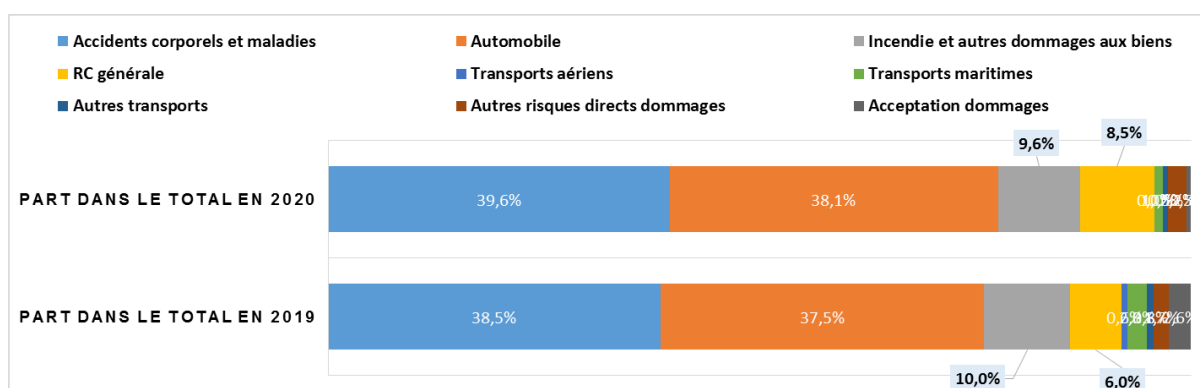


Source : CNEF

❖ Part des primes dans le total

Par risque, on observe que les « accidents corporels et maladies » (38,5% en 2019 et 39,6% en 2020) ainsi que « l'assurance automobile » (37,5% en 2019 et 38,1% en 2020) concentrent 77,7% du total des primes collectées en 2020. L'assurance « Incendie et autres dommages aux biens » représentent 10,0% des primes collectées en 2019 et 9,6% en 2020. Ces trois catégories de risque concentrent ainsi 87,3% de l'ensemble des cotisations en 2020.

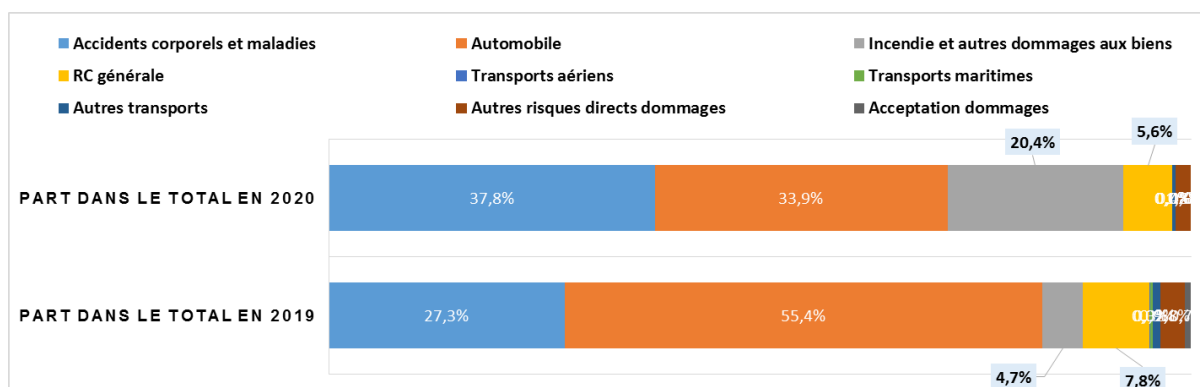
Figure 42 : Répartition des primes collectées par catégorie de risque



Source : CNEF

Concernant les primes émises ou sinistres payés, on observe que la part des véhicules a reculé de 22 points de base entre 2019 et 2020, pour s'établir à 33,9% en 2020. De même, celle de la « responsabilité civile » a suivi la même évolution revenant de 7,8% à 5,6% entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020. En revanche, la part des « accidents corporels et maladie » a gagné 10 points de base passant de 27,3% à 37,8% en une année et celle des « incendies et autres dommages » a fortement augmenté passant de 4,7% à 20,4%. Dans l'ensemble, les sinistres payés sont concentrés à 92,2% sur les risques liés aux « accidents corporels et maladies », « Automobile » et « Incendie et autres dommages aux biens ».

Figure 43 : Répartition des primes émises par catégorie de risque

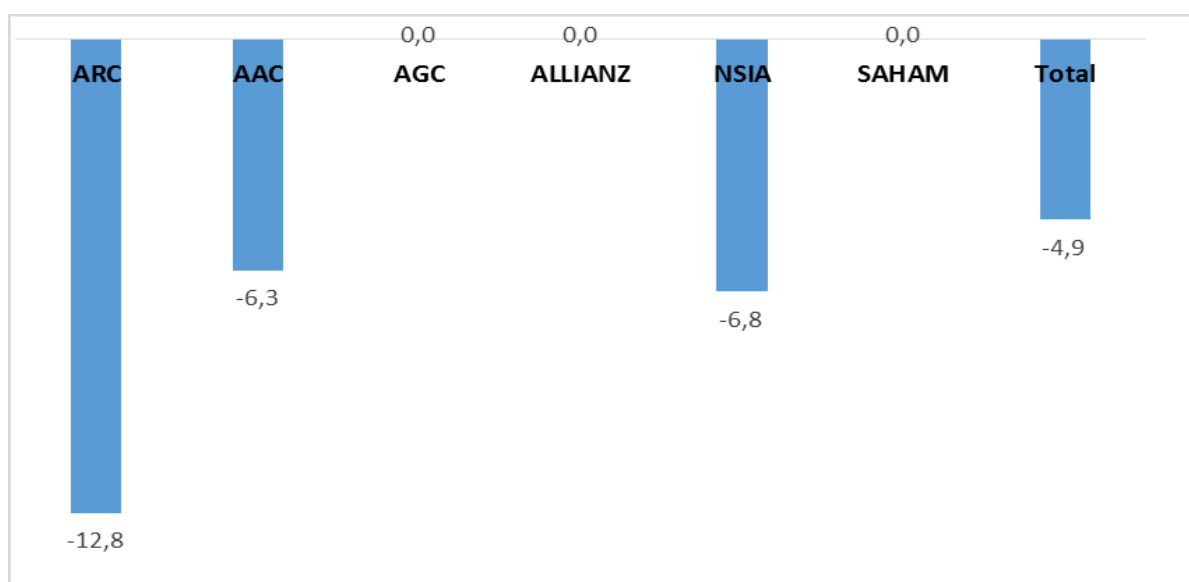


Source : CNEF

4.5.2.3. Evolution du nombre d'employés

Au 31 décembre 2020, l'effectif total de la branche non-vie est ressorti à 293 employés, en diminution de 4,9% par rapport au 31 décembre 2019. Cette baisse est liée aux mouvements enregistrés au cours de l'exercice (retraites, décès, licenciements, démissions etc.).

Figure 44 : Evolution des effectifs des sociétés d'assurance



Source : CNEF

4.5.3. Situation de la branche vie²¹

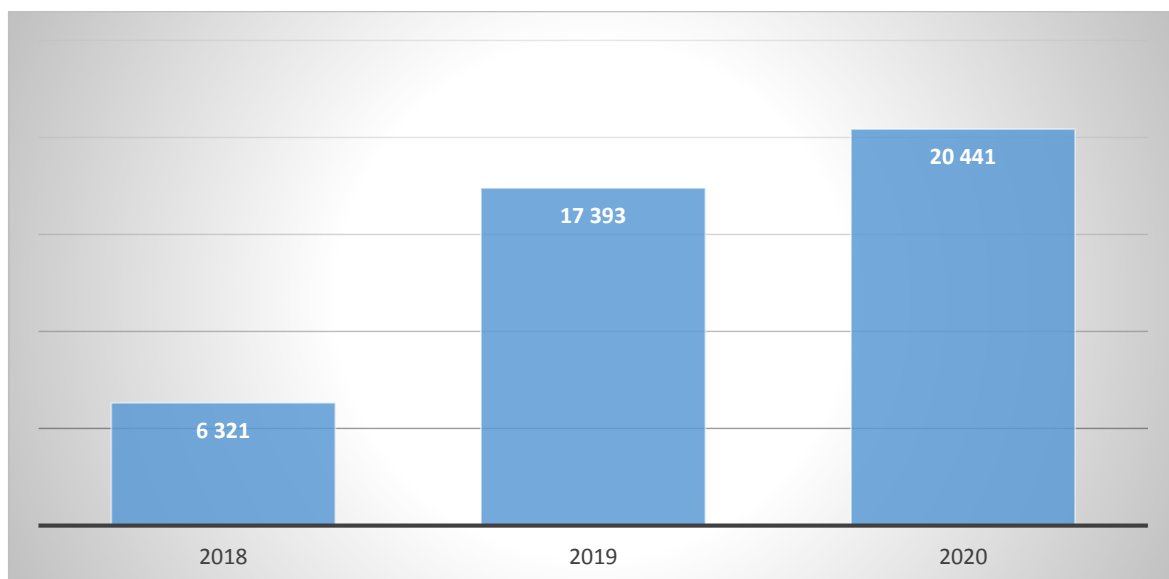
Le marché congolais de l'assurance vie n'est exploité que par deux sociétés, à savoir AGC et NSIA Congo. Toutefois, en plus de l'assurance individuelle dont le contrat est signé entre la compagnie d'assurance et l'assuré, les produits d'assurance vie au Congo sont également distribués par les banques dans le cadre d'un contrat d'assurance collective, qui suppose que l'épargnant souscrit à travers une banque qui a un contrat auprès d'une compagnie d'assurance.

4.5.3.1. Evolution du total bilan

A fin décembre 2020, le total bilan de la branche vie est passé de 17,4 milliards à 20,4 milliards un an plus tard, soit une hausse de 17,5%. Cette situation s'explique essentiellement par la tendance à la hausse des souscriptions des produits d'assurance vie en lien avec la constitution d'une épargne de précaution dans le contexte d'incertitudes économiques actuelles. Cette situation peut aussi s'expliquer par les difficultés de paiement des pensions que traversent actuellement les caisses de retraite traditionnelle.

Figure 45 : Evolution du total bilan de la branche vie

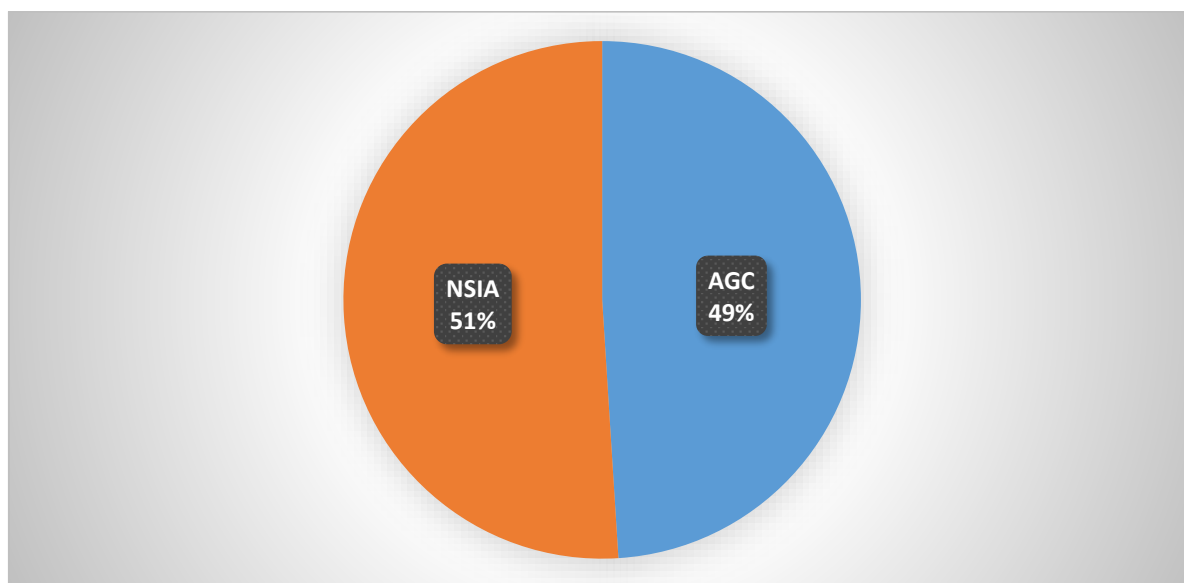
²¹ L'assurance-vie est un placement financier qui permet au souscripteur d'épargner de l'argent dans l'objectif de le transmettre à un bénéficiaire lorsque survient un événement lié à l'assuré



Source : CNEF.

L'analyse des données collectées montre que NSIA concentre 51,0% des activités de la branche vie, contre 49,0% pour AGC.

Figure 46 : Part de chaque société d'assurance vie dans le total bilan



Source : CNEF

4.5.3.2. Primes émises et Primes collectées en 2020

A fin décembre 2020, le total des primes collectées par la branche vie s'établit à 6,3 milliards, contre 4,4 milliards en 2019, soit une hausse de 43,0%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des primes collectées par l'intermédiaire des banques au titre de l'assurance collective. En effet, entre 2019 et 2020, l'encours des primes collectées par l'intermédiaire des banques est passé de 2,4 milliards à 4,3 milliards en une année, soit une augmentation de 77,8%. Les contrats d'assurance vie

individuelle n'ont progressé que de 0,5% sur la même période, passant de 1,9 milliard à fin décembre 2019 à 2,0 milliards à fin décembre 2020.

Concernant les charges ou primes émises, elles sont revenues de 1,5 milliard à 1,2 milliard entre 2019 et 2020, soit une baisse de 19,7%.

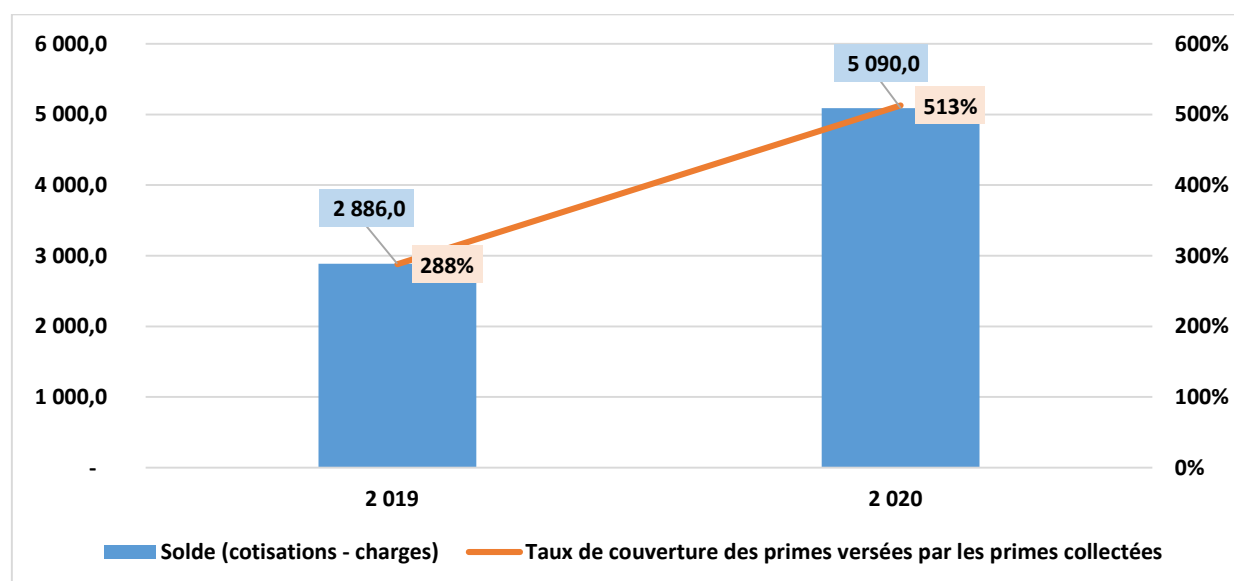
Tableau 28 : Evolution des primes collectées et émises

	Cotisations ou primes collectées			Charges ou primes émises		
	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation
<i>Assurance individuelle</i>	1 992	2 002	0,5%	859	713	-17,0%
<i>Assurance collective</i>	2 430	4 321	77,8%	677	520	-23,2%
Total	4 422	6 323	43,0%	1 536	1 233	-19,7%
<i>Solde (cotisations - charges)</i>	2 886	5 090	76,4%			
<i>Couverture des charges émises par les primes collectées</i>	288%	513%	78,1%			

Source : CNEF

On note que le solde entre le niveau des cotisations et celui des primes versées est à la fois positif et en forte augmentation passant de 2,9 milliards en 2019 à 5,1 milliards en 2020. De même, le taux de couverture des primes versées par les primes collectées a atteint 513% en 2020, après 288% une année auparavant. Cette évolution dénote du potentiel de cette branche jusque-là sous exploitée.

Figure 47 : Evolution du taux de couverture des primes versées par les cotisations



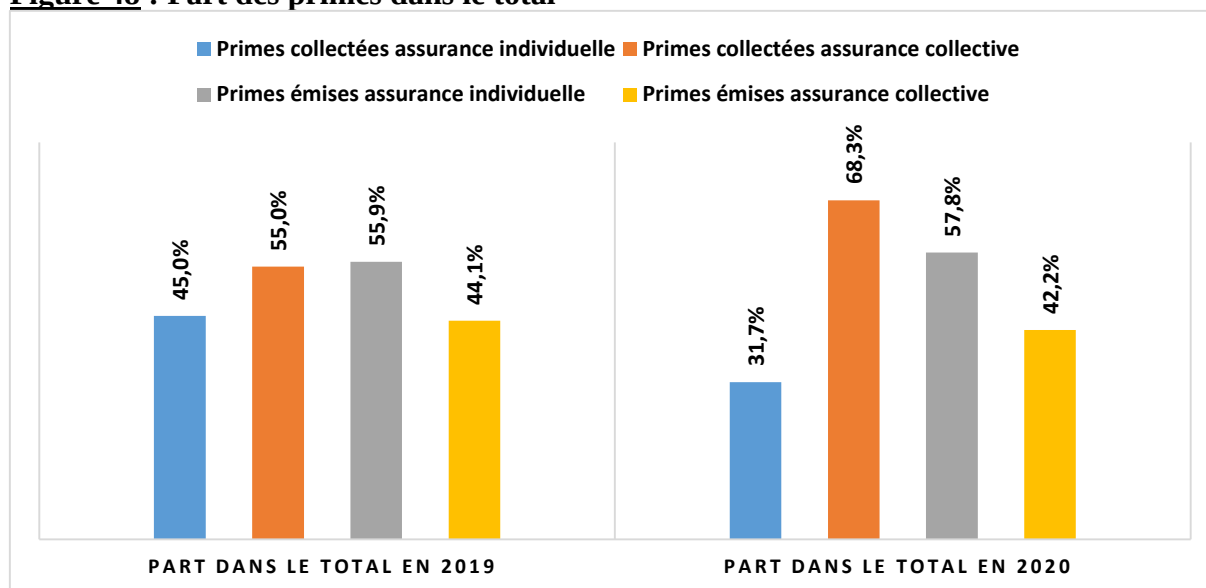
Source : CNEF

❖ *Part des primes dans le total*

Concernant les primes collectées, on observe que la branche vie est dominée par les contrats d'assurance collective qui représentent 68,3% du total en 2020, soit un gain de 13,3 points de base entre 2019 et 2020. Cette évolution reflète l'engouement des banques pour la commercialisation des produits d'assurance vie notamment la retraite ou les études des enfants.

A l'inverse, s'agissant des primes émises, il ressort la prédominance des primes d'assurance individuelles qui représentent 57,8% du total en 2020, après 55,9% en 2019.

Figure 48 : Part des primes dans le total



Source : CNEF

V. CAISSES DE RETRAITE

Le questionnaire d'enquête transmis à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et à la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF)²² pour la collecte des données nécessaires à l'élaboration du rapport annuel du CNEF 2020, étant demeuré sans suite à ce jour, les données analysées sont issues du rapport 2018 de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES). Les données de la CIPRES ne concernent que la CNSS. C'est pourquoi, l'analyse de ces données est essentiellement descriptive.

5.1. Effectifs

Au 31 décembre 2018, le nombre d'employés de la CNSS s'est établi à 573, contre 585 en 2017, soit une baisse de 20,7%. Cet effectif est constitué de 72 cadres, 203 techniciens supérieurs et 298 agents d'exécution.

²² Les données transmises par la CRF n'ont pu être exploitées du fait qu'elles ne comportaient qu'une ligne relative à l'encours des dépôts à terme.

5.2. Evolution du total bilan

A fin décembre 2018, le total bilan de la CNSS Congo s'est situé à 359,1 milliards de FCFA, en hausse de % comparé à son niveau de 2017. En comparaison, le total bilan de la CNPS au Cameroun (769,4 milliards de FCFA) représente près du double du total bilan de la CNSS.

5.3. Situation de la trésorerie

À fin 2018, la trésorerie de la CNSS s'est élevée à 2,4 milliards de FCFA, après 1,6 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 50%. Comparée à la CNPS qui affiche 176,7 milliards de FCFA de trésorerie, la CNSS a un niveau de liquidité très faible.

5.4. Résultat et réserves²³

A fin 2018, les réserves de la CNSS se sont élevées à 200,8 milliards de FCFA, en hausse de 22,7% par rapport à son niveau de 2017. Quant aux résultats réalisés, ils sont passés d'un déficit de 5,8 milliards de FCFA en 2017 à un bénéfice de 2,7 milliards de FCFA en 2018. Pour mémoire, les réserves et le résultat de la CNPS du Cameroun se sont élevés respectivement à 446,0 milliards de FCFA et 62,3 milliards de FCFA en 2018.

VI. ACTIVITE DE MONNAIE MOBILE ²⁴

Dans la zone CEMAC, le dispositif réglementaire de la monnaie électronique est régi par le Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif au service de paiement dans la CEMAC, qui fixe les conditions d'émission et de gestion de la monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulations.

6.1. Situation des établissements émetteurs de monnaie électronique

Tableau 29 : Liste des émetteurs de monnaie électronique du Congo

BANQUES	PARTENAIRE TECHNIQUE	DATE D'AUTORISATION	DATE DE LANCEMENT	NATURE DU PRODUIT
BGFI BANK CONGO	AIRTEL CONGO	03/10/2011	01/04/2012	Mobile money
ECOBANK CONGO	MTN CONGO	29/07/2011	01/01/2012	Mobile money
UBA CONGO	GTP	29/08/2013	01/09/2013	Carte prépayée VISA

Source : BEAC

6.2. Evolution du nombre de comptes de mobile money

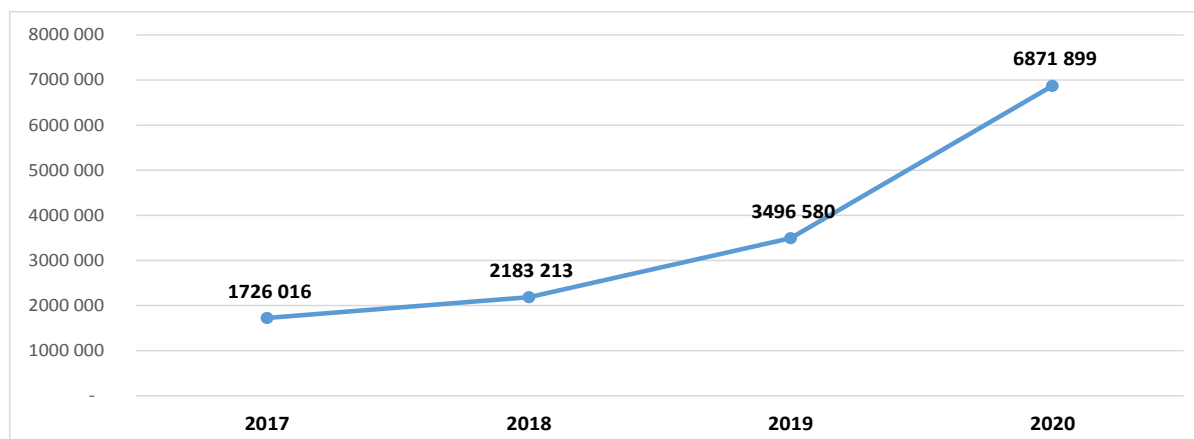
A fin décembre 2020, le nombre de comptes de mobile money ouverts s'élève à 6 871 899, contre 3 496 580 une année plus tôt, soit une hausse de 96,5%. Cette tendance

²³ Les réserves des caisses de retraite peuvent être considérées comme le total des actifs financiers détenus par les caisses pour faire face aux prestations futures sur une base annuelle ou pluriannuelle.

²⁴ L'émission de monnaie mobile au Congo est assurée par établissement de crédits agréés en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile Airtel et MTN.

s'explique par la politique d'ouverture de comptes de mobile money à l'achat de carte SIM et le développement des partenariats entre les établissements de crédit et les opérateurs de téléphonie mobile.

Figure 49 : Evolution du nombre de comptes de monnaie mobile enregistrés

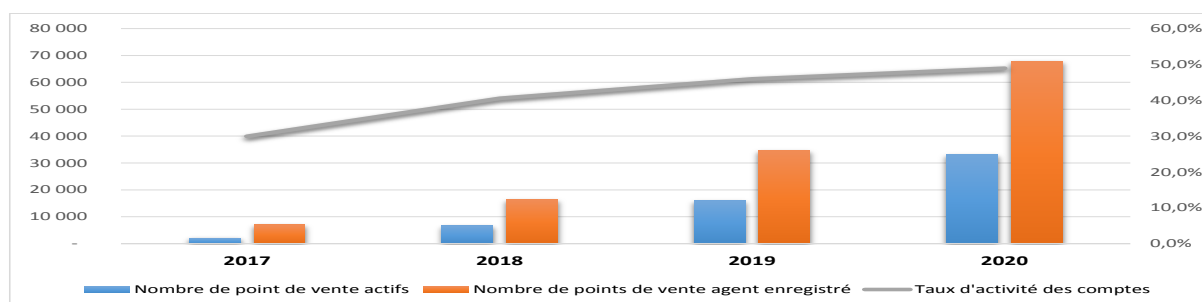


Source : CNEF

6.3. Nombre de points de vente²⁵

A fin décembre 2020, le nombre de points de vente mobile money enregistrés s'est établi à 67 596, contre 34 514 à la même période un an auparavant, représentant une progression de 95,9%. Concernant les points de vente actifs²⁶, ceux-ci ont observé la même tendance. En effet, leur nombre a progressé de 108,5% à 33 072. En conséquence, le taux d'activité²⁷ des points de vente de mobile money est ressorti à 48,9%, en hausse de 3.0 points de pourcentage.

Figure 50 : Evolution du nombre de points de service mobile money



Source : CNEF

²⁵ Au Congo, les points de vente comprennent les agences des opérateurs et des banques titulaires de l'autorisation d'émission du mobile money, les kiosques reconnaissables aux couleurs des opérateurs de téléphonie mobile, des distributeurs agréés, parmi lesquels des boutiques ou épiceries dans les quartiers et villages, ainsi que les réseaux des établissements de microfinance partenaires.

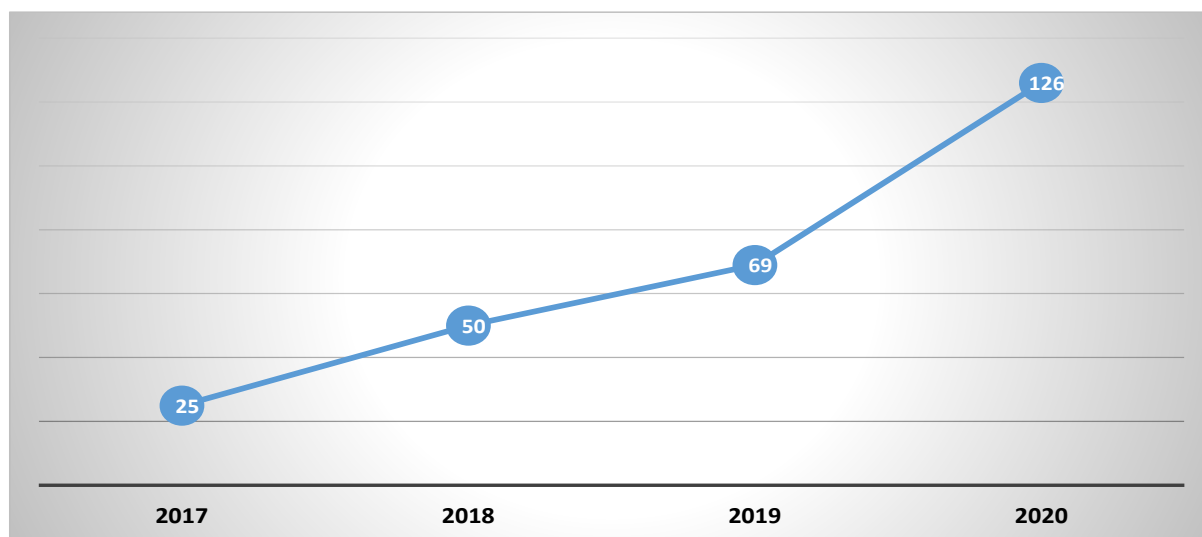
²⁶ Les points de vente actifs sont ceux qui ont enregistré au moins une transaction au cours des 30 derniers jours.

²⁷ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre de points de ventes actifs et le nombre de points de vente enregistrés.

6.4. Nombre de commerçants/accepteurs²⁸

Au cours de l'année 2020, le nombre de contrats des commerçants accepteurs s'est inscrit en hausse de 82,6% pour s'établir à 126, contre 69 une année plus tôt.

Figure 51 : Evolution du nombre de commerçants accepteurs



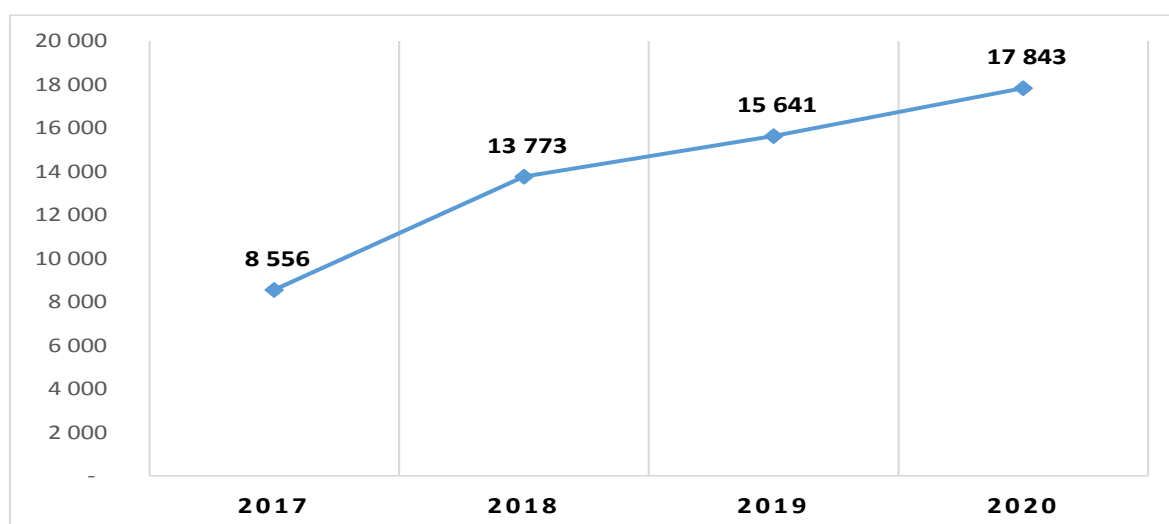
Source : CNEF

6.5. Evolution des soldes des comptes de monnaie mobile

A fin décembre 2020, le solde des comptes actifs de la monnaie mobile s'est élevé à 17,843 milliards de FCFA, contre 15,641 milliards de FCFA une année plus tôt, en hausse de 14,0% sous l'effet de l'expansion de l'activité de mobile money.

Figure 52 : Soldes des comptes actifs de monnaie mobile

²⁸ Les commerçants accepteurs sont des structures équipées des terminaux de Paiement Electronique (TPE) des fournisseurs de monnaie électronique en vue notamment de recevoir des paiements en mobile money.



Source : CNEF

6.6. Evolution des transactions de mobile money

En glissement annuel, à fin décembre 2020, le nombre total de transactions de monnaie mobile s'est établi à 35 783 293 pour une valeur de 125, 958 milliards F CFA, en hausse respectivement de 41,7% et de 5,9% comparativement à 2019.

Toutefois, la valeur unitaire moyenne des transactions enregistre une tendance baissière en lien avec l'accroissement du volume des opérations et la possibilité d'effectuer des opérations de très faibles montants. Elle s'est établit à 3 520 FCFA en 2020 contre 4 708 FCA, une année auparavant, soit une baisse de 25,2%.

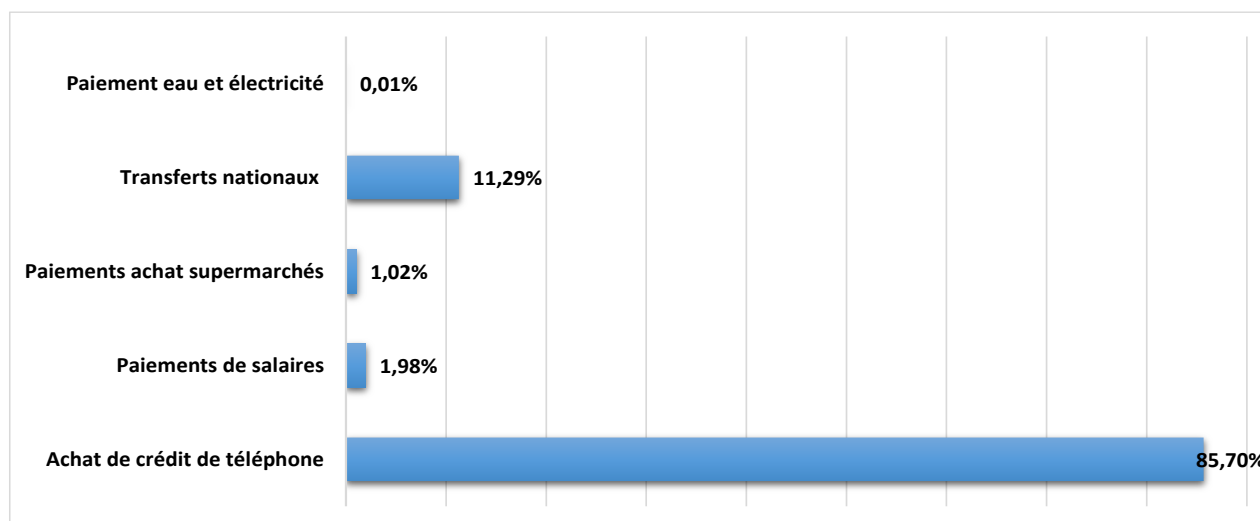
Tableau 30 : Transactions de mobile money en volume et en valeur

	2017	2018	2019	2020
Nombre de transactions de monnaie mobile	1 552 520	10 524 984	25 253 864	35 783 293
Valeur des transactions de monnaie mobile (en milliards)	9 940 890 348	65 137 414 708	118 903 809 142	125 958 241 302
Valeur unitaire moyenne	6403	6189	4708	3520

Source : CNEF

L'analyse des transactions par type de service montre une concentration sur deux (02) services, à savoir l'achat de crédit téléphonique et les transferts nationaux, avec des parts respectives de 85,7% et 11,3%. Les autres services regroupent : le paiement des salaires (1,9%), les achats dans les supermarchés (1,02%) et le paiement des factures d'eau et d'électricité (0,01%).

Figure 53 : Répartition des transactions de mobile money par type de service

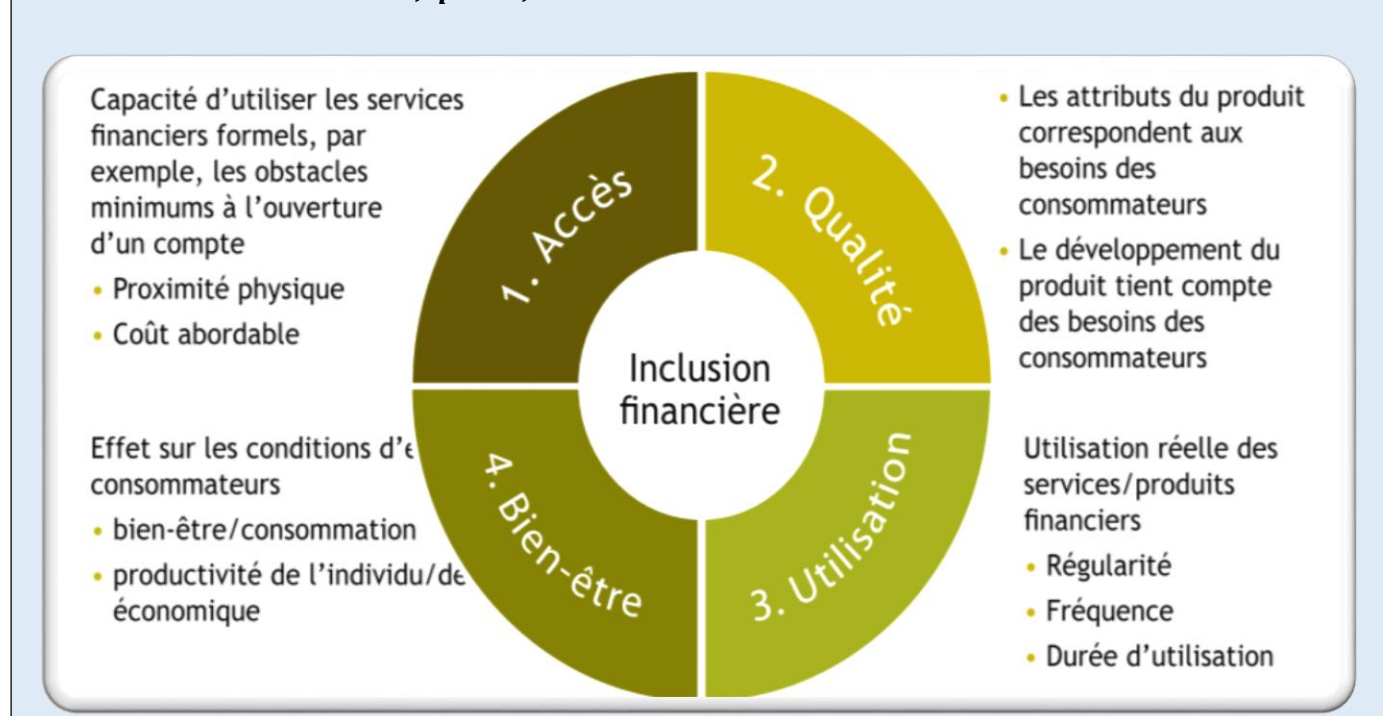


Source : CNEF

VII. INDICATEURS D'INCLUSION FINANCIERE

Encadré 2 : Dimensions de l'inclusion financière

Selon le Groupe de la Banque Mondiale, l'inclusion financière est définie comme étant la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables. Cette définition qui est partagée par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (Alliance for Financial Inclusion –AFI-), comporte quatre dimensions mesurables : accès, qualité, utilisation et bien-être.



Source : Banque Mondiale

Cette partie du rapport analyse la situation de l'inclusion financière²⁹ au Congo en 2020. Elle est structurée en deux points à savoir **i)** l'évolution des indicateurs d'accès aux services financiers et **ii)** l'évolution des indicateurs d'utilisation de ces services.

7.1. Evolution des indicateurs d'accès aux services financiers

Deux (02) indicateurs sont retenus pour mesurer le degré d'accès des populations aux services financiers. Il s'agit du :

- **taux de pénétration géographique des services financiers.** Il évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de ces services disponibles sur une superficie de 1 000 km² ;
- **taux de pénétration démographique des services financiers.** Il mesure le nombre de points de ces services disponibles pour 10 000 adultes³⁰.

7.1.1. Pénétration géographique des services financiers

7.1.1.1. Répartition géographique des services financiers

La République du Congo compte douze (12) départements constitués en arrondissements ou en sous-préfectures³¹. L'agrégation des arrondissements et des districts (96) détermine le nombre des unités administratives, qui sont utilisées pour l'élaboration des indicateurs de pénétration géographique. Les services financiers visés sont les agences bancaires, les DAB/GAB, les agences de microfinance et les points de vente mobile money.

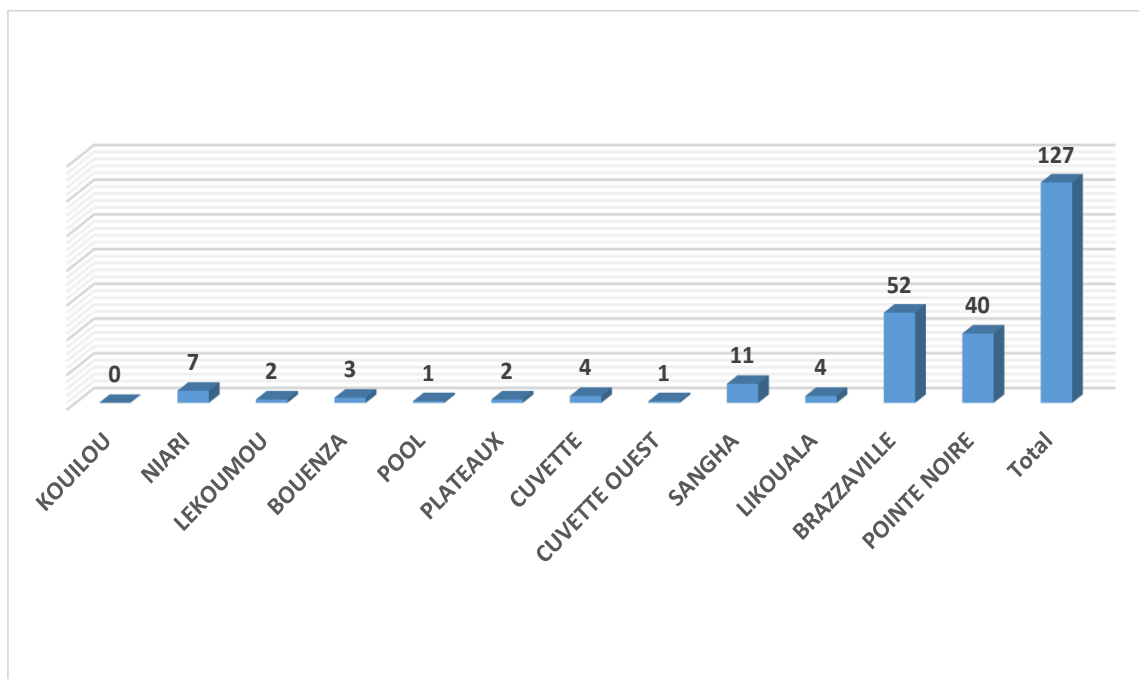
Concernant les agences bancaires, bien que des efforts aient été consentis depuis quelques années pour augmenter leur nombre, on observe encore de fortes inégalités de répartition en faveur des deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) et au détriment de l'arrière-pays. En effet, sur 127 agences enregistrées en 2020, 72,4% sont concentrées dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire, tandis que la plupart des localités de moyenne importance ne comptent qu'une agence (Djambala, Impfondo, Mindouli, etc.).

²⁹ Seuls indicateurs d'accès et d'utilisation seront analysés.

³⁰ La population adulte est définie comme celle âgée de 15 ans et plus.

³¹ Dans le département de la Sangha, les agences implantées à Ngombé, Cabosse et Mokabi, sont comptabilisées dans la préfecture de Ouesso.

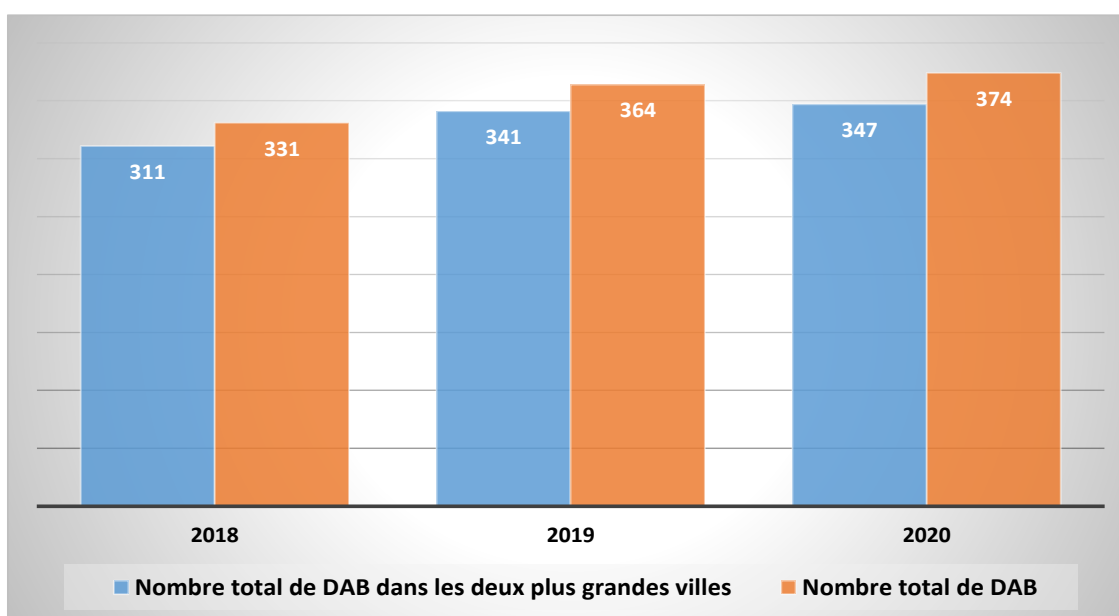
Figure 54 : Nombre d'agences bancaires par département



Source : CNEF

En corolaire, la répartition géographique des DAB/GAB montre une forte concentration de ceux-ci à Brazzaville et Pointe-Noire. En effet, sur un total de 374 DAB/GAB en 2020, 347 DAB/GAB sont implantés dans ces deux grandes villes, soit 92,7% de l'ensemble.

Figure 55 : Répartition géographique des DAB/GAB



Source : CNEF

La tendance est la même pour les établissements de Microfinance. Ainsi, sur les 161 agences dénombrées, 60% sont concentrées à Brazzaville et Pointe- Noire.

En somme, sur les 96 unités administratives recensées, seules 19 sont pourvues d'une présence bancaire, soit 19,8% du territoire national. Cela signifie qu'une large part du territoire national (80,2%) est encore exclue du système bancaire classique.

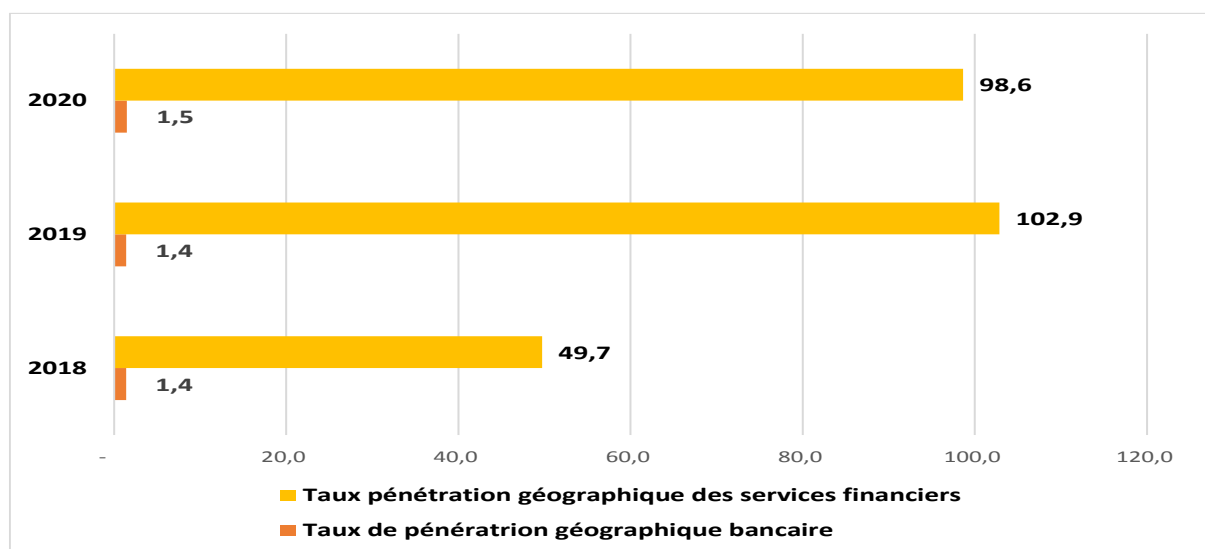
Toutefois, concernant le mobile money, l'analyse révèle que toutes les unités administratives du Congo sont pourvues d'au moins un point de vente.

7.1.1.2. Taux de pénétration géographique des services financiers

Entre 2019 et 2020, le taux de pénétration géographique des services financiers a connu une légère baisse, revenant de 103 à 99 points de service pour 1 000 km². (cf. figure 51).

Le taux de pénétration géographique du secteur bancaire reste faible. Il s'établit à 1,5 point de service pour 1 000 km² en 2020, en dépit de la stratégie d'implantation des nouvelles agences sur le territoire national portée par la BPC et la LCB Bank.

Figure 56 : Taux de pénétration géographique



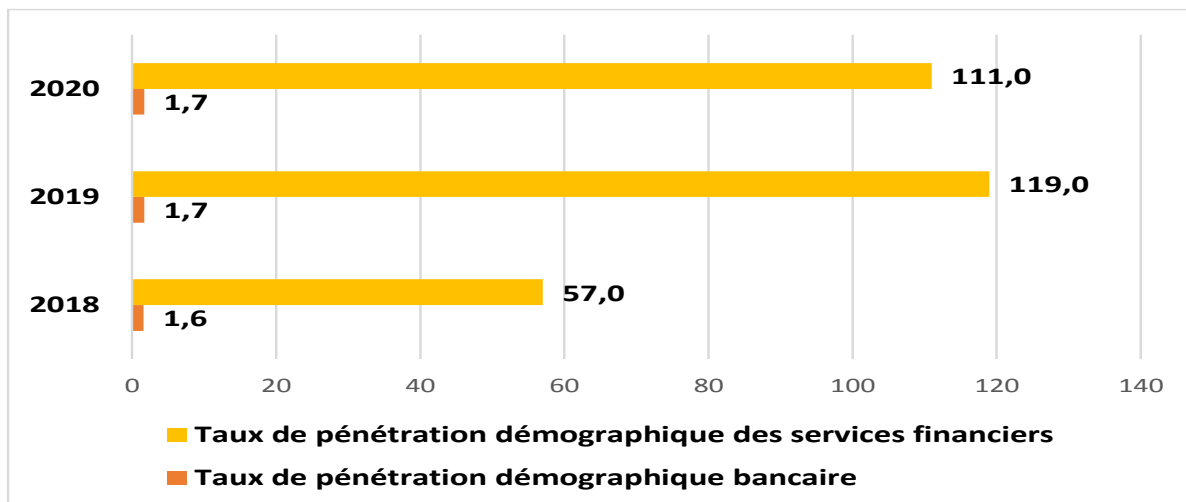
Source : CNEF

7.1.2. Taux de pénétration démographique des services financiers

Entre 2019 et 2020, le taux de pénétration démographique des services financiers est revenu de 119 à 111 points de service pour 10 000 adultes, soit une baisse de 6,7% (cf. graphique 52). Cette évolution s'explique par le recul de sa composante mobile money, qui a baissé de 117 à 109 points de service pour 10 000 adultes au cours de la même période.

Le taux de pénétration démographique des services bancaires élargi aux DAB/GAB est resté stable en s'établissant à 1,7 point de services bancaires pour 10 000 adultes en 2020.

Figure 57 : Taux de pénétration démographique



Source : CNEF

Globalement, la pénétration démographique et géographique des services financiers a principalement été impulsée par le développement du mobile money.

7.2. Evolution des indicateurs d'utilisation des services financiers

Trois indicateurs sont retenus pour mesurer l'utilisation des services financiers, à savoir :

- **le taux de bancarisation strict (TBS)**, qui mesure le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) détenant un compte auprès d'un établissement de crédit ;
- **le taux de bancarisation élargi (TBE)**, qui évalue le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) titulaire de comptes dans les banques et/ou dans les établissements de microfinance ;
- **le taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière**, qui mesure le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les établissements de microfinance et les fournisseurs de mobile money.

7.2.1. Taux de Bancarisation Strict (TBS)

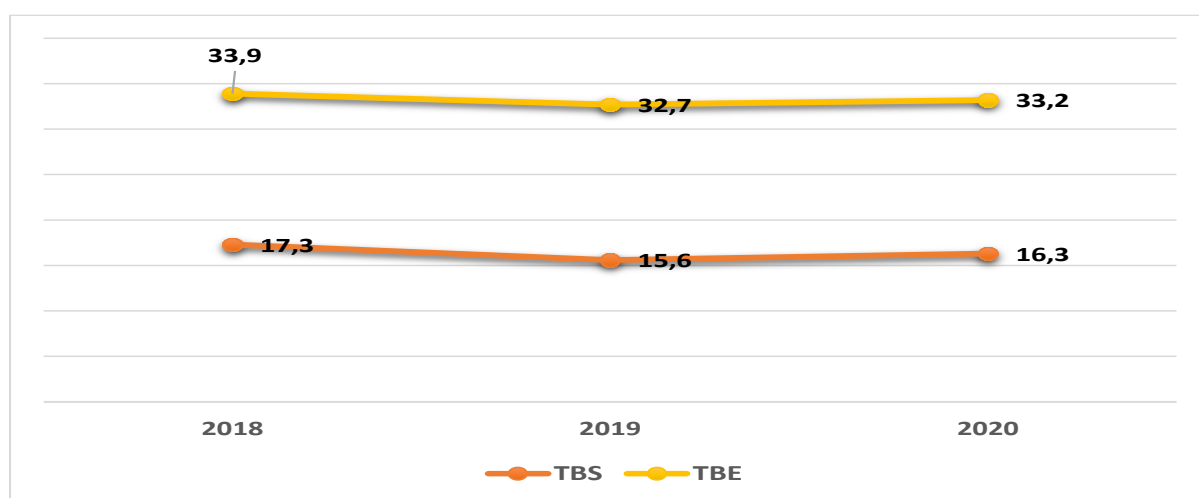
Le TBS s'est établi à 16,3% en 2020, contre 15,6% en 2019, soit une légère progression de 0,7 point de pourcentage. Cette évolution s'explique principalement par

la hausse de 7,0% du nombre des comptes des particuliers, en lien avec le développement de la digitalisation des services offerts à la clientèle³².

7.2.2. Taux de Bancarisation Elargi (TBE)

Le TBE est ressorti à 33,2% en 2020, contre 32,7% en 2019, soit une légère hausse de 0,5 point de pourcentage. Celle-ci est en lien principalement avec la progression du nombre de personnes physiques titulaires d'un compte de dépôt auprès d'un établissement de microfinance, qui est passé de 496 649 en 2019 à 510 555 en 2020, en progression de 2,8%.

Figure 58 : Evolution du taux de bancarisation strict (TBS) et du taux de bancarisation élargi (TBE) (en %)



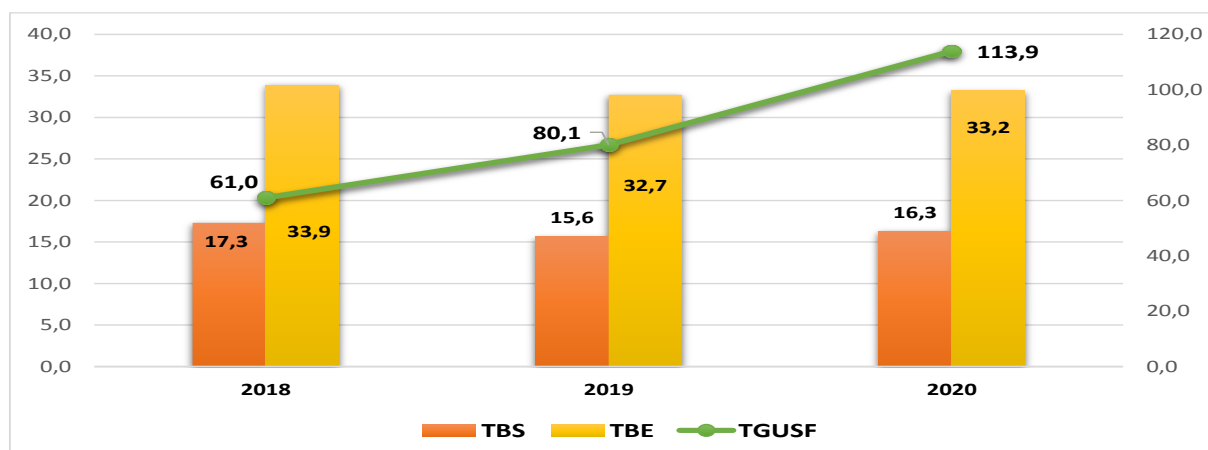
Source : CNEF

7.2.3. Taux Global d'Utilisation des Services Financiers (TGUSF)

Le TGUSF ou taux d'inclusion financière s'est situé à 113,9% en 2020, contre 80,1% en 2019, soit une forte hausse de 33,8 points de pourcentage (*cf. graphique 57*). Cette évolution s'explique principalement par le développement du mobile money (80,8% de taux d'utilisation) et, dans une moindre mesure, le renforcement des infrastructures de distribution (DAB/GAB, agences) par les établissements de crédit.

³² Certains établissements de crédit offrent la possibilité d'ouvrir des comptes bancaires en ligne.

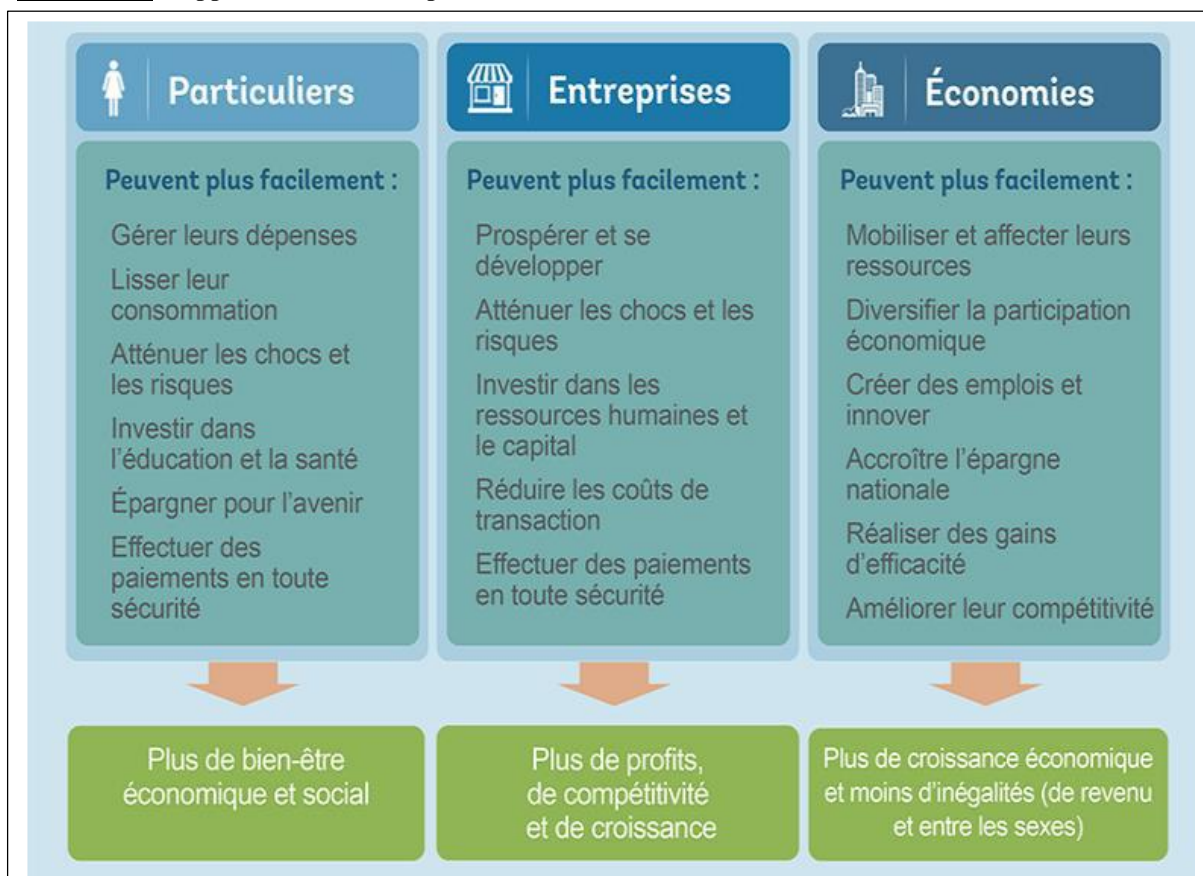
Figure 59 : Evolution des taux de bancarisation et du taux d'utilisation des services financiers (en %)



Source : CNEF

En conclusion, malgré le contexte de crise sanitaire et économique actuel, la situation de l'inclusion financière au Congo s'est globalement améliorée entre 2019 et 2020. Le développement du mobile money a joué un rôle moteur dans cette évolution. Toutefois, des défis importants restent encore à relever en matière d'accès et d'utilisation des services offerts par les établissements de crédit et de microfinance.

Encadré 3 : Opportunités offertes par l'inclusion financière



Source : Banque Mondiale

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du CNEF

Président : Ministre en charge des Finances

Vice-Président : Ministre en charge de l'économie et ou des Industries

Secrétaire Général : Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Congo.

I. Autres Ministres membres du CNEF

- Ministre en charge de la planification ou du développement ;
- Ministre en charge des Mines ;
- Ministre en charge des Hydrocarbures.

II. Membres représentant les institutions de la CEMAC

- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- Président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) ;
- Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- Responsable du Dépositaire Central du Marché financier de l'Afrique Centrale ;
- Membre du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC.

III. Membres désignés par le Ministre des Finances et du Budget

- Directeur Général de l'Economie ;
- Conseiller aux Institutions Financières Nationales et à la Monnaie du Ministre des Finances et du Budget.

IV. AUTRES MEMBRES STATUTAIRES

- Directeur Général du Trésor Public ;
- Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Directrice Générale de l'Agence de la Promotion des Investissements (API) ;
- Un représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Brazzaville ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire ;
- Président de l'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo ;
- Président de l'Association des consommateurs ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF) ;
- Président de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances ;
- Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de bourse;

- Un représentant des caisses de retraite ;
- Doyen de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université Marien NGOUABI.

La présente liste est arrêtée à vingt-huit (28) membres.

Annexe 2 : Evolution des effectifs des employés des banques

	2019	2020	Variation (%)	Part (%)
BCH	140	139	-0,7	7,1%
BCI	250	219	-12,4	11,2%
BGFI	176	176	0,0	9,0%
BPC	281	359	27,8	18,4%
BSCA	135	144	6,7	7,4%
CDC	225	219	- 2,7	11,2%
ECOBANK	129	128	-0,8	6,6%
LCB	297	297	0,0	15,2%
SGC	131	131	0,0	6,7%
UBA	140	140	0,0	7,2%
Total effectif	1 904	1 952	2,5	

Source : Déclaration CERBER

Annexe 3 : Evolution du total bilan de la branche non-vie

	2018	2019	2020	Variation
ARC	20 473	19 791	18 380	-7,1
AAC		3 728	3 215	-13,8
AGC	21 649	23 864	25 535	7,0
ALLIANZ	8 174	9 759	8 263	-15,3
NSIA	16 416	15 662	15 855	1,2
SAHAM	14 457	19 176	18 019	-6,0
Total	81 169	91 980	89 267	-2,9

Source : CNEF.

Annexe 4 : Evolution du Chiffre d'Affaires de la branche non-vie

	2018	2019	2020	Variation
ARC	27 234	27 766	30 469	9,7
AAC		1 682	2 010	19,5
AGC	7 183	7 968	6 138	-23,0
ALLIANZ	6 617	5 689	5 003	-12,1
NSIA	8 054	6 207	5 087	-18,0
SAHAM			4 510	
Total	49 088	49 312	53 217	7,9

Source : CNEF.

Annexe 5 : Evolution du Résultat Net de la branche non-vie

	2018	2019	2020	Variation
ARC	-10	-1405	39	-102,8
AAC		-1 071		
AGC	-10	223	172	-22,9
ALLIANZ	246	102	124	21,6
NSIA	460	312		-100,0
SAHAM	23	256	2	-99,2
Total	709	-1 583	337	121,3

Source : CNEF.

Annexe 6 : Evolution du nombre d'employés de la branche non-vie

	2018	2019	2020	Variation
ARC	93	86	76	-11,6
AAC	15	16	15	-6,3
AGC	103	103	103	0,0
ALLIANZ	36	38	38	0,0
NSIA	47	44	41	-6,8
SAHAM	21	21	21	0,0
Total	315	308	294	-4,5

Source : CNEF.

Annexe 7 : Evolution en nombre et en valeur des émissions du Congo entre 2019 et 2020 (montant en milliards)

Instruments	Année 2019		Année 2020		Variation en %	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
BTA-13	26,0	2	24,0	2	-7,7	-
BTA-26	98,0	12	111,7	10	+13,9	-16,7
BTA-52	84,1	5	26,0	4	-69,1	-20,0
Total BTA	218,1	19	161,7	15	-25,9	-21,0
OTA- 2 ans	123,5	5	271,7	12	+120,0	+140,0
OTA- 3 ans	30,0	1	119,4	7	+298,0	+700,0
OTA- 5 ans	0	0	30,7	1	+100,0	+100,0
Total OTA	153,5	6	421,8	20	+174,8	+233,3
Total des émissions	371,6	25	583,5	35	+57,0	+40,0

Source : BEAC

Annexe 8 : Evolution des TEG

	TEG moyens 1er semestre 2019			TEG moyens 2nd semestre 2019			TEG moyens 1er semestre 2020			TEG moyens 2ème semestre 2020		
	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens	Montant des nouveaux prêts (en FCFA)	Taux nominaux moyens	TEG moyens
Particuliers	64 315 582 053	8,88%	16,26%	47 793 420 108	8,90%	13,76%	22 864 818 848	10,49%	13,37%	84 978 579 476	7,73%	10,27%
Crédits à la consommation, autre que découverts	23 812 476 961	6,53%	22,54%	24 851 972 043	7,58%	12,32%	2 847 341 098	11,23%	16,42%	36 947 702 308	6,20%	9,27%
Découverts	23 213 566 079	10,33%	10,93%	808 251 667	13,57%	15,55%	5 372 479 423	8,90%	9,85%	3 353 249 357	9,22%	9,85%
Crédits à moyen terme	13 250 786 539	10,72%	14,46%	17 734 490 934	10,82%	15,08%	8 333 378 156	10,33%	12,78%	40 235 537 786	9,06%	11,30%
Crédits à long terme	3 951 514 081	8,51%	15,96%	3 524 275 967	9,20%	18,29%	6 238 690 171	11,80%	15,82%	3 454 605 037	8,97%	11,68%
Cautions	87 238 393	1,79%	6,32%	874 429 497	1,90%	7,93%	72 930 000	2,95%	12,95%	987 484 988	1,90%	1,93%
Effets escomptés										-		
Petites et Moyennes Entreprises	47 923 302 737	7,25%	9,67%	41 667 928 660	7,63%	10,22%	70 244 078 493	8,37%	9,61%	46 166 924 546	8,73%	9,60%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	18 544 893 054	7,63%	10,37%	13 494 812 337	8,75%	12,80%	19 164 487 475	8,12%	9,68%	24 791 217 893	7,93%	8,91%
Découverts	3 701 500 000	8,23%	8,40%	9 535 869 188	10,14%	10,68%	12 679 690 250	13,61%	15,65%	10 390 507 696	13,44%	14,05%
Crédits à moyen terme	18 741 735 029	8,17%	9,66%	6 896 477 701	7,93%	9,50%	1 619 923 805	8,97%	10,76%	5 508 197 792	9,11%	10,82%
Crédits à long terme	877 500 000	9,91%	10,29%	890 212 912	8,64%	13,40%	29 357 624 683	7,90%	8,44%	100 000 000	9,00%	9,35%
Cautions	5 823 082 633	1,95%	7,29%	9 881 431 936	2,57%	3,76%	7 422 352 280	1,81%	3,51%	5 146 740 267	2,59%	2,62%
Effets escomptés	234 592 021	10,16%	31,86%	969 124 586	15,82%	37,78%				230 260 898	10,19%	10,20%
Grandes Entreprises	94 593 762 503	5,33%	9,18%	140 683 844 065	9,65%	11,08%	165 302 402 345	7,28%	8,14%	250 650 138 083	7,94%	8,37%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	12 954 930 858	7,39%	20,19%	35 762 025 039	7,19%	10,08%	34 848 298 697	6,75%	7,09%	49 447 200 577	6,57%	7,98%
Découverts	28 790 000 000	6,40%	6,40%	80 071 260 272	11,37%	11,93%	65 144 176 482	10,83%	11,66%	156 246 611 950	9,14%	9,19%
Crédits à moyen terme	7 671 000 000	7,30%	9,13%	22 898 987 333	8,10%	10,26%	11 070 084 550	6,49%	7,80%	10 337 564 542	7,04%	7,47%
Crédits à long terme	15 423 768 609	7,31%	16,81%				25 757 184 949	5,80%	6,76%	19 981 939 275	6,55%	7,89%
Cautions	29 635 701 497	1,80%	3,04%	1 951 571 421	2,00%	3,85%	28 364 702 865	1,43%	2,61%	13 948 455 466	1,53%	1,54%
Effets escomptés	118 361 539	13,87%	30,88%				117 954 802	14,96%	37,00%	688 366 273	15,94%	16,12%
Autres personnes morales	33 971 238 607	6,30%	6,78%	5 578 886 419	7,09%	8,63%	32 165 961 416	6,85%	7,01%	257 211 413 767	5,94%	5,94%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	2 525 884 644	6,71%	8,13%	300 000 000	8,00%	33,80%	677 000 000	7,00%	13,63%	16 800 550 000	6,07%	6,07%
Découverts	29 050 000 000	6,47%	6,47%	3 491 000 000	9,98%	10,00%	29 633 000 000	7,08%	7,09%	3 390 000 000	7,67%	7,67%
Crédits à moyen terme	300 000 000	8,00%	9,51%							1 500 000 000	7,50%	7,53%
Crédits à long terme	668 639 465	6,50%	23,52%				653 907 043	6,50%	6,50%	229 000 000 000	6,00%	6,00%
Cautions	1 426 714 498	1,69%	2,22%	1 787 886 419	1,29%	1,73%	1 202 054 373	1,13%	1,59%	5 338 743 127	1,06%	1,06%
Effets escomptés										1 182 120 640	7,50%	7,60%
Administrations publiques	35 282 912 174	8,28%	9,83%	30 487 900 000	7,80%	9,02%	24 474 737 824	4,86%	17,56%	130 054 224 213	5,68%	5,79%
Crédits de trésorerie, autre que découvert	3 222 200 000	9,21%	9,46%	1 000 000 000	9,00%	10,00%	15 000 000 000	5,50%	25,89%	4 350 000 000	10,94%	14,03%
Découverts	-	-	-	4 920 000 000	9,29%	9,64%	150 000 000	15,00%	15,36%	305 000 000	8,52%	8,53%
Crédits à moyen terme	32 006 207 758	8,20%	9,88%	24 344 200 000	7,52%	8,92%	4 624 737 824	5,88%	6,73%			
Crédits à long terme	-	-	-							124 690 000 000	5,51%	5,52%
Cautions	54 504 416	0,50%	3,07%	223 700 000	0,50%	1,47%	4 700 000 000	1,50%	1,69%	709 224 213	2,00%	2,01%
Effets escomptés	118 361 539	13,87%	30,88%							-		
TOTAL GENERAL	276 086 798 074	6,99%	10,70%	266 211 979 252	8,93%	11,14%	315 051 998 926	7,52%	9,46%	769 061 280 085	6,91%	7,40%

Source : CNEF

Annexe 9 : Synthèse des indicateurs d'inclusion financière du Congo (sur la base de la population âgée de 15 ans et plus)

	ANNEES	2018	2019	2020
INDICATEURS D'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS				
1-Pourcentage des unités administratives ayant au moins une présence bancaire (Nombre total d'unités administratives ayant au moins un point d'accès / Nombre total d'unités administratives)		19,8%	19,8%	19,8%
2-Pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins une présence bancaire (Nombre total d'unités administratives ayant au moins un point d'accès / population adulte totale)		97,6%	97,6%	97,6%
3-Taux de pénétration démographique des services bancaires (nombre total de points de services bancaires/ population adulte)*10 000		1,6	1,6	1,7
4-Taux de pénétration démographique des services de microfinance (nombre total de points de services de microfinance/ population adulte)*10 000		0,6	0,6	0,5
5-Taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique (nombre total de points de services de monnaie électronique/ population adulte)*10 000		56,9	116,9	109 ,2
6-Taux global de pénétration démographique des services financiers (nombre total de points de services financiers/ population adulte)*10 000		59,1	119,1	111,4
7-Taux de pénétration géographique des services bancaires (nombre total de points de services bancaires / superficie)*1 000 km ²		1,3	1,4	1,5
8-Taux de pénétration géographique des services de microfinance (nombre total de points de services de microfinance / superficie)*1 000 km ²		0,5	0,5	0,5

9-Taux de pénétration géographique des services de monnaie électronique (nombre total de points de services de monnaie électronique / superficie)*1 000 km ²	47,9	100,9	96,7
10-Taux global de pénétration géographique des services financiers (nombre total de points de services financiers / superficie) *1 000 km ²	49,7	102,9	98,6

INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS

11- Taux de bancarisation strict (TBS) (nombre de personnes physiques titulaires de compte de dépôt dans les banques/population adulte)	17,3%	15,6%	16,3%
10- Taux d'utilisation des services de microfinance (nombre de personnes physique titulaires de compte de dépôt dans les établissements de microfinance / population adulte)	16,6%	17,1%	16,9%
12-Taux de bancarisation élargi (TBE) (nombre de personnes physique titulaires de compte de dépôt dans les banques et les établissements de microfinance/population adulte)	33,9%	32,7%	33,2%
13-Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (nombre de personnes physique titulaires de compte de mobile money actifs /population adulte)	21,1%	47,4%	80,8%
14-Taux global d'utilisation des services financiers (taux de bancarisation élargi + taux d'utilisation des services de monnaie électronique)	61,0%	80,1%	113,9%

Source : CNEF

Equipe de rédaction du rapport annuel du CNEF 2020



Directeur de la publication :

Michel DZOMBALA
Secrétaire Général du CNEF

Wilfrid Albert OSSIE
Coordonnateur du CNEF

Comité de rédaction :

Gatien Wenceslas ONDAYE OBILI
Bruno OYENDZE
Ange Julien POATY PAYAS
Edmond Stanislas NGOLO
Eshton Junior MOUENDZI TOMBET
Antoine Paterne OSSOUNGOU

Comité de relecture:

Wilfrid Albert OSSIE
Dieudonné PANZOU BAYONNE
Jeannette Agathe BAKOUETILA
Serge Dino Daniel GASSAKYS
Gatien Wenceslas ONDAYE OBILI
Bruno OYENDZE
Symphorien GOUALA GOKO
Ange Julien POATY PAYAS
Edmond Stanislas NGOLO
Eshton Junior MOUENDZI TOMBET
Antoine Paterne OSSOUNGOU

Réalisation et Impression :

Secrétariat Général CNEF Congo